

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

DÉBORDANT D'ÉNERGIE

2024-2025

RAPPORT ANNUEL



Énergie NB Power

TABLE DES MATIÈRES

Lettre aux clients et parties prenantes	1
Aperçu d'Énergie NB	5
Progrès par rapport au plan	7
Rapport de gestion	19
États financiers consolidés	49
Bilan quinquennale	117
Rapport de responsabilisation	127
Équipe de direction	129
Lettre de mandat	130
Indicateurs de rendement clés du plan d'affaires 2024-2025	137
Vérifications menées par le bureau du Vérificateur général	139
Gouvernance	141
Conseil d'administration	143
Gouvernance	144
Approvisionner le Nouveau-Brunswick	147



LETTRE DE PRÉSENTATION

Juin 2025

L'honorable René Legacy
Ministre de l'Énergie
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

Monsieur le ministre,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2025, conformément à l'article 5 de la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue* et à l'article 42 de la *Loi sur l'électricité*. Nous sommes responsables de la préparation du présent rapport annuel et des résultats qu'il contient.



Andrew MacGillivray
Président du conseil d'administration



Lori Clark
Présidente-directrice générale

Chers clients et parties prenantes,

Deux ans après le lancement du plan stratégique 2023-2035 d'Énergie NB, de nouvelles perspectives sur l'évolution future de l'entreprise se dessinent à mesure qu'elle poursuit sa transformation en société de services publics de l'avenir.



Andrew MacGillivray

Président du conseil d'administration

Compte tenu des réussites enregistrées au cours de l'année passée ainsi que des enjeux majeurs à venir, il devient évident qu'une transformation innovante et significative s'avère désormais nécessaire.

Nos clients restent au centre de nos actions et décisions. Cette année, nous avons renforcé notre engagement à leur écoute. Nous continuons à prendre des mesures réactives et à apporter les changements nécessaires pour améliorer la fiabilité et offrir à nos clients un meilleur soutien en matière d'efficacité énergétique. Grâce à des partenariats clés, nous nous efforçons de trouver des moyens novateurs et efficaces de relever les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, tout en préparant le service public pour l'avenir.

Nous accordons une grande importance à la transparence et nous nous engageons à instaurer la confiance dans notre service public, nos systèmes et auprès de notre personnel. Chaque jour, notre équipe travaille avec rigueur pour assurer aux citoyens du Nouveau-Brunswick un accès fiable à l'électricité, contribuant ainsi à leur qualité de vie.

Bien que des efforts aient été déployés pour maîtriser nos dépenses, il a été nécessaire, dans le cadre de notre mandat de service public basé sur le principe du coût du service, d'ajuster les tarifs. Cette mesure vise à assurer la continuité et la qualité des services attendus par les Néo-Brunswickois, à répondre aux défis actuels et à préparer l'avenir.

Nous avons soumis un dossier complet dans le cadre de la procédure de demande de tarifs et d'audience devant la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (CESP). Cet organisme veille à garantir que les Néo-Brunswickois bénéficient de tarifs électriques équitables, tout en permettant aux résidents, entreprises et parties prenantes de formuler leurs observations.

La hausse des tarifs combinée à la saison de chauffage hivernale de cette année a eu un effet sur l'accessibilité financière pour certains clients, amenant certains d'entre eux à s'interroger sur l'exactitude des systèmes de facturation et des nouveaux compteurs intelligents installés. Nous prenons vos préoccupations très au sérieux et avons immédiatement procédé à un examen interne de nos processus. En réponse, le conseil d'administration et le gouvernement provincial ont ordonné une évaluation du système de comptage et de facturation. Nous avons estimé qu'il était essentiel qu'un examen par une tierce partie indépendante soit effectué afin d'examiner de manière adéquate les préoccupations soulevées par les Néo-Brunswickois. L'évaluation a révélé que tous les systèmes de facturation et de comptage fonctionnent correctement. Nous espérons que ces résultats donneront aux Néo-Brunswickois l'assurance qu'ils payent seulement l'électricité qu'ils consomment.

Afin de mieux répondre à vos besoins, nous nous engageons à renforcer la communication concernant l'effet des tarifs ainsi qu'à optimiser le programme d'éducation du public sur l'efficacité énergétique. Ce programme vise à faire connaître les conseils relatifs aux économies d'énergie



Lori Clark

Présidente-directrice générale

LETTRÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

et les outils disponibles, tels que le compte en ligne et le portail des compteurs intelligents. Nous avons également procédé à plusieurs ajustements de notre système de facturation. Nos représentants du service à la clientèle poursuivent leur accompagnement auprès des clients en analysant leurs factures et en formulant des recommandations précises sur les modifications pouvant être apportées afin d'optimiser et de mieux maîtriser leur consommation dès à présent.

Le développement et l'amélioration de nos programmes d'efficacité énergétique ont continué à être un domaine d'intérêt majeur au cours de l'année écoulée. Le programme pour la Conversion abordable du mazout à la thermopompe a reçu un financement supplémentaire des gouvernements provincial et fédéral. Les processus de demande pour les programmes provinciaux d'efficacité énergétique ont été harmonisés avec ceux du niveau fédéral afin de simplifier l'accès pour les résidents du Nouveau-Brunswick.

Le Nouveau-Brunswick s'est classé quatrième sur onze provinces et territoires dans le récent tableau de bord de l'efficacité énergétique. Ce résultat supérieur souligne l'efficacité de la collaboration entre notre organisation et la province du Nouveau-Brunswick dans la mise en œuvre des programmes d'efficacité énergétique, la lutte contre la précarité énergétique et l'amélioration des codes de construction.

Nous avons également poursuivi l'installation de compteurs intelligents dans toute la province, fournissant un système de comptage fiable et précis qui constitue un outil puissant pour aider les clients à gérer leur consommation d'énergie.

L'amélioration de la fiabilité pour nos clients a constitué une priorité majeure cette année. Toutefois, l'intensification des tempêtes, les interactions avec la faune et la chute d'arbres continuent parfois de provoquer des interruptions de service.

Conscients de l'effet que peuvent avoir ces pannes, nous poursuivons nos efforts afin de les prévenir efficacement. À St. Andrews et Rothesay, des journées portes ouvertes ont été organisées dans le but de répondre aux préoccupations des clients et de fournir des renseignements détaillés sur les causes des interruptions ainsi que sur nos stratégies d'atténuation et de prévention pour l'avenir.

La performance de la centrale nucléaire de Point Lepreau continue de mettre à l'épreuve notre capacité d'exploiter la centrale à la capacité prévue et d'atteindre les objectifs financiers globaux d'Énergie NB. Lors de l'arrêt 2024, nous avons mis l'accent sur la sécurité, en réduisant le risque global de la centrale par le remplacement de moteurs clés vieillissants et en réglant les problèmes antérieurs afin d'éliminer les risques d'arrêt forcé à l'avenir. Une fois l'arrêt terminé avec succès, la centrale a connu un problème avec le générateur principal lors du démarrage de l'unité.

Nous sommes reconnaissants à nos employés ainsi qu'à de nombreux experts nationaux et internationaux dont l'expertise a été cruciale pour identifier les problèmes liés aux barres de stator et pour nous aider à remettre la centrale en service de manière sûre et efficace. Nous avons concentré notre attention sur la stratégie de réparation, en veillant à ce que la voie à suivre concilie les besoins immédiats des Néo-Brunswickois avec la sécurité énergétique à long terme et les effets financiers de l'arrêt et des réparations. S'appuyant sur les meilleures pratiques de l'industrie, notre processus décisionnel rigoureux a abouti à la décision d'entreprendre un rembobinage complet du générateur pendant l'arrêt 2025, ce qui a permis d'assurer la sécurité énergétique de nos clients pendant les mois d'hiver et de soutenir l'amélioration de la performance de la centrale, qui est une composante majeure de nos actifs de production.

Il était également de la plus haute importance que le reste du réseau d'Énergie NB soit prêt à fonctionner pendant l'arrêt prolongé sans interrompre le service

aux clients. Dans l'ensemble de l'entreprise, les arrêts pour entretien ont été reprogrammés afin de s'assurer que les centrales soient disponibles pendant les mois d'hiver et que nous ayons accès à un approvisionnement supplémentaire.

Nous continuons d'accorder la priorité à la sécurité énergétique pour les Néo-Brunswickois. Tout au long de l'année, Énergie NB a fait des progrès importants dans sa transition vers un approvisionnement énergétique rentable, propre et sûr.

En juin 2024, nous avons lancé une demande de déclaration d'intérêt pour trouver un partenaire capable de construire et d'exploiter une turbine à combustion bicom bustible. La nouvelle installation permettra d'intégrer des énergies renouvelables supplémentaires pour répondre à une demande accrue, servira de solution de secours essentielle en cas de défaillance de notre réseau existant et fournira un combustible de transition dans le cadre de notre démarche de réduction des émissions.

En décembre 2024, une rencontre avec les partenaires fédéraux, provinciaux et des Premières Nations a permis de réaffirmer l'engagement à favoriser la transition vers un avenir énergétique propre au Nouveau-Brunswick, ainsi qu'à garantir l'accès à une électricité abordable, fiable et propre pour la province. Grâce au soutien financier accru du gouvernement fédéral, Énergie NB a mis en œuvre plusieurs initiatives économiques axées sur l'énergie nette zéro, incluant des projets éoliens menés par des communautés des Premières Nations et la conversion de la centrale de Belledune du charbon à la biomasse.

Une demande d'autorisation de grands projets de transport d'électricité pour 2025 a été soumise à

la Commission de l'énergie et des services publics. Ces projets visent à renforcer le réseau de transport afin de répondre à l'augmentation de la demande d'énergie et d'assurer la fiabilité du réseau électrique dans la province.

Quelle que soit l'évolution d'Énergie NB, notre engagement demeure de garantir à l'ensemble des Néo-Brunswickois un approvisionnement énergétique sécuritaire et fiable, tout en veillant à maintenir des tarifs concurrentiels.

Au cours de l'année à venir, le conseil d'administration collaborera avec l'actionnaire pendant que la province mènera un examen général, portant sur plusieurs options concernant l'avenir d'Énergie NB. L'objectif de cette démarche est d'évaluer des solutions possibles pour permettre à Énergie NB de répondre aux défis actuels du secteur et de la province, tout en maintenant ou élargissant les services fournis aux résidents du Nouveau-Brunswick.

Bien que l'année ait présenté d'importants défis pour nos clients ainsi que pour nos activités, nous demeurons engagés envers l'excellence en matière d'exploitation. Nous saluons les efforts soutenus de notre équipe, qui assure chaque jour la fourniture d'une électricité fiable aux foyers, entreprises, collectivités et hôpitaux, tout en poursuivant la transformation de notre service public dans l'intérêt à long terme de l'ensemble des Néo-Brunswickois.

L'avenir est prometteur pour Énergie NB, et les possibilités et les occasions de changements positifs et percutants abondent. Merci d'avoir pris le temps de lire ce rapport et d'en apprendre davantage sur la façon dont nous dynamisons l'avenir d'Énergie NB et de tous les Néo-Brunswickois.



ANDREW MACGILLIVRAY
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



LORI CLARK
PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

Aperçu d'Énergie NB

Nous sommes l'entreprise d'électricité du Nouveau-Brunswick, responsable de la production, du transport et de la distribution de l'électricité dans l'ensemble de la province. Nos employés sont de fiers Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises qui sont déterminés à assurer une alimentation sûre et fiable des foyers, des entreprises et des hôpitaux de notre province.



près de 2 900
employés



392 597
clients directs



14
centrales électriques



47 095
clients indirects



3 776 MW
capacité de production totale



13 577 GWh
ventes totales dans la province



6 900 km
lignes de transport



5 236 GWh
ventes totales hors province



21 897 km
lignes de distribution



plus de 2,4 milliards de dollars
en ventes totales d'électricité

Dynamiser notre avenir



NOTRE VISION

Nous enrichissons les vies en offrant des solutions énergétiques propres, compétitives et fiables.



NOTRE MISSION

Nous nous engageons avec passion à offrir la meilleure expérience client, à assurer la sécurité énergétique et à accélérer une transition énergétique propre et durable.

NOS VALEURS



SÉCURITÉ AU COEUR DE TOUT

Nous nous engageons à assurer la sécurité de chaque employé et membre du public par les moyens suivants

- en planifiant la sécurité dans le travail
- en respectant les règles
- en étant un leader en matière de sécurité
- en signalant les incidents pour que nous puissions tous nous améliorer
- en faisant preuve de courage
- en disant non à un travail dangereux



SOUCI POUR NOTRE ÉQUIPE

Nous nous soucions de notre équipe. Nous sommes ouverts, honnêtes et transparents les uns envers les autres afin de renforcer la confiance. Nous encourageons la diversité et créons une culture inclusive qui favorise le bien-être des employés, encourage l'apprentissage continu et favorise un rendement optimal.



SOUCI POUR NOS CLIENTS

Nous nous soucions de nos clients. Leur expérience est au centre de tout ce que nous faisons. Nous nous engageons à offrir des solutions pertinentes et utiles. Nous agissons avec intégrité et tenons nos promesses.



SOUCI POUR NOTRE AVENIR

Nous nous soucions de notre avenir. Nous travaillons avec nos clients et les collectivités afin d'explorer et de répondre à leurs besoins énergétiques en constante évolution, tout en respectant l'environnement pour les générations futures. Nous sommes curieux et réceptifs aux nouvelles méthodes de travail.



SOUCI POUR L'INTÉGRITÉ NUCLÉAIRE

Nous nous soucions de notre intégrité nucléaire. Nous reconnaissons la nature unique du cœur nucléaire et nous nous engageons à faire de la sûreté nucléaire notre priorité absolue.

Progrès par rapport au plan

Changements stratégiques



Transitionner



Être compétitif



Moderniser



Prospérer



Électrifier



Organiser



Dynamiser notre avenir

Les plans à long terme d'Énergie NB pour dynamiser notre avenir sont mis en œuvre par le biais d'initiatives annuelles qui visent à améliorer l'expérience client, garantir la sécurité énergétique et favoriser un avenir énergétique durable. Ce plan de progrès présente les avancées d'Énergie NB pour 2024-2025 par rapport aux initiatives et aux indicateurs de rendement clés utilisés pour évaluer les résultats, tout en maintenant une perspective à long terme conformément aux engagements établis.



Transitionner vers un approvisionnement rentable, propre et sûr

L'approche stratégique d'Énergie NB pour atteindre les objectifs d'approvisionnement net zéro comprend l'avancement des travaux de planification sur plusieurs actifs d'approvisionnement clés et la recherche de partenaires qui peuvent améliorer l'expérience et aider à partager les coûts et les risques de la transition.

Progression des activités d'ingénierie détaillée et de préparation du site pour le Projet d'atteinte de durée de vie utile de la centrale de Mactaquac

Au cours de l'année, l'équipe de projet a optimisé les conceptions techniques et actualisé les estimations relatives aux coûts, aux avantages et aux risques associés aux différentes options du projet Mactaquac. Énergie NB a procédé à une évaluation rigoureuse de ces options affinées et a validé la pertinence d'aller de l'avant avec le Projet d'atteinte de durée de vie utile. En anticipation de ce projet, Énergie NB a lancé des appels d'offres pour les travaux concernant les turbines, les générateurs et le génie civil, tout en poursuivant les démarches liées à l'évaluation de l'impact sur l'environnement.

Exécution du plan d'amélioration de la centrale nucléaire de Point Lepreau pour une fiabilité accrue

L'équipe de la centrale nucléaire de Point Lepreau a terminé l'ensemble des travaux prévus lors de l'arrêt 24, comprenant le remplacement de moteurs vieillissants et la résolution de problèmes antérieurs par des interventions ciblées afin de réduire les risques d'arrêt non prévu. Par ailleurs, la disponibilité de la centrale a été affectée par un arrêt prolongé, en raison d'un problème détecté sur les barres du stator de du générateur principal lors des essais de redémarrage.

Alors qu'Énergie NB collaborait avec des experts du secteur ainsi qu'avec Siemens afin de résoudre le problème lié aux barres de stator, l'équipe de la centrale a profité de l'arrêt prolongé pour réaliser des activités d'entretien et d'inspection. Ces interventions contribueront à améliorer durablement la fiabilité de l'installation.

En janvier, la direction a pris la décision de procéder à un rembobinage complet du générateur en 2025 afin de minimiser les risques liés à la centrale et d'assurer la sécurité énergétique à long terme des Néo-Brunswickois.



66 %

de production sans
carbone

Recherche d'un partenaire pour l'amélioration continue de la centrale nucléaire de Point Lepreau

Énergie NB poursuit les discussions concernant un partenariat à long terme et une entente de gestion avec Ontario Power Generation, qui porteraient sur les personnes, les processus, les systèmes et les technologies, dans le but d'ajuster la performance de la centrale.

Progresser les exigences du permis d'exploitation du site pour les petits réacteurs modulaires

En 2024-2025, Énergie NB a obtenu un financement fédéral pour soutenir les préparatifs d'une nouvelle centrale nucléaire sur le site de Point Lepreau. L'équipe a rédigé une description initiale du projet, qui intègre les commentaires recueillis dans le cadre d'activités d'engagement ciblées avec les collectivités des Premières Nations. Énergie NB a également entrepris plusieurs études sur le site afin d'appuyer l'obtention d'un permis d'exploitation du site et d'autres exigences réglementaires.

Pour faire progresser le programme, Énergie NB a déterminé la capacité requise à intégrer dans l'ébauche des exigences réglementaires préliminaires pour les services publics et les utilisateurs. Elle s'est également entretenue mensuellement avec les organismes de réglementation des gouvernements fédéral et provinciaux afin d'harmoniser la compréhension qu'a Énergie NB du processus d'évaluation environnementale intégrée.

Valider les options de combustibles de remplacement à la centrale de Belledune

Dans le cadre de ses essais de validation des options de combustibles de remplacement, Énergie NB a terminé les essais de capacité de la biomasse dans la chaudière de la centrale de Belledune. Elle a également travaillé avec la province et l'industrie sur la chaîne d'approvisionnement en biomasse afin de s'assurer qu'Énergie NB puisse continuer à faire fonctionner la centrale dans l'avenir. Compte tenu des progrès et des résultats obtenus à ce jour, Énergie NB a obtenu l'approbation du conseil d'administration de se concentrer sur la conversion de la centrale de Belledune à la biomasse et d'interrompre les travaux sur les autres options de transition vers l'abandon du charbon.

Finalisation de contrats d'achat d'électricité avec les promoteurs retenus dans le cadre de la demande de déclaration d'intérêt pour fournir des solutions rentables en matière d'énergie renouvelable et de stockage de l'énergie

Énergie NB a négocié avec succès cinq contrats d'achat d'électricité supplémentaires pour des projets d'énergie éolienne renouvelable rentables pouvant atteindre 500 MW, dirigés par des communautés des Premières Nations. Cette entente s'ajoute au projet éolien Neweg, qui a commencé à fournir de l'énergie éolienne au réseau du Nouveau-Brunswick à la fin de l'automne 2024.

La recherche d'autres options de financement pour soutenir les grands projets

Énergie NB a cherché d'autres options de financement pour soutenir les grands projets menant à la transition vers un approvisionnement énergétique rentable, propre et sûr. En réponse aux projets éoliens proposés pour fournir plus d'énergie renouvelable au réseau du Nouveau-Brunswick, Énergie NB a collaboré avec le gouvernement fédéral pour obtenir plus de 750 millions de dollars en financement fédéral pour permettre aux projets d'énergie éolienne renouvelable dirigés par les communautés des Premières Nations et construits dans la province d'être rentables.

Au début de 2024-2025, Énergie NB a conclu un accord de financement fédéral de 25 millions de dollars sur deux ans pour faire avancer les travaux de pré-développement en vue d'accroître la capacité nucléaire du site de production nucléaire de Point Lepreau.

Énergie NB a également réussi à obtenir un financement fédéral de 1,6 million de dollars pour aider à la planification du projet de conversion de Belledune et a reçu un engagement pour un financement fédéral supplémentaire pouvant atteindre 50 millions de dollars pour soutenir la conversion de la centrale, Énergie NB contribuant à hauteur de 50 cents pour chaque dollar. De plus, Énergie NB a reçu 12,6 millions de dollars en financement fédéral pour 2024-2025 afin d'appuyer le Projet d'atteinte de durée de vie utile de la centrale de Mactaquac.



Moderniser le réseau

Énergie NB exploite et entretient une infrastructure de transport et de distribution diversifiée. Pour maintenir de hauts niveaux de rendement sécuritaire et fiable, Énergie NB doit s'assurer que les activités d'entretien préventif sont complétées et investir régulièrement et stratégiquement dans l'infrastructure.

Poursuite du déploiement de masse des compteurs intelligents par l'entremise du programme d'infrastructure de mesure avancée

Au 31 mars 2025, Énergie NB avait mis à niveau 64 pour cent des compteurs de ses clients en compteurs intelligents. Depuis le début de l'installation dans deux des trois zones géographiques prévues, 3,28 pour cent des clients ont choisi de ne pas adopter les compteurs intelligents.

À la fin de 2024 et au début de 2025, les clients ont fait part de leurs préoccupations concernant les factures élevées. Énergie NB a réorienté ses efforts pour soutenir l'évaluation du comptage et de la facturation par une tierce partie indépendante et a ajusté ses stratégies de déploiement en fonction de l'attention portée aux préoccupations des clients. Une fois l'évaluation des compteurs et de la facturation terminée, Énergie NB a commencé à travailler sur le calendrier et le recouvrement des coûts à la suite de la mise en œuvre retardée.

Amélioration de la fiabilité du réseau de transport en remplaçant ou en modernisant l'équipement en fin de vie

Énergie NB a poursuivi la mise en œuvre de sa gestion des actifs afin d'assurer la fiabilité du réseau de transport qui, en fin de compte, fournit un approvisionnement fiable aux clients. L'entreprise a investi 64 millions de dollars dans l'équipement de transport. Énergie NB a amélioré la fiabilité de son réseau et a réduit la durée et la fréquence des interruptions du réseau par rapport à 2023-2024. Les interruptions du réseau ont été moins fréquentes que l'objectif de l'entreprise pour 2024-2025.

Installation de capteurs supplémentaires de surveillance en ligne pour fournir des données en temps réel sur l'état des actifs

En 2024-2025, le service public a installé de nouvelles technologies et capacités de surveillance pour contrôler la santé de son réseau de transport. Énergie NB a mis à niveau divers transformateurs en installant des moniteurs de gaz en ligne ainsi que des moniteurs sur certains transformateurs afin de mieux surveiller et protéger le réseau pendant les tempêtes géomagnétiques.

Parallèlement à l'installation de ces technologies, Énergie NB a mis à niveau les applications afin d'améliorer sa capacité à surveiller en temps réel les renseignements sur l'état des actifs.

En prévision d'autres améliorations de la gestion de la santé des actifs, Énergie NB a également commandé de nouveaux transformateurs dotés d'un système de surveillance en ligne qui améliorera les renseignements disponibles en temps réel pour surveiller l'état du réseau.

Progression de la mise en œuvre du système avancé de gestion de la distribution

Énergie NB a franchi une étape importante dans la mise en œuvre du système de gestion avancée de la distribution avec le lancement initial du système d'acquisition et de contrôle des données (SCADA) pour la distribution et du système d'information géographique (SIG) de la distribution. Le système fournit à Énergie NB une visualisation et des données en temps réel pour son réseau de distribution, améliorant ainsi la capacité du service public à surveiller et à contrôler le réseau de distribution. Énergie NB a également continué de progresser dans la mise en œuvre de la gestion des pannes, de la gestion des commandes de commutation, de l'intégration au service à la clientèle et de l'intégration au système SCADA du réseau de transport.

Mise en œuvre des mesures supplémentaire de cybersurveillance pour les infrastructures critiques

Énergie NB a renforcé la protection de son infrastructure critique contre les menaces de cybersécurité grâce aux déploiements initiaux de capacités de surveillance et de détection des cybermenaces 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans les postes et les centrales.



**233 MILLIONS
DE DOLLARS**

investis dans la fiabilité
des actifs

PROGRÈS PAR RAPPORT AU PLAN



Électrifier et faire croître la charge

Au fur et à mesure qu'Énergie NB fait la transition vers un approvisionnement plus propre, la demande d'énergie évoluera également et l'électrification est un élément essentiel pour atteindre les objectifs de consommation nette zéro. Cela comprend la promotion de l'électrification auprès des clients alors qu'ils font la transition vers une production d'électricité plus propre, y compris les énergies renouvelables, afin de réduire les émissions de carbone, et la promotion de l'utilisation efficace de l'électricité par l'entremise de programmes internes et externes.

Mise en œuvre d'autres programmes de réponse à la demande pour soutenir l'efficacité et répondre aux besoins de la province en matière de charge.

Au cours de l'année, Énergie NB a accru la participation à son programme de réponse à la demande pour les grandes industries ainsi qu'à son Programme ÉconoPointes, entraînant une réduction de 82,6 MW de la demande annuelle durant les heures de pointe. Par l'intermédiaire de ses programmes éconergétiques, les participants ont économisé 83,6 GWh d'électricité et 476 563 GJ provenant d'autres sources de combustible, ce qui représente des économies d'énergie à vie estimées à 350 millions de dollars pour les participants.

Mise en œuvre des programmes d'efficacité ciblés, axés en priorité sur les clients les plus vulnérables ainsi que sur ceux qui n'utilisent pas d'électricité.

Dans le but de soutenir les clients les plus vulnérables, Énergie NB a mis en œuvre des améliorations gratuites visant à accroître l'efficacité énergétique dans 3 070 foyers chauffés à l'électricité, permettant ainsi une économie annuelle moyenne d'environ 520 \$ par ménage. De même, 1 570 résidences chauffées au mazout ont bénéficié d'améliorations similaires, avec des économies moyennes de 1 660 \$ par année. Par ailleurs, Énergie NB a collaboré avec le gouvernement fédéral afin de faciliter la transition du chauffage au mazout vers l'utilisation de thermopompes pour les résidents du Nouveau-Brunswick.

En 2024-2025, Énergie NB a alloué des fonds pour des incitatifs et des évaluations énergétiques à 36 bâtiments participants représentant des centaines d'unités de logement sans but lucratif. Elle a également administré des programmes qui ont permis d'améliorer l'efficacité énergétique de 261 unités de logement individuelles appartenant au ministère du Développement social.

Poursuite de la modernisation de la conception des tarifs

En 2024-2025, Énergie NB a reçu une décision de la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (CESP) concernant l'étude de répartition des coûts par catégorie du service public, demandant l'intégration de différences de coûts saisonnières dans le modèle de répartition des coûts de production. L'entreprise a ajusté son calendrier de modernisation des tarifs afin de regrouper les propositions initialement prévues pour une demande réglementaire en 2024-2025 dans de futurs dépôts. Parallèlement, elle a poursuivi le développement de propositions visant à moderniser les tarifs pour un dépôt réglementaire en 2025-2026.



3 220 MW

Demande de pointe annuelle en
2024-2025 atteinte
le 22 janvier 2025



133 314 TONNES

de réduction des gaz à effet de
serre au cours de la vie

Conception et début de l'installation de l'équipement de contrôle pour améliorer la gestion globale du réseau et la qualité de l'électricité

Énergie NB a reporté la conception et l'installation de l'équipement de contrôle pour améliorer la gestion globale du réseau et la qualité de l'électricité en attendant l'avancement du projet de système avancé de gestion de la distribution.

Réalisation de l'étude du potentiel d'électrification

Comme prévu, Énergie NB a terminé l'étude du potentiel du Nouveau-Brunswick, portant sur 25 ans de gestion de la demande multi-combustibles, y compris l'efficacité énergétique, la réponse à la demande, la production distribuée, les économies de combustible, le transport propre et l'électrification pour tous les combustibles. À la suite des résultats obtenus, Énergie NB a mis à jour son cadre de gestion de la demande et son analyse coûts-avantages des programmes d'électrification pour inclure les objectifs politiques d'Énergie NB et du gouvernement. L'entreprise a également commencé à mettre à jour ce cadre et cette analyse afin d'intégrer les hypothèses d'électrification, les ressources énergétiques distribuées et la réponse à la demande.

Poursuite des programmes visant à encourager l'acquisition de véhicules électriques neufs ou d'occasion par les résidents du Nouveau-Brunswick

Alors que l'adoption des véhicules électriques progresse au Nouveau-Brunswick, Énergie NB a octroyé 3 142 incitatifs dont 2 500 pour l'achat de véhicules électriques neufs, 152 pour des véhicules électriques d'occasion et 490 pour l'installation de bornes de recharge à domicile. Par ailleurs, la société a contribué à l'expansion du réseau branché avec l'ajout de six nouveaux ports de charge rapide et de trois bornes de recharge de niveau 2, tout en reportant la mise en service de deux autres bornes dans l'attente d'un accord final concernant leur emplacement. En complément, Énergie NB a acquis huit bornes de recharge de 320 kW et huit bornes de recharge de 100 kW, prévues pour une installation en 2025-2026.



Offrir une valeur concurrentielle aux clients

L'approche d'Énergie NB pour améliorer l'expérience et augmenter la valeur globale pour les clients est axée sur l'amélioration des processus existants destinés aux clients.

Mise en œuvre d'une plateforme moderne de service à la clientèle

Dans le cadre de la modernisation de ses systèmes visant à optimiser l'expérience des clients, Énergie NB a finalisé la première phase de son initiative de modernisation de la téléphonie. L'entreprise a également achevé la migration vers un nouveau système de centre d'appels intégrant la gestion de la main-d'œuvre, l'assurance qualité, l'estimation du temps d'attente ainsi que les sondages post-appel sur la satisfaction de la clientèle. Par ailleurs, Énergie NB a respecté son calendrier pour le développement d'un service de messages textes destiné à informer les clients en cas de panne.



587 832

appels de clients traités

PROGRÈS PAR RAPPORT AU PLAN

Poursuite de l'amélioration de nos sites Web destinés aux clients

En 2024-2025, Énergie NB a élaboré et commencé à mettre en œuvre un plan triennal visant à moderniser et renforcer son infrastructure Web existante, en s'attaquant aux principaux problèmes identifiés. L'organisation a également réalisé un projet axé sur l'expérience utilisateur de son site Web, comprenant une enquête auprès des clients et une analyse du contenu, dans le but de définir une stratégie pour de futures améliorations du site.

Énergie NB a optimisé son site Web afin de faciliter la sélection de la langue préférée par les utilisateurs. De plus, l'entreprise a mis en place un service libre-service destiné aux clients équipés de compteurs intelligents, leur offrant ainsi l'accès à des données détaillées sur leur consommation d'énergie ainsi qu'à des alertes d'utilisation à travers leur compte en ligne.

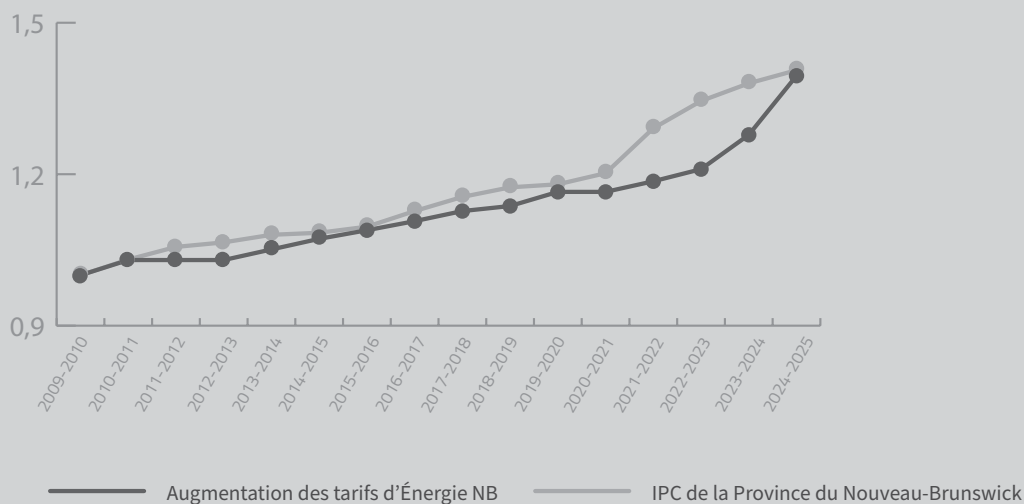
Amélioration des services ConnexSûre et de chauffe-eau d'Énergie NB

Dans le but d'optimiser l'expérience client pour les services ConnexSûre et de chauffe-eau, Énergie NB a réalisé une enquête auprès des utilisateurs pour chaque service. Le service public a renforcé la qualité du soutien fourni par son centre d'appels ainsi que par ses entrepreneurs. Par ailleurs, une amélioration du rendement financier de chaque produit a été obtenue grâce à l'ajustement des tarifs, à la mise en œuvre d'augmentations propres à chaque produit et à la réduction des coûts, notamment par l'adaptation des stratégies de réparation afin de prolonger la durée de vie des chauffe-eau existants.

Augmentation des recettes et offerte d'une valeur ajoutée aux clients grâce aux offres de produits et services existants et nouveaux

En 2024-2025, Énergie NB a poursuivi ses projets pilotes relatifs au forfait de borne de recharge pour véhicules électriques à domicile et aux caméras Villes Intelligentes. La société a reporté sa décision concernant l'avancement de nouvelles offres afin d'évaluer au préalable le potentiel des produits et services actuellement disponibles.

Augmentation des tarifs d'Énergie NB par rapport à l'indice des prix à la consommation (IPC) de la province du Nouveau-Brunswick





Créer une main-d'œuvre prospère

Énergie NB doit adapter sa main-d'œuvre pour qu'elle soit en mesure de faire face à un avenir très différent. Cela nécessite de nouvelles méthodes de travail, de nouvelles mentalités, de nouvelles structures organisationnelles, de nouveaux ensembles de talents, de nouveaux systèmes de récompenses et des stratégies efficaces de recrutement et de rétention.

Continuer à maintenir l'accent sur la sécurité des employés et du public, y compris le bien-être des employés.

Au cours de la période 2024-2025, Énergie NB a offert aux employés et à leurs familles l'accès au Brain Gym de l'Atlantic Institute for Resilience (AIR). L'entreprise a également organisé un défi de marche destiné à promouvoir le bien-être physique parmi l'ensemble du personnel.

En octobre 2024, Énergie NB a terminé avec succès Synergy 2024, un exercice d'urgence à grande échelle organisé par Énergie NB et l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick, auquel ont participé de nombreuses juridictions et organisations.

La sécurité demeure une priorité fondamentale pour Énergie NB. L'entreprise a enregistré une diminution de 7,5 pour cent de son taux de fréquence globale de blessures à déclaration obligatoire par rapport à l'exercice 2023-2024, ainsi qu'une baisse de 9,5 pour cent de son taux de fréquence des incidents avec perte de temps sur la même période. Bien que ces progrès soient notables, les résultats annuels soulignent l'importance pour Énergie NB de maintenir son engagement soutenu envers la sécurité de l'ensemble de ses employés et du public.

Déploiement de stratégies d'attraction et de rétention

À l'automne 2024, Énergie NB a modifié et mis en place un nouveau régime d'avantages sociaux afin de maintenir des avantages adaptés aux besoins actuels tout en veillant à leur rentabilité. L'entreprise a également ajusté son processus de dotation dans le but d'optimiser l'efficacité et le rendement, ce qui a entraîné une réduction de 27 pour du délai d'embauche.

Augmentation de l'engagement des employés

À la suite du deuxième sondage annuel Dites-nous tout! réalisé auprès de l'ensemble des employés, la direction d'Énergie NB a collaboré avec les équipes afin d'élaborer des plans d'action favorisant l'engagement du personnel et intégrant à la fois les commentaires spécifiques des équipes et ceux recueillis à l'échelle organisationnelle. Dans ce cadre, un Bulletin mensuel de Peuples et culture a été mis en place, tandis que les employés ont pu participer à des séances régulières Posez-nous toutes vos questions, à des forums de la présidente-directrice générale, ainsi qu'à une table ronde pour la Journée internationale de la femme et à deux événements organisés par le réseau des femmes.



81 %
participation des
employés au sondage
annuel sur l'engagement

PROGRÈS PAR RAPPORT AU PLAN

Favoriser et soutenir l'apprentissage, le perfectionnement et l'épanouissement des employés

Énergie NB a élaboré et appliqué un nouveau processus permettant d'évaluer l'état de préparation des candidats à la relève, leur fixant des objectifs précis dans le cadre de leur perfectionnement. L'entreprise a également mis en place un programme de perfectionnement du leadership destiné aux candidats à la relève ainsi qu'un programme de transition pour les nouveaux leaders afin d'accompagner leur prise de fonction. Par ailleurs, le lancement d'un partenariat avec des clients commerciaux a permis de mettre en relation certains dirigeants moins exposés à la clientèle directe avec des clients commerciaux ou des petites entreprises industrielles.

Alignement des politiques et des programmes fondamentaux sur la vision, la mission et les valeurs de l'organisation.

En avril 2024, Énergie NB a mis en œuvre son nouveau modèle de perfectionnement du leadership aligné sur les valeurs d'Énergie NB, qui établit les attentes pour les dirigeants de premier niveau, de niveau intermédiaire et de niveau supérieur. En outre, elle a mis en œuvre un nouveau programme et de nouveaux outils d'amélioration du rendement qui fournissent un processus d'examen ouvert, significatif et évalué de façon cohérente afin de favoriser l'amélioration continue des aptitudes, des compétences et de l'expérience conformément aux valeurs d'Énergie NB.



Harmoniser, engager et optimiser

Énergie NB doit passer efficacement de la stratégie à l'exécution. Pour ce faire, elle doit établir un plan de transformation clair et moderniser sa gouvernance de projet, ses processus de soutien, ses comportements et ses technologies. Il faut également s'assurer que tous les secteurs de l'entreprise sont rentables grâce à l'amélioration continue.

Application de stratégies durables visant à optimiser les coûts et à améliorer l'efficacité des processus

Au cours de l'exercice 2024-2025, Énergie NB a réduit ses coûts de 31,5 millions de dollars, dont 15,5 millions de dollars correspondent à des économies durables. Par ailleurs, le service public a diminué ses dépenses de 19,9 millions de dollars grâce à la gestion des coûts, à l'approvisionnement et à l'amélioration de la productivité.

Élaboration d'un plan et la mise en œuvre des améliorations numériques

En préparation des améliorations numériques à long terme, Énergie NB a terminé les projets préalables et les mises à niveau techniques nécessaires à la mise à niveau du système de planification des ressources de l'entreprise. Le service public a également amélioré la capacité d'Énergie NB à mieux optimiser ses décisions d'investissement et à gérer les risques.

Poursuite de la favorisation des partenariats solides avec les collectivités des Premières Nations

Dans le cadre du maintien de partenariats solides avec les communautés des Premières Nations, Énergie NB a entamé l'élaboration conjointe d'un plan d'action de réconciliation intitulé « Les sentiers autochtones menant à la guérison ». De plus, l'entreprise a organisé des séances d'exercices de couverture animées par des aînés et des gardiens du savoir autochtones à l'intention de ses employés.



**31,5 MILLIONS
DE DOLLARS**

d'économies réalisées

Pendant le processus de déclassement de la centrale Milltown, Énergie NB a collaboré avec la Nation Peskotomuhkati à Skutik concernant le déclassement et l'avenir du site. De plus, Énergie NB a signé des contrats d'achat d'électricité pour des projets d'énergie éolienne pouvant atteindre 500 MW, menés par des collectivités des Premières Nations.

Énergie NB a poursuivi son appui à divers événements d'engagement communautaire auprès des Premières Nations, ainsi qu'à des ateliers et conférences portant sur l'efficacité énergétique. L'organisme a tiré parti de ces occasions pour recueillir de manière continue des commentaires sur les processus du programme d'efficacité énergétique et pour identifier les besoins évolutifs des communautés des Premières Nations. Au cours de l'exercice, 93 participants résidentiels ont bénéficié du Programme d'efficacité énergétique des Premières Nations.

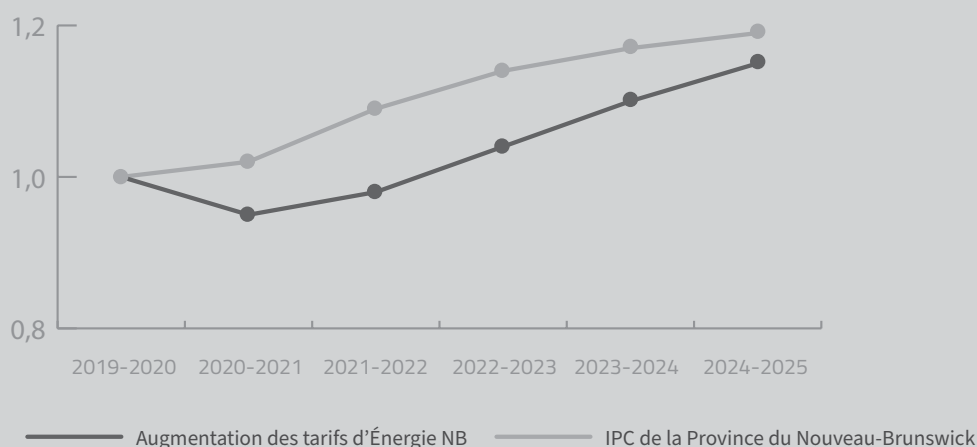
Optimisation de la communication et favorisation de l'engagement auprès des clients, des employés et des parties prenantes

Énergie NB a mis en place une communication ouverte avec ses clients et parties prenantes afin d'expliquer la nécessité d'une augmentation tarifaire et les défis liés à sa dette. L'entreprise a également adopté une approche axée sur les employés pour ses communications. En réponse aux préoccupations des clients concernant les factures élevées de décembre et l'utilisation des compteurs intelligents, Énergie NB a accru sa présence médiatique ainsi que ses communications et messages sur les réseaux sociaux. Des activités de sensibilisation ont été menées auprès des parties prenantes pour soutenir l'infrastructure de mesure avancée, comprenant des séances d'information en personne et un dialogue continu avec les communautés des Premières Nations, ainsi que des réunions dans les collectivités ayant subi des pannes.

Amélioration des processus et des méthodologies de gestion des actifs et de gouvernance des investissements

Au cours de l'année, Énergie NB a conçu des modèles d'évaluation des investissements visant à établir une méthode plus complète et standardisée pour analyser la valeur et les risques associés à chaque initiative. Ces modèles permettent d'exécuter différents scénarios, d'optimiser le portefeuille d'investissements et de mesurer la valeur apportée aux clients.

Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration par taux d'augmentation par client par rapport à l'indice des prix à la consommation (IPC) de la province du Nouveau-Brunswick



5 202 581

visites engagées sur
www.energienb.com

Rapport de gestion

Risques et incertitudes significatifs

Identifie et explique les risques et les incertitudes significatifs ayant une incidence sur la performance

Performance financière

Fournit un sommaire des principaux résultats financiers de l'exercice

Résultats financiers

Explique les résultats financiers pour l'exercice 2024-2025, y compris l'analyse des variations d'un exercice à l'autre

Soldes réglementaires

Explique l'incidence des reports réglementaires

Sources de financement

Identifie et explique les changements aux sources de financement

Gestion du capital

Identifie et explique les objectifs et la stratégie de réduction de la dette

Modifications apportées aux méthodes comptables critiques

Décrit les modifications apportées aux méthodes comptables et l'incidence sur les états financiers consolidés

Principales estimations comptables et jugements

Explique les estimations effectuées et leur incidence sur les résultats

Gestion du risque

Décrit la manière dont Énergie NB gère les risques pour créer, conserver et réaliser de la valeur



RISQUES ET INCERTITUDES SIGNIFICATIFS

Énergie NB exerce ses activités dans un contexte commercial complexe et dynamique comportant une variété de risques et d'incertitudes qui pourraient avoir une incidence sur la réalisation de ses objectifs commerciaux. Cet environnement commercial fait en sorte que le bénéfice d'exploitation ne peut être contrôlé. Bien que la direction ne puisse contrôler ces risques et incertitudes, tous les efforts sont mis en œuvre pour les influencer ou les gérer au moyen du cadre de gestion des risques d'Énergie NB (voir à la page 42 pour obtenir plus de renseignements).

La capacité d'Énergie NB à fournir de l'électricité fiable et rentable est tributaire d'un éventail de risques opérationnels et de risques de marché. Les facteurs suivants sont d'importants inducteurs de variabilité et ont une grande incidence sur la performance financière, car ils influent sur le coût de production ou la compétitivité des prix sur les marchés d'exportation.

Risques opérationnels

Production hydroélectrique

Le réseau hydroélectrique d'Énergie NB est un réseau au fil de l'eau, c'est-à-dire un réseau qui ne comporte que peu de stockage d'eau, ce qui le rend très dépendant des tendances météorologiques comme la pluie et la fonte des neiges. Cette variabilité entraîne une variabilité annuelle de la production, ce qui a une incidence directe sur les coûts. Lorsque les niveaux d'eau sont bas, des sources d'énergie plus coûteuses sont nécessaires pour compenser, tandis que des débits plus élevés que prévu contribuent à réduire les charges de production globales.

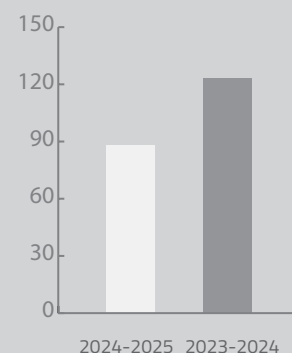
La production hydroélectrique annuelle a fluctué de 82 % à 123 % de la production prévue au cours des dix dernières années. Cette variabilité a une incidence sur le coût de la production, étant donné que la production hydroélectrique correspond à un combustible à coût nul pour produire de l'électricité. Lorsque les flux d'eau sont moins élevés que les niveaux prévus, d'autres types de combustibles plus coûteux doivent être utilisés, ce qui augmente les coûts liés à la production ou aux achats d'électricité. L'ampleur du coût de remplacement de l'énergie dépend de la production disponible et des prix du marché au moment considéré. Lorsque les flux d'eau sont plus élevés que les niveaux prévus, la production hydroélectrique permet de réduire le coût de la production.

Production d'électricité d'origine nucléaire

La centrale nucléaire de Point Lepreau joue un rôle essentiel en tant que source d'énergie à faible coût et en tant que centrale de base. L'uranium utilisé comme combustible nucléaire est la deuxième option la plus abordable d'Énergie NB pour la production d'électricité. L'exploitation efficace de la centrale nucléaire de Point Lepreau est essentielle au succès financier d'Énergie NB. Si la production d'énergie nucléaire est moins élevée que les niveaux prévus, d'autres types de combustibles plus coûteux doivent être utilisés, ce qui augmente les coûts liés à la production ou aux achats d'électricité. Le facteur de capacité annuelle nette de la centrale nucléaire de Point Lepreau s'est situé entre 27,4 % et 89,2 % au cours des dix dernières années.

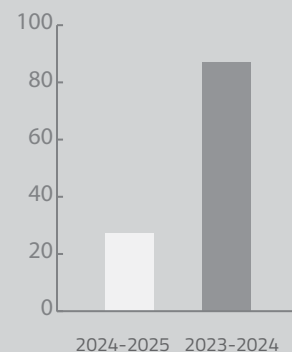
88 %

Production hydroélectrique nette
(pourcentage de la moyenne à long terme)



27,4 %

Facteur de capacité annuelle nette de la centrale nucléaire de Point Lepreau
(pourcentage)



Achats d'électricité

Énergie NB a des interconnexions avec les services publics voisins au Québec, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse et en Nouvelle-Angleterre. Les interconnexions procurent à Énergie NB la souplesse nécessaire pour importer de l'électricité afin de compenser la hausse de ses coûts de production, d'exporter l'énergie excédentaire et d'accroître la fiabilité du réseau. Les achats d'électricité complètent la production d'Énergie NB, ce qui lui permet de répondre à la demande tout en respectant les cibles d'énergie renouvelable. Le coût de ces achats est influencé par les prix horaires en vigueur sur le marché, qui sont principalement dictés par le marché de l'électricité de la Nouvelle-Angleterre. Bien que les contrats à terme offrent une certaine protection, les fluctuations des prix demeurent un facteur lorsque les besoins réels varient.

Possibilités de vente à l'extérieur de la province

Commercialisation d'Énergie NB tire parti de la capacité de production excédentaire d'Énergie NB et de ses interconnexions stratégiques avec le Québec, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Maine pour participer à des activités régionales de commercialisation de l'énergie. Les activités de vente à l'extérieur de la province visent à générer une valeur économique pour le Nouveau-Brunswick. En plus des ventes régionales, Commercialisation d'Énergie NB participe activement au marché de gros de l'électricité de la Nouvelle-Angleterre, où les transactions sont indépendantes des actifs de production et de transport d'Énergie NB.

Exerçant ses activités dans un marché concurrentiel et dynamique, Commercialisation d'Énergie NB doit composer avec la variabilité des possibilités de vente et la disponibilité des contrats. Malgré l'application de pratiques de gestion des risques et d'analyse de marché rigoureuses, les revenus et les coûts provenant de l'extérieur de la province d'Énergie NB sont sujets à la volatilité d'un exercice à l'autre en raison des variations touchant la disponibilité des sources de production, les achats d'interconnexion, les prix du marché de l'électricité, les prix des combustibles, les taux de change et le succès de l'acquisition de contrats à l'extérieur de la province et des appels d'offres sur le marché de gros de la Nouvelle-Angleterre.

Fiabilité des centrales électriques

La fiabilité des générateurs est un autre facteur clé de la variabilité des résultats financiers. L'infrastructure d'Énergie NB est susceptible d'être compromise par l'âge, les dépenses d'investissement et les changements technologiques importants. En 2024-2025, Énergie NB a connu des problèmes de fiabilité liés au générateur de la centrale nucléaire de Point Lepreau. Des réparations ont été effectuées pour remettre la centrale en service et une révision majeure est prévue en 2025-2026. La fiabilité reste une priorité pour la poursuite des progrès dans ce domaine.

Les actifs vieillissants coûtent de plus en plus cher à entretenir et à exploiter et peuvent être moins efficaces que les technologies plus récentes. D'importantes ressources financières et autres ressources doivent être déployées pour assurer le suivi et l'entretien des actifs existants. Le rendement, la fiabilité et l'efficacité maximale des installations de production existantes sont essentiels pour garantir un approvisionnement en électricité sûr, continu et adéquat. Des dépenses d'investissement, des arrêts et des travaux d'entretien stratégiques sont nécessaires afin d'assurer la fiabilité, de réduire le risque de bris d'équipement, de moderniser l'infrastructure vieillissante et de répondre à la demande croissante d'électricité.

Risques de marché

Gaz naturel

Énergie NB s'approvisionne en gaz naturel pour la centrale de Bayside et a conclu une entente d'approvisionnement à long terme et à coût moindre en gaz naturel provenant de l'Ouest canadien. Dans le but d'atténuer la volatilité des prix du marché, Énergie NB conclut des contrats d'achat à terme pour répondre à ses besoins en gaz naturel. Ces contrats d'achat à terme couvrent de 80 % à 100 % de la demande prévue pour la centrale. Toutefois, les fluctuations de prix peuvent tout de même avoir une incidence sur les coûts lorsque les besoins d'achat réels diffèrent des prévisions.

La centrale de Bayside est assujettie à une taxe sur le carbone qui fait augmenter le coût de l'électricité produite à partir du gaz naturel. La taxe est calculée en fonction du taux de taxation prescrit par la loi provinciale pour l'année et du total des émissions de la centrale. Tant le taux que la quantité des émissions fluctuent au cours d'une année, ce qui contribue à la variabilité des prix.

Charbon et coke de pétrole

Le charbon et le coke de pétrole, qui sont principalement utilisés à la centrale de Belledune, sont achetés auprès de plusieurs contreparties grâce à des contrats à prix fixe ou à prix indexé. Bien que ces ententes aident à gérer la variabilité des coûts, les conditions du marché élargi ont toujours une incidence sur les charges globales liées au combustible.

La centrale de Belledune est également assujettie à la taxe sur le carbone, laquelle fait augmenter le coût de l'électricité produite à partir du charbon et du coke de pétrole. Tant le taux que la quantité des émissions fluctuent au cours d'une année, ce qui contribue à la variabilité des prix.

Mazout lourd

Le mazout lourd, qui est utilisé à la centrale de Coleson Cove pendant les périodes de pointe hivernales, est également sensible aux variations des prix du marché. Énergie NB conclut souvent des contrats à terme pour atténuer les risques à court et à moyen terme.

Pendant les jours les plus froids de l'hiver, le Nouveau-Brunswick connaît des périodes de forte demande alors que les Néo-Brunswickois ont recours à des systèmes de chauffage électriques. Pendant les périodes de forte charge, il est nécessaire d'avoir des sources de production sur commande, comme la centrale de Coleson Cove, qui peuvent injecter de l'énergie dans le réseau pendant plusieurs jours.

La centrale de Coleson Cove est également assujettie à la taxe sur le carbone, laquelle fait augmenter le coût du mazout lourd. Tant le taux que la quantité des émissions fluctuent au cours d'une année, ce qui contribue à la variabilité des prix.

Taux de change

Énergie NB est exposée à des risques liés aux taux de change lorsque les achats de combustible et d'énergie effectués en dollars américains excèdent ses produits en dollars américains. Pour atténuer ce risque, la Société conclut généralement des contrats d'achat à terme, ce qui lui permet de couvrir d'avance ses besoins nets en dollars américains..

Fonds de placement au titre du secteur nucléaire

Énergie NB a constitué le fonds distinct au titre du démantèlement, le fonds distinct au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié ainsi que le fonds en fiducie au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié afin de satisfaire aux exigences de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*. Les placements dans ces fonds sont exposés au risque de marché et ont une incidence sur les résultats d'Énergie NB, comme il est décrit à la page 33 à la rubrique Charges financières et revenus de placement.

Les fonds de placement au titre du secteur nucléaire sont régis par une politique de placement et sont gérés par Vestcor, une société de gestion financière tierce.

La politique énonce les principes et les lignes directrices en matière de placement, y compris les objectifs de placement et la tolérance au risque appropriée pour les fonds. Le portefeuille est géré en fonction de ces objectifs de placement globaux et de ces seuils de tolérance au risque. La politique de placement a pour objectif de réduire la volatilité des besoins de financement futurs, de réduire au minimum le risque de contributions futures potentiellement importantes et de fournir une protection contre l'inflation étant donné la nature à long terme des besoins de trésorerie.

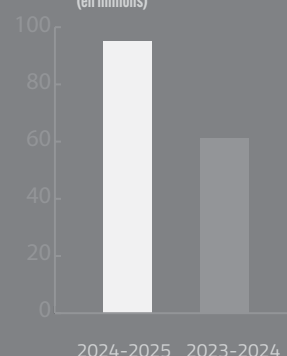
La politique de placement a été mise à jour par Énergie NB en 2023-2024 et sa mise en œuvre a été confiée à Vestcor. Aux termes de cette nouvelle politique, des changements ont été apportés à la composition des placements pour tenir compte de la nouvelle stratégie. L'objectif de rendement de 5,15 % reste inchangé.

Les fonds sont investis dans des fonds bien établis, notamment dans des titres à revenu fixe, des actions de sociétés canadiennes ou internationales et de sociétés fermées, des biens immobiliers de sociétés ouvertes ou fermées, des infrastructures ainsi que des placements non conventionnels. Tous ces placements sont assujettis aux risques du marché et la valeur des placements variera d'un jour à l'autre en fonction d'un certain nombre de facteurs du marché, notamment les conditions économiques, les événements mondiaux, les nouvelles du marché et la performance des émetteurs des titres dans lesquels les fonds investissent. Les variations des taux de change auront également une incidence sur la valeur des investissements dans des titres qui sont libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien.

En raison de la valeur importante des fonds de placement au titre du secteur nucléaire, actuellement de 1 017 millions de dollars, le bénéfice net d'Énergie NB est sensible à toute volatilité des marchés dans lesquels ces fonds sont investis.

95 \$

Gain sur le rendement
des investissements
(en millions)



Conditions météorologiques

Étant donné que plus de 80 % des clients dans la province chauffent leur domicile à l'électricité, les tendances météorologiques peuvent entraîner des besoins en électricité imprévisibles sur 12 mois et une variabilité du bénéfice net.

Les événements météorologiques importants peuvent également avoir une incidence significative sur d'autres résultats financiers. Les coûts liés aux événements météorologiques importants constituent des dépenses non récurrentes et des charges non contrôlables. Les dépenses liées à la réparation des composantes des réseaux de distribution et de transport sont comptabilisées dans les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration au cours de l'exercice. Lorsque les dommages sont plus considérables et que les actifs doivent être remplacés par de nouvelles infrastructures, les coûts sont comptabilisés à titre de dépenses d'investissement.

Compte d'écart des coûts de l'approvisionnement énergétique et compte d'écarts liés aux ventes d'électricité et à la marge brute

Énergie NB répond à divers risques opérationnels et de marché au moyen du compte d'écart des coûts de l'approvisionnement énergétique et du compte des écarts liés aux ventes d'électricité et à la marge brute. Ces comptes ont été créés conformément à la *Loi sur l'électricité et au Règlement sur les comptes d'écart réglementaires et le compte de report réglementaire – Loi sur l'électricité*. Tout écart entre les ventes d'électricité budgétées et réelles ainsi qu'entre les coûts budgétés et réels liés au combustible et aux achats d'électricité sont transférés à ces comptes mensuellement. Énergie NB est tenue de rembourser aux clients ou de recouvrer auprès de ceux-ci les soldes des comptes.

Bien que l'incidence des risques opérationnels et de marché se reflète dans les résultats financiers, le transfert de ces écarts entre les résultats réels et budgétés aide à stabiliser le bénéfice net en atténuant les variations attribuables aux prix des combustibles, au rendement des centrales, aux prix et aux volumes de ventes, aux marges de ventes à l'extérieur de la province et aux coûts connexes liés au change.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Performance financière (en millions)	2024-2025	2023-2024
Bénéfice net	23 \$	7 \$
Ventes d'électricité	2 492	2 874
Charges d'exploitation	2 627	2 614
Bénéfice (perte) d'exploitation	(8)	354
Variation nette des soldes réglementaires	243	(114)
Dette nette totale à la fin de l'exercice	5 775	5 347
Augmentation (diminution) de la dette nette	428	(59)

Faits saillants de la performance financière

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, Énergie NB a affiché un bénéfice net de 23 millions de dollars, en hausse de 16 millions de dollars par rapport au bénéfice net de 7 millions de dollars pour 2023-2024.

Les revenus de placement du fonds au titre du secteur nucléaire se sont établis à 95 millions de dollars, en hausse de 34 millions de dollars, ou 56 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement due aux baisses successives des taux d'intérêt par les banques centrales au Canada et à l'étranger, qui ont entraîné une vigueur continue des marchés des actions et des titres à revenu fixe.

Les ventes d'électricité ont diminué en raison surtout de la baisse des ventes en vertu d'offres standards auprès de clients de l'extérieur de la province. La baisse des ventes à l'exportation a été atténuée en partie par la hausse des tarifs approuvés par l'organisme de réglementation pour les clients de la province. Par conséquent, les ventes totales d'électricité se sont établies à 2 492 millions de dollars, soit une baisse de 382 millions de dollars, ou 13 %, par rapport à celles de 2023-2024.

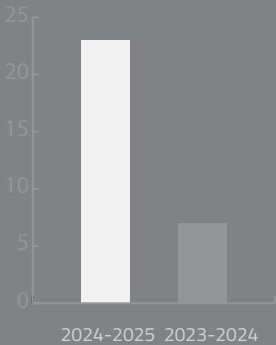
L'arrêt prolongé de la centrale nucléaire de Point Lepreau et les travaux connexes de réparation des générateurs ont eu une incidence importante sur les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration ainsi que sur les charges d'amortissement. Ces difficultés à la centrale ont également entraîné une hausse des coûts liés à l'énergie de remplacement, générant des charges d'exploitation en hausse de 13 millions de dollars par rapport à celles de 2023-2024.

Les écarts entre les ventes d'électricité réelles et budgétées et entre les coûts liés au combustible et aux achats d'électricité sont comptabilisés dans le compte d'écart des coûts de l'approvisionnement énergétique et le compte d'écarts liés aux ventes d'électricité et à la marge brute. En raison de ventes d'électricité à l'intérieur de la province moins élevées et de coûts liés au combustible et aux achats d'électricité plus élevés par rapport aux montants budgétés, une somme de 189 millions de dollars a été versée à ce compte, entraînant une hausse du solde net des comptes et ayant une incidence sur les clients en augmentant le montant futur à recouvrer auprès des clients.

La dette nette a augmenté de 428 millions de dollars en 2024-2025, passant de 5 347 millions de dollars à 5 775 millions de dollars. L'augmentation de la dette nette est principalement attribuable à la diminution des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation découlant de l'arrêt prolongé de la centrale nucléaire de Point Lepreau et de la hausse des dépenses d'investissement par rapport à 2023-2024.

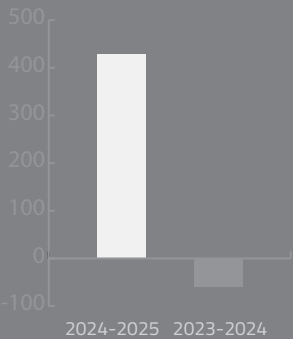
23 \$

Bénéfice net
(en millions)



428 \$

Augmentation
(diminution)
de la dette nette
(en millions)



RÉSULTATS FINANCIERS

Produits

Vue d'ensemble des produits (en millions)	2024-2025		2023-2024	
	\$	%	\$	%
Ventes d'électricité				
À l'intérieur de la province	1 842	70	1 606	54
À l'extérieur de la province	650	25	1 268	43
Divers	127	5	94	3
Total des produits	2 619	100	2 968	100
(Diminution) augmentation en pourcentage sur 12 mois		(12)		1

Ventes d'électricité à l'intérieur de la province

Les ventes d'électricité à l'intérieur de la province correspondent à la vente d'électricité à toutes les catégories de clients du Nouveau-Brunswick.

Les clients résidentiels d'Énergie NB, ce qui inclut à la fois les clients directs et les clients desservis au moyen de ventes en gros, représentent 54 % du total des ventes d'électricité à l'intérieur de la province. La clientèle résidentielle se compose principalement de clients nationaux à l'année, et aussi de certains clients non nationaux, comme les fermes et les églises. En raison de la forte pénétration du chauffage résidentiel, les changements dans les conditions météorologiques peuvent engendrer une volatilité de la charge résidentielle. Les programmes d'efficacité énergétique et de gestion de la demande contrebalancent en partie les changements liés aux conditions météorologiques et à la croissance.

Les clients industriels représentent environ 24 % des ventes totales d'électricité à l'intérieur de la province et sont divisés en deux groupes : les ventes liées au transport industriel aux clients dont la tension de transport est supérieure ou égale à 69 kV et les ventes liées à la distribution industrielle aux clients dont la tension de transport est inférieure ou égale à 25 kV. Les clients industriels sont répartis dans de nombreux secteurs, mais servent majoritairement le secteur des pâtes et papiers. Les changements dans la charge liée au secteur industriel sont déterminés par la conjoncture économique générale.

Les comptes de clients liés aux services généraux représentent environ 20 % des ventes totales d'électricité dans la province et comprennent des clients commerciaux et institutionnels. Les ventes liées aux services généraux sont également touchées par les variations météorologiques.

Les ventes d'électricité pour l'éclairage public représentent environ 2 % des ventes totales d'électricité dans la province.

Ventes d'électricité à l'intérieur de la province (en millions)	2024-2025		2023-2024	
	\$	%	\$	%
Résidentiel	875	47	761	47
Vente en gros	130	7	112	7
Industriel	440	24	380	24
Usage général	362	20	323	20
Éclairage public	35	2	30	2
Total	1 842	100	1 606	100
Augmentation en pourcentage sur 12 mois		15		4
GWh	13 577		13 557	

Les ventes d'électricité à l'intérieur de la province ont totalisé 1 842 millions de dollars en 2024-2025, ce qui représente une augmentation de 236 millions de dollars par rapport à 2023-2024. L'augmentation des ventes découle essentiellement de l'augmentation des tarifs approuvés par l'organisme de réglementation avec prise d'effet le 1er avril 2024. Les volumes de ventes d'électricité aux clients du Nouveau-Brunswick se sont élevés à 13 577 GWh, soit une hausse de 20 GWh par rapport à l'exercice précédent, en raison des températures plus froides enregistrées durant les mois d'hiver de 2024-2025.

Ventes d'électricité à l'extérieur de la province

Les ventes d'électricité à l'extérieur de la province correspondent aux ventes à l'extérieur du Nouveau-Brunswick à des provinces canadiennes avoisinantes et aux États-Unis. Les ventes à l'extérieur du Nouveau-Brunswick comprennent des contrats de vente à long terme et des ventes à court terme à d'autres services publics canadiens et sur le marché américain.

Ventes d'électricité à l'extérieur de la province (en millions)	2024-2025	2023-2024
Produits	650 \$	1 268 \$
(Diminution) augmentation en pourcentage sur 12 mois	(49)%	2%
GWh	5 236	10 513
(Diminution) augmentation en pourcentage sur 12 mois	(50)%	26%

En 2024-2025, les ventes d'électricité à l'extérieur de la province ont totalisé 650 millions de dollars, soit une diminution de 618 millions de dollars, ou 49 %, par rapport à 2023-2024. Cette diminution des ventes de 5 277 GWh, ou 50 %, s'explique essentiellement par le nombre moins élevé de contrats pour répondre aux besoins de la clientèle aux États-Unis en raison des conditions de marché et de décisions stratégiques de ne pas soumissionner pour certains contrats.

1 842 \$

Ventes d'électricité à l'intérieur de la province (en millions de dollars)

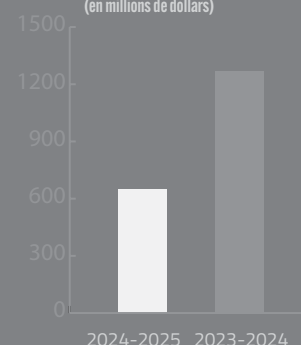


Pourcentage des recettes totales par catégorie de clients

Résidentiel	47
Industriel	24
Usage général	20
Vente en gros	7
Éclairage public	2

650 \$

Ventes d'électricité à l'extérieur de la province (en millions de dollars)



RAPPORT DE GESTION

Produits divers

Les produits divers sont les produits tirés de sources autres que les ventes d'électricité.

Produits divers (en millions)	2024-2025		2023-2024	
	\$	%	\$	%
Revenus afférents au transport	19	15	18	19
Produits liés à la clientèle	21	17	24	26
Location des chauffe-eau	31	24	27	29
Produits tirés des raccordements aux poteaux	6	5	5	5
Ventes de gaz naturel	22	17	4	4
Autres produits divers	28	22	16	17
Total	127	100	94	100
Augmentation (diminution) en pourcentage sur 12 mois		35		(32)

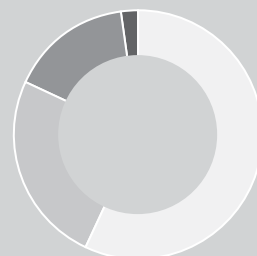
Les produits divers ont totalisé 127 millions de dollars en 2024-2025, soit une augmentation de 33 millions de dollars, ou 35 %, par rapport à 2023-2024. Les ventes de gaz naturel se sont établies à 22 millions de dollars pour l'exercice, soit une augmentation de 18 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent en raison d'activités moins importantes que prévu à la centrale Bayside, ce qui a entraîné un excédent de volumes de gaz naturel visés par des engagements qui pouvait être vendu. Énergie NB vend les volumes visés par des engagements en excédent des besoins lorsqu'ils ne peuvent pas être utilisés, généralement en raison d'arrêts. La marge de profit sur ces ventes est touchée par les variations des prix du marché.

Les produits tirés de la location des chauffe-eau se sont chiffrés à 31 millions de dollars, soit une hausse de 4 millions de dollars découlant d'une augmentation des tarifs approuvés par l'organisme de réglementation.

Aperçu des charges d'exploitation (en millions)	2024-2025		2023-2024	
	\$	%	\$	%
Combustible et achats d'électricité	1 500	57	1 589	61
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	661	25	622	24
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	419	16	354	13
Impôt et taxes, autres que les impôts sur les résultats	47	2	49	2
Total	2 627	100	2 614	100
Augmentation (diminution) en pourcentage sur 12 mois		1		(12)

2 627 \$

Charges d'exploitation
par catégorie
(en millions de dollars)



Pourcentage du coût total

Combustible et achats d'électricité	57
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	25
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	16
Impôt et taxes	2

Charges d'exploitation relatives au combustible et aux achats d'électricité

Énergie NB mise sur un portefeuille diversifié de production et d'achats externes afin de répondre aux besoins des clients à l'intérieur et à l'extérieur de la province. Les coûts liés à la production et aux achats peuvent varier de façon importante sur 12 mois.

La combinaison de production interne et d'achats d'électricité d'Énergie NB est établie afin de veiller à ce que les exigences des normes applicables au portefeuille d'énergie renouvelable soient respectées. La norme exige que les ventes d'électricité d'Énergie NB dans la province proviennent d'énergies renouvelables à hauteur d'au moins 40 %.

Combustible et achats d'électricité (en millions)	2024-2025		2023-2024	
	\$	%	\$	%
Hydroélectrique	-	-	-	-
Nucléaire	18	1	13	1
Thermique	443	30	238	15
Achats d'électricité	1 024	68	1 311	82
Taxe sur le carbone	33	2	29	2
Autres combustibles	21	1	16	1
Écart de change sur les achats de combustible et d'énergie	(39)	(2)	(18)	(1)
Total	1 500	100	1 589	100
Diminution en pourcentage sur 12 mois		(6)		(20)

En 2024-2025, les coûts liés au combustible et aux achats d'électricité ont totalisé 1 500 millions de dollars, en baisse de 89 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique essentiellement par une diminution de 480 millions de dollars des coûts de l'approvisionnement à l'exportation en raison d'une baisse des volumes de ventes à la clientèle des États-Unis. La production nette et les achats d'électricité ont diminué pour s'établir à 19 724 GWh, en baisse de 21 % par rapport à 2023-2024. La baisse des coûts d'approvisionnement moyens a entraîné une diminution additionnelle des coûts de 169 millions de dollars.

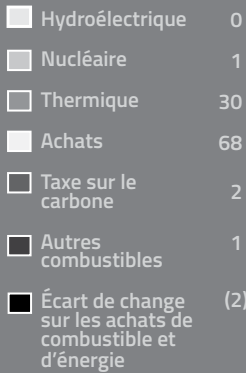
Les coûts d'approvisionnement à l'intérieur de la province ont augmenté pour atteindre 396 millions de dollars, en raison surtout d'un arrêt prolongé à la centrale nucléaire de Point Lepreau qui a donné lieu à des coûts liés à l'énergie de remplacement de 143 millions de dollars. Une baisse de la production hydroélectrique a contribué à des charges additionnelles de 23 millions de dollars. La disponibilité des centrales, les conditions du marché et les prix des combustibles ont continué d'avoir une incidence importante sur le bouquet énergétique.

Énergie NB produit de l'électricité à partir de différentes sources, y compris de ses propres centrales, et achète de l'électricité auprès de provinces voisines.

1 500 \$
Combustible et achats d'électricité
(en millions de dollars)



Pourcentage du coût total



RAPPORT DE GESTION

Source d'électricité	Production		Coût	
	GWh	%	\$	%
Hydroélectrique	2 425	12	-	-
Nucléaire	1 583	8	18	1
Gaz naturel	1 311	7	96	6
Charbon et coke de pétrole	2 532	13	160	12
Mazout lourd	896	4	187	12
Solaire	2	-	-	-
Achats d'électricité	10 977	56	1 024	68
Autre			15	1
Total	19 726	100	1 500	100

Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration

Les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration correspondent aux frais d'exploitation, d'entretien et d'administration d'Énergie NB pour les 14 centrales de production, pour l'infrastructure de distribution et de transport, soit plus de 21 800 km de lignes de distribution et 6 900 km de lignes de transport, ainsi que pour les services généraux. Les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration comprennent également les activités qui visent à réduire la demande et à modifier les habitudes de consommation au moyen d'investissements en technologie, à éduquer les clients, à promouvoir l'efficacité et à offrir de nouveaux produits et services.

L'amélioration continue fait partie intégrante du plan stratégique d'Énergie NB. Énergie NB s'est engagée à veiller à ce que tous les secteurs de l'entreprise soient rentables en créant une culture axée sur l'amélioration continue et tous les employés sont encouragés à proposer des projets d'amélioration et à participer aux initiatives d'amélioration. Ce travail comprend aussi les efforts de coopération régionale avec d'autres services publics pour réaliser des économies par le partage des meilleures pratiques. Les employés du monde entier continuent d'offrir une valeur ajoutée aux clients par l'amélioration des processus de travail et par les économies financières. En 2024-2025, Énergie NB a réalisé des économies en trésorerie et d'autres avantages comme des dépenses évitées et une augmentation de la productivité.

Se reporter à la note 23 des états financiers consolidés d'Énergie NB pour obtenir des renseignements sur les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration par catégorie.

19 726 GWh

Production en gigawattheures



Pourcentage de la production totale de GWh

Hydroélectrique	12
Nucléaire	8
Gaz naturel	7
Charbon et coke de pétrole	13
Mazout lourd	4
Achats d'électricité	56

Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration
(en millions)

	2024-2025	2023-2024
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	661 \$	622 \$
Pourcentage d'augmentation d'un exercice à l'autre	6%	8%

Les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration se sont chiffrés à 661 millions de dollars en 2024-2025, soit une augmentation de 39 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à 2023-2024.

L'augmentation des frais d'exploitation, d'entretien et d'administration en 2024-2025 est principalement attribuable aux coûts de réparation d'un générateur à la centrale nucléaire de Point Lepreau et à un accroissement des travaux liés à la demande de la clientèle. Ces augmentations ont été contrebalancées en partie par une réduction des activités d'entretien générales à la centrale nucléaire de Point Lepreau pendant son arrêt prolongé et une baisse des coûts liés aux tempêtes par rapport à l'exercice précédent. En 2024-2025, Énergie NB a engagé des frais d'exploitation, d'entretien et d'administration de 8 millions de dollars en lien avec des événements météorologiques importants, comparativement à 31 millions de dollars pour l'exercice précédent.

En 2024-2025, Énergie NB a effectué des investissements en efficacité énergétique de 174 millions de dollars, dont une tranche de 138 millions de dollars a été financée par des subventions gouvernementales. L'incidence nette de 36 millions de dollars sur les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration des investissements en efficacité énergétique représente une hausse de 8 millions de dollars par rapport à 2023-2024. Les investissements ont entraîné des économies d'électricité de 83,6 GWh pour les participants ainsi que des économies d'énergie produite à partir d'autres sources de carburant de 476 563 GJ, ce qui s'est traduit par des économies d'énergie cumulatives de plus de 350 millions de dollars pour les participants.

En 2024-2025, Énergie NB a réalisé des économies de 32 millions de dollars grâce à l'optimisation des coûts au moyen de diverses initiatives d'amélioration des processus et de réduction des coûts.

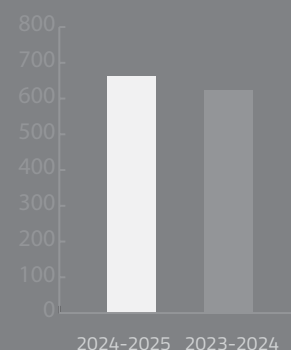
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles

Les charges au titre des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles sont surtout le fait des investissements en immobilisations d'Énergie NB à l'égard des systèmes de production, de transport et de distribution. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon le mode d'amortissement linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles. La durée d'utilité des immobilisations corporelles est évaluée annuellement, des examens externes sont effectués tous les cinq ans et les taux sont mis à jour au besoin.

Depuis l'adoption des Normes internationales d'information financière (IFRS) le 1^{er} avril 2014, Énergie NB inscrit à l'actif les arrêts importants prévus aux fins d'entretien. Les arrêts constituent des activités cycliques nécessaires à l'exploitation sûre des centrales. La durée de vie utile de l'arrêt prévu aux fins d'entretien est fondée sur la fréquence de l'arrêt.

661 \$

Frais d'exploitation,
d'entretien et
d'administration
(en millions de dollars)



RAPPORT DE GESTION

Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (en millions)

	2024-2025	2023-2024
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	419 \$	354 \$
Augmentation en pourcentage sur 12 mois	18%	1%

En 2024-2025, les charges au titre des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles se sont chiffrées à 419 millions de dollars, en hausse de 65 millions de dollars, ou 18 %, par rapport à 2023-2024. L'amortissement des immobilisations corporelles a continué d'augmenter sur 12 mois au fur et à mesure que les coûts des interruptions pour entretien majeur sont inscrits à l'actif et amortis. La hausse des amortissements en 2024-2025 découle essentiellement des investissements continus dans l'infrastructure visant à améliorer la fiabilité et à moderniser le réseau. Ces investissements comprennent des arrêts majeurs pour entretien dans les centrales, ainsi que des dépenses pour renforcer les systèmes de transport et de distribution. En raison des difficultés rencontrées avec le générateur à la centrale nucléaire de Point Lepreau, la durée de vie économique de l'actif a été réduite, ce qui a donné lieu à une augmentation de la charge d'amortissement.

Impôt et taxes

La charge liée à l'impôt et aux taxes comprend les impôts fonciers et les taxes sur les services publics et les droits de passage. L'impôt foncier est évalué par la Province du Nouveau-Brunswick en fonction de la valeur imposable des immeubles d'Énergie NB. La taxe sur les services publics est déterminée par les dépenses en immobilisations d'Énergie NB dans les réseaux de transport et de distribution et en fonction de la valeur comptable des actifs des réseaux de transport et de distribution d'Énergie NB.

Impôt et taxes (en millions)

	2024-2025	2023-2024
Impôt et taxes	47 \$	49 \$
Diminution en pourcentage sur 12 mois	(4)%	(2)%

L'impôt et les taxes se sont élevés à 47 millions de dollars en 2024-2025, soit une baisse de 2 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à 2023-2024. Les impôts fonciers ont diminué sur 12 mois en raison surtout de la vente de l'immeuble du siège social à l'exercice précédent.

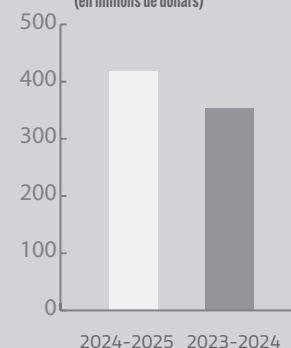
Charges financières et revenus de placement

Les charges financières et revenus de placement correspondent à une charge nette qui pourrait varier considérablement en raison des fluctuations importantes de la valeur de marché, des taux d'actualisation et des taux d'intérêt.

Se reporter à la note 26 des états financiers consolidés d'Énergie NB pour obtenir des renseignements sur les charges financières par catégorie.

419 \$

Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (en millions de dollars)



Charges financières et revenus de placement (en millions)	2024-2025		2023-2024	
	\$	%	\$	%
Charges financières	(274)	130	(258)	110
Fonds d'amortissement et autres revenus de placement	18	(9)	15	(6)
Revenu de placement du fonds au titre du secteur nucléaire	95	(45)	61	(26)
Désactualisation des passifs relatifs au démantèlement	(51)	24	(51)	22
Total	(212)	100	(233)	100
Diminution en pourcentage sur 12 mois		(9)		(4)

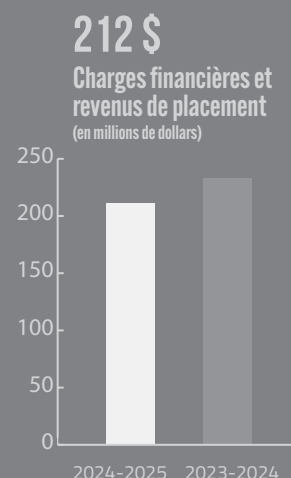
Les charges financières et revenus de placement se sont élevés à 212 millions de dollars en 2024-2025, en baisse de 22 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à 2023-2024.

Les charges financières se sont établies à 274 millions de dollars en 2024-2025, contre 258 millions de dollars en 2023-2024, en hausse de 16 millions de dollars, ou 6 %, en raison d'une augmentation des soldes de la dette nette au cours de la période, ce qui a entraîné une hausse des charges d'intérêts. L'augmentation a été partiellement contrebalancée par une baisse des taux d'emprunt au cours de la période.

Les fonds d'amortissement et autres revenus de placement se sont élevés à 18 millions de dollars en 2024-2025, contre 15 millions de dollars en 2023-2024, soit une hausse de 3 millions de dollars, ou 20 %, en raison de l'augmentation des bénéfices des placements des fonds d'amortissement.

L'augmentation des revenus de placement du fonds au titre du secteur nucléaire est surtout attribuable aux profits latents sur les placements, qui se sont établis à 95 millions de dollars en 2024-2025, en hausse de 34 millions de dollars par rapport à 2023-2024. La valeur de marché des placements fluctue sur 12 mois en fonction des conditions du marché.

La désactualisation des fonds relatifs au démantèlement a totalisé 51 millions de dollars, ce qui est semblable à l'exercice précédent. Dans le cadre de ses activités, Énergie NB est responsable du démantèlement et de l'enlèvement de certains actifs une fois qu'ils ont été mis hors service. L'obligation donne lieu à un passif financier, qui augmente au fil du temps par la comptabilisation de la charge de désactualisation.



RAPPORT DE GESTION

Situation financière

Le tableau suivant présente les variations dans l'état consolidé de la situation financière du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Variation (en millions)	change (\$)	change (%)
Trésorerie Voir l'état des flux de trésorerie, à la page 59	(1)	(10)
Débiteurs Hausse du financement à recevoir et augmentation des sommes à recevoir de clients de l'intérieur et de l'extérieur de la province	108	26
Matériel, fournitures et combustible Utilisation des stocks de combustible pour produire de l'électricité, principalement du mazout lourd et du charbon	(96)	(29)
Charges payées d'avance Calendrier de comptabilisation des charges	(2)	(8)
Immobilisations corporelles Investissements dans de nouvelles infrastructures, contrebalancés par la charge d'amortissement	218	5
Immobilisations incorporelles Investissements dans de nouveaux logiciels, contrebalancés par la charge d'amortissement	4	8
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié Variations de la valeur de marché, retraits et dépôts	76	8
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement Versements effectués au cours de l'exercice et les bénéfices	64	13
Actifs dérivés Variations de la juste valeur	31	36
Soldes réglementaires Soldes établis au cours de l'exercice et les intérêts, contrebalancés par les recouvrements	243	27
Dette à court terme Fonds nécessaires aux investissements dans les infrastructures	384	67
Créditeurs et charges à payer Calendrier des charges et des paiements aux fournisseurs	16	4
Produits différés Comptabilisation des subventions gouvernementales à titre de produits	(4)	(100)
Passifs dérivés Variations de la juste valeur	(24)	(38)
Dette à long terme Produit des émissions de titres de créance à long terme, contrebalancé par les remboursements d'emprunts	107	2
Obligations locatives Remboursements de principal sur les obligations	(1)	(3)
Passifs au titre du démantèlement et de la gestion du combustible nucléaire irradié Modification des estimations de coûts et des taux d'actualisation, contrebalancée par la désactualisation	81	8
Avantages postérieurs à l'emploi Charge au titre des avantages sociaux, moins les prestations versées, compte tenu des gains actuariels et des pertes actuarielles	2	2
Provisions au titre d'autres passifs et de charges Apports des clients en cours d'exercice, contrebalancés par les produits comptabilisés au cours de l'exercice	5	8
Capitaux propres Bénéfice net et autres éléments du résultat global	78	19

SOLDES RÉGLEMENTAIRES

Les soldes réglementaires sont comptabilisés aux fins d'établissement de tarifs et de présentation de l'information financière si la Commission de l'énergie et des services publics (« CESP ») du Nouveau-Brunswick approuve le traitement réglementaire ou si la direction est d'avis que le traitement réglementaire est probable. Les soldes débiteurs réglementaires représentent la part excédentaire des charges engagées par rapport aux sommes facturées aux clients selon les tarifs approuvés par la CESP. Les soldes créditeurs réglementaires représentent la part excédentaire des charges engagées par Énergie NB par rapport aux sommes facturées aux clients selon les tarifs approuvés par la CESP.

Les soldes réglementaires d'Énergie NB sont présentés dans le tableau suivant :

Soldes réglementaires (en millions)	2024-2025		2023-2024	
	\$	%	\$	%
Remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau	586	51	610	68
Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.	134	12	142	16
Provision pour les fonds utilisés pendant la construction	8	1	8	1
Compte d'écart des coûts de l'approvisionnement énergétique	341	30	199	21
Compte d'écarts liés aux ventes d'électricité et à la marge brute	(75)	(7)	(85)	(9)
Report relatif à l'efficacité énergétique et à la réponse à la demande	59	5	31	3
Report d'amortissement des compteurs de l'infrastructure de mesure avancée (IMA)	6	1	2	-
Report de nivellement des tarifs	63	5	-	-
Report relatif à la mise à niveau du PGI	1	-	-	-
Report des coûts de l'énergie de remplacement liée à la centrale nucléaire de Point Lepreau	27	2	-	-
Total	1 150	100	907	100
Pourcentage d'augmentation (de diminution) d'un exercice à l'autre		27		(11)

Se reporter à la note 11 des états financiers consolidés d'Énergie NB pour obtenir des renseignements sur les soldes des comptes réglementaires.

Solde réglementaire - Remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau

En 2024-2025, des variations des soldes réglementaires de 24 millions de dollars ont été comptabilisées en résultat, ce qui comprend un montant de 51 millions de dollars lié à l'amortissement des immobilisations incorporelles, en partie contrebalancé par des charges d'intérêts de 27 millions de dollars.

Solde réglementaire - Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.

En 2024-2025, des variations des soldes réglementaires de 8 millions de dollars ont été comptabilisées en résultat, ce qui comprend des charges d'intérêts de 6 millions de dollars, contrebalancées en partie par des économies d'amortissement et d'intérêts de 14 millions de dollars à la suite du règlement de la poursuite.

Solde réglementaire - Provision pour les fonds utilisés pendant la construction

En 2024-2025, aucune variation des soldes réglementaires n'a été comptabilisée en résultat.

Solde réglementaire - Compte d'écart des coûts de l'approvisionnement énergétique

Le solde du compte d'écart des coûts de l'approvisionnement énergétique s'élevait à 341 millions de dollars au 31 mars 2025. En 2024-2025, des variations des soldes réglementaires de 142 millions de dollars ont été comptabilisées en résultat, ce qui comprend un écart sur le budget de 182 millions de dollars et des charges d'intérêts de 13 millions de dollars, le tout en partie contrebalancé par un ajustement de 53 millions de dollars apporté au compte d'écart.

Solde réglementaire - Compte d'écart lié aux ventes d'électricité et à la marge brute

Le solde du compte d'écarts liés aux ventes d'électricité et à la marge brute au 31 mars 2025 s'élevait à (75) millions de dollars. En 2024-2025, des variations des soldes réglementaires de (10) millions de dollars ont été comptabilisées en résultat, ce qui comprend un écart sur le budget de 7 millions de dollars et un ajustement de 6 millions de dollars apporté au compte d'écart, le tout en partie contrebalancé par des charges d'intérêts de 3 millions de dollars.

Solde réglementaire - Report relatif à l'efficacité énergétique et à la réponse à la demande

Le solde du compte de report relatif à l'efficacité énergétique et à la réponse à la demande s'élevait à 59 millions de dollars au 31 mars 2025. En 2024-2025, des variations des soldes réglementaires de 28 millions de dollars ont été comptabilisées en résultat, ce qui comprend un montant de 29 millions de dollars en dépenses admissibles et un montant de 2 millions de dollars d'intérêts, en partie contrebalancés par un amortissement de 3 millions de dollars.

Solde réglementaire - Report d'amortissement des compteurs de l'infrastructure de mesure avancée (IMA)

En 2024-2025, des variations des soldes réglementaires de 4 millions de dollars ont été comptabilisées en résultat, ce qui comprend des entrées de 5 millions de dollars au compte, en partie contrebalancées par un amortissement de 1 million de dollars.

Solde réglementaire - Report de nivellement des tarifs

Le solde du compte de report de nivellement des tarifs s'élevait à 63 millions de dollars au 31 mars 2025. En 2024-2025, des variations des soldes réglementaires de 63 millions de dollars ont été comptabilisées en résultat. Le compte a pour effet de réduire la hausse moyenne des tarifs pour 2024-2025 en la faisant passer de 14,4 % à 9,14 % après la décision de la CESP et d'augmenter la hausse moyenne des tarifs pour 2025-2026 en la faisant passer de 5,0 % à 9,14 %. Il s'agit d'un compte temporaire.

Solde réglementaire - Report relatif au progiciel de gestion intégré

Le solde du compte de report relatif au progiciel de gestion intégré (PGI) s'élevait à 1 million de dollars au 31 mars 2025. En 2024-2025, des variations des soldes réglementaires de 1 million de dollars ont été comptabilisées au compte, composées principalement des dépenses admissibles investies dans le projet de mise à niveau du PGI d'Énergie NB.

Solde réglementaire - Report des coûts de l'énergie de remplacement liée à la centrale nucléaire de Point Lepreau

Le solde du compte de report relatif à l'énergie de remplacement liée à la centrale nucléaire de Point Lepreau s'élevait à 27 millions de dollars au 31 mars 2025. En 2024-2025, des variations des soldes réglementaires de 27 millions de dollars ont été comptabilisées en résultat pour contrebalancer les coûts attendus de l'énergie de remplacement liée à l'important arrêt prévu de la centrale nucléaire de Point Lepreau en 2024-2025 et 2025-2026.

SOURCES DE FINANCEMENT

Énergie NB obtient son capital grâce aux activités d'exploitation et aux emprunts à court terme et à long terme. Énergie NB emprunte à la Province du Nouveau-Brunswick afin de profiter de la notation de crédit de la Province du Nouveau-Brunswick. Énergie NB paie à la Province du Nouveau-Brunswick des frais annuels liés au portefeuille de dette et des intérêts sur la dette à court terme et la dette à long terme. Les intérêts sur la dette à court terme ont varié d'un minimum de 2,64 % à un maximum de 5,00 % au cours de l'exercice. Les intérêts sur la dette à long terme ont varié d'un minimum de 1,80 % à un maximum de 6,29 % au sein du portefeuille.

Les besoins en matière de sources de financement d'Énergie NB consistent principalement en des besoins en fonds de roulement, des dépenses d'investissement, ainsi que le service et le remboursement de la dette. Les sources de financement d'Énergie NB se composent principalement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, des placements et du produit des émissions de titres de créance. Les flux de trésorerie liés à l'exploitation dépendent de plusieurs facteurs, notamment les prix des marchandises, les décisions réglementaires relatives aux tarifs de l'électricité et le calendrier connexe ainsi que le recouvrement des coûts engagés pour offrir des services aux clients, les taux de change et les occasions de ventes à l'extérieur de la province.

Faits saillants des flux de trésorerie

Faits saillants des flux de trésorerie (en millions)	2024-2025	2023-2024	Variation
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	163 \$	452 \$	(289) \$
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(593)	(432)	(161)
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement	429	(13)	442
(Diminution) augmentation de la trésorerie	(1) \$	7 \$	(8) \$

Activités d'exploitation

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation correspondent aux entrées de trésorerie provenant des principales activités commerciales d'Énergie NB. Les activités d'exploitation comprennent la vente d'électricité et les produits divers, déduction faite des coûts pour générer des produits.

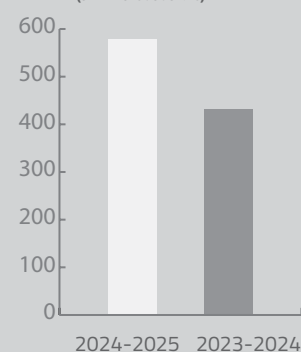
Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont élevées à 163 millions de dollars en 2024-2025, soit une diminution de 289 millions de dollars par rapport à 2023-2024. Les facteurs principaux de cette diminution sont la baisse du volume des ventes à l'exportation ainsi que la hausse des coûts liée à l'arrêt prolongé et aux travaux de réparation du générateur à la centrale nucléaire de Point Lepreau.

Activités d'investissement

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement correspondent aux entrées ou aux sorties de trésorerie liées à l'achat ou à la vente d'actifs et de placements à long terme. Le secteur des services publics est un secteur à forte intensité de capital. Énergie NB continue d'investir dans son infrastructure pour s'assurer d'une fiabilité élevée. Ces investissements sont réalisés en vue du maintien des biens de production d'électricité ainsi que des actifs des réseaux de transport et de distribution existants et comprennent les activités de remplacement et de remise à neuf. Une partie des ressources est affectée aux grands projets, notamment la centrale Mactaquac et le projet d'IMA, ainsi qu'aux dépenses liées à l'expansion des principales activités d'Énergie NB, en fonction de la demande des clients. Énergie NB investit également dans de nouvelles technologies pour s'assurer d'avoir le réseau électrique le plus fiable et le plus efficace.

En 2024-2025, les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement ont totalisé 593 millions de dollars, soit une augmentation de 161 millions de dollars, ou 37 %, par rapport à 2023-2024. L'augmentation est essentiellement attribuable à la hausse des dépenses régulières, des dépenses liées aux interruptions et des dépenses liées aux grands projets à l'égard d'immobilisations corporelles.

593 \$
Activités d'investissement
 (en millions de dollars)



Activités de financement

Les activités de financement correspondent aux transactions avec des parties externes telles que les actionnaires et les créanciers et comprennent des activités telles que les variations de la dette et les remboursements du fonds d'amortissement et les rachats depuis ce dernier. Énergie NB entreprend ces activités afin d'accroître le capital (emprunts à court et à long terme) aux fins de financement des activités d'exploitation ou de placement de capital.

Activités de financement (en millions)	2024-2025	2023-2024	Variation
Produit tiré de la dette à long terme	151 \$	499 \$	(348) \$
Remboursements d'emprunts	(50)	(300)	250
Augmentation (diminution) de la dette à court terme	384	(227)	611
Augmentation de la dette financière	-	35	(35)
Versements dans le fonds d'amortissement	(51)	(50)	(1)
Remboursements depuis le fonds d'amortissement	5	37	(32)
Remboursement d'obligations locatives	(10)	(7)	(3)
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement	429 \$	(13) \$	442 \$

Les entrées de trésorerie liées aux activités de financement se sont élevées à 429 millions de dollars en 2024-2025, une hausse de 442 millions de dollars par rapport à 2023-2024. La hausse d'un exercice à l'autre s'explique essentiellement par l'augmentation des besoins d'emprunt pour financer les dépenses d'investissement, compte tenu de la perte d'exploitation comptabilisée pour l'exercice.

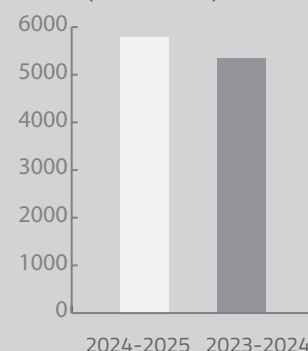
GESTION DU CAPITAL

Le ratio d'endettement minimal cible d'Énergie NB en vertu de la Loi sur l'électricité est de 80/20. Énergie NB s'est engagée à faire des progrès constants vers l'atteinte de cet objectif tout en réaffirmant son engagement à maintenir les tarifs aussi bas que possible.

Gestion du capital (en millions)	2024-2025	2023-2024
Dettes à long terme	5 196 \$	5 239 \$
Partie courante de la dette à long terme	200	50
Dettes à court terme	954	570
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	(566)	(502)
Trésorerie	(9)	(10)
Dettes nettes totales	5 775 \$	5 347 \$
Résultats non distribués	532 \$	509 \$
Cumul des autres éléments du résultat global	(48)	(103)
Capital total	6 259 \$	5 753 \$
Pourcentage de la dette nette dans la structure du capital	92 %	93 %

5 775 \$

Dettes nettes totales
(en millions de dollars)



Facteurs ayant influé sur la dette

En 2024-2025, la dette d'Énergie NB a connu une hausse de 428 millions de dollars, contre une baisse de 59 millions de dollars en 2023-2024. Il s'agit d'un écart défavorable sur 12 mois de 487 millions de dollars. La hausse de la dette nette est surtout attribuable à l'augmentation des coûts découlant des travaux de réparation du générateur de la centrale nucléaire de Point Lepreau et d'obtention d'énergie de remplacement pendant l'arrêt prolongé de la centrale. La hausse des dépenses d'investissement en 2024-2025 a également eu une incidence sur cet écart.

MODIFICATIONS APPORTÉES AUX MÉTHODES COMPTABLES CRITIQUES

Changements futurs

Veillez vous reporter à la note 2 e) des états financiers consolidés pour une liste des nouvelles normes qui seront mises en œuvre.

PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS

Veillez vous reporter aux notes 2 b) et 2 c) des états financiers consolidés pour une liste des principales estimations comptables et des jugements d'Énergie NB.

GESTION DU RISQUE

Énergie NB exerce ses activités dans un contexte commercial complexe et changeant est exposée à un certain nombre de risques dans le cadre de son plan stratégique et de son mandat. Une série de risques financiers liés au marché, comme les risques relatifs au prix de l'énergie et des marchandises ainsi que des risques opérationnels, y compris les risques liés à la sécurité, les risques environnementaux et les risques stratégiques, représentent des enjeux considérables pour les activités de la Société. Ces risques peuvent avoir une incidence sur les flux de trésorerie, le résultat et la capacité d'offrir des rendements aux parties prenantes.

La gestion efficace des risques est indispensable et fait partie intégrante des saines pratiques commerciales. Énergie NB gère ses risques au moyen de processus systématiques, proactifs et intégrés à l'échelle de l'entreprise afin de relever, de comprendre, de gérer et de communiquer les risques qui peuvent avoir une incidence sur la capacité d'Énergie NB à atteindre ses objectifs stratégiques.

Gestion des risques d'entreprise

Les risques sont gérés au moyen du programme de gestion des risques d'entreprise d'Énergie NB. La stratégie et les objectifs de l'entreprise servent de fondement à toutes les activités de gestion des risques et, dans le cadre du processus de planification, le conseil d'administration établit l'appétit et la tolérance globaux de la Société en matière de risque. Le processus de gestion des risques d'entreprise repose sur une méthode uniforme à l'échelle de l'entreprise, laquelle permet de dégager une vision globale du risque qui est régulièrement communiquée à la direction et au conseil d'administration. La méthode et la communication d'informations connexes sont soutenues par des discussions ouvertes et continues sur le risque qui permettent aux intervenants clés d'acquérir une compréhension commune des facteurs internes et externes qui peuvent avoir une incidence négative sur les objectifs d'Énergie NB. Les risques qui pourraient empêcher l'atteinte des objectifs de l'organisation sont répertoriés, évalués et gérés au moyen d'ateliers périodiques portant sur l'évaluation des risques et de la mise en œuvre de plans d'intervention et de contrôles des processus pour les risques hautement prioritaires.

En intégrant des techniques de gestion des risques dans ses activités quotidiennes, Énergie NB est mieux outillée pour repérer les risques qui touchent ses objectifs et pour gérer les risques de manière cohérente avec la stratégie de l'entreprise.

Gestion du risque financier

Le risque financier lié au marché est géré selon les politiques de gestion du risque financier d'Énergie NB, lesquelles se concentrent sur les domaines qui ont l'incidence la plus grande sur la rentabilité et les flux de trésorerie. Énergie NB prend part à des activités de gestion des risques financiers, dans la mesure du possible, en ayant recours notamment à des instruments physiques et financiers comme les contrats d'achat à terme, afin d'améliorer la prévisibilité des coûts sous-jacents liés aux activités ou aux sources de risque, lesquels comprennent notamment :

- l'achat d'énergie et de crédits pour l'énergie renouvelable;
- l'achat de combustible et le transport connexe;
- la variabilité des cours du change et des prix des marchandises;
- la variabilité des taux d'intérêt;
- le défaut des contreparties d'honorer leurs obligations contractuelles;
- la prise de risques financiers non autorisés;
- des modèles inappropriés ou invalides aux fins de gestion des risques financiers.

Principaux risques d'entreprise

Énergie NB évalue périodiquement ses principaux risques d'entreprise et les risques changent avec le temps. La section suivante explique les dix principaux risques d'entreprise.

Viabilité financière

NB Power has a legislative requirement to meet a minimum debt to equity capital. Énergie NB est tenue par la loi de respecter un ratio capitaux empruntés/capitaux propres de 80/20. Le manque de progrès d'Énergie NB a suscité l'inquiétude du vérificateur général de la province et des agences de notation du gouvernement provincial.

Si Énergie NB ne fait pas de progrès significatifs pour améliorer sa structure du capital, sa capacité à demeurer une organisation viable sur le plan financier pourrait être compromise, ce qui pourrait entraîner l'abaissement potentiel de la note de crédit de la province, l'augmentation des coûts d'emprunt et des restrictions quant aux options d'investissement futur dans des infrastructures essentielles comme la centrale de Mactaquac.

La viabilité financière sera assurée par le recours à une approche multidimensionnelle visant à accroître les flux de trésorerie disponibles. Cette approche comprend l'élaboration d'une feuille de route, la mise en œuvre de mesures rigoureuses d'optimisation des coûts sur la base d'une étude menée par PwC, des investissements et une gouvernance des capitaux de premier ordre, des augmentations de tarifs appropriées pour couvrir les coûts et atteindre les cibles en matière de ratio d'endettement, le recours à des reports réglementaires pour recouvrer les coûts engagés judicieusement, et la recherche d'occasions sur les marchés à l'intérieur et à l'extérieur de la province. En outre, la recherche de mesures de financement incitatif et d'autres approches pour le financement continu des actifs existants et des besoins d'investissement futurs sera examinée, en parallèle à l'établissement de partenariats stratégiques.

Sécurité énergétique

La charge dans la province croît à un rythme accéléré et les demandes de charge évoluent. Énergie NB doit également composer avec l'évolution des profils de production et de charge, l'évolution des politiques en matière de changements climatiques et les longs délais de sélection et de construction de nouvelles infrastructures de production et de transport. Par conséquent, sans prendre les mesures appropriées, le service public pourrait ne pas être en mesure de répondre aux besoins futurs en énergie, ce qui entraînerait une incapacité à servir les clients, des sanctions réglementaires et une incidence sur sa réputation.

En tant que service public dont la période de pointe est l'hiver, Énergie NB atteint généralement ses pointes les plus élevées en janvier et en février, qui sont les mois les plus froids dans la province. Toutefois, une pénurie d'énergie pourrait survenir à tout moment au cours de l'année pendant les périodes où les centrales ou les interconnexions des réseaux de transport ne sont pas disponibles.

La sécurité énergétique est une priorité absolue pour le service public et plusieurs initiatives sont en cours pour réduire le risque à cet égard. Énergie NB élargit son programme de réponse à la demande de pointe/industrielle pour l'hiver 2026 en élaborant une stratégie en matière de ressources énergétiques distribuées et de réponse à la demande pour l'aider à répondre aux besoins en capacité, en établissant une feuille de route pour la construction de projets de production et de transport, et en renforçant les processus afin d'améliorer l'état de préparation organisationnel si un incident de perte de capacité survenait. Énergie NB accroît également sa capacité de production à l'intérieur de la province grâce à la conclusion de contrats visant une nouvelle capacité de production éolienne et une centrale bicarburant à cycle unique de 400 MW. Le service public étudie également les petits réacteurs modulaires et planifie le projet d'atteinte de durée de vie utile de la centrale de Mactaquac pour servir les Néo-Brunswickois à plus long terme.

Efficacité de la transformation

Énergie NB est en voie de se transformer. Le document *Dynamiser notre avenir : Plan stratégique 2023-2035* décrit les six changements stratégiques qui la transformeront ainsi que les différentes mesures à prendre pour qu'Énergie NB offre une valeur concurrentielle à ses clients tout en assurant la transition vers un approvisionnement en énergie propre rentable, en modernisant le réseau et en stimulant l'électrification et la croissance de la charge. Dans le cadre d'une transformation aussi exhaustive et complexe, il sera difficile d'atteindre les objectifs stratégiques du service public dans les délais prévus en raison des faiblesses des processus et de la performance dans des domaines comme la gouvernance de projet, la gestion du changement et l'affectation des sources.

Pour assurer l'efficacité de la transformation, le service public améliore les processus qui permettront une meilleure gestion de projet, notamment l'affectation des ressources, l'estimation, le suivi de la réalisation des avantages et des mesures; l'alignement de multiples priorités concurrentes; et une gestion des risques améliorée. Des processus de gestion de projet améliorés permettront de veiller à ce que les risques liés à l'atteinte des objectifs soient atténués, à ce que le personnel et les dirigeants se sentent soutenus pour les aider à comprendre les changements et à s'y adapter, et à ce qu'il y ait des communications opportunes et significatives avec les parties prenantes internes et externes ainsi qu'une gouvernance plus solide des activités dans l'ensemble de l'organisation.

Transformation numérique

La transformation numérique fait référence au processus consistant à tirer parti des technologies et des capacités numériques pour permettre des changements et des transformations du modèle d'affaires. La numérisation place la technologie au premier plan de la création de valeur pour les entreprises. Énergie NB se transforme, animée par le désir de répondre aux attentes changeantes des clients tout en renforçant la situation financière de l'entreprise et en poursuivant sur la voie d'une énergie plus verte. Si Énergie NB ne fait pas un effort concerté pour accélérer la transformation numérique, elle n'atteindra pas ses objectifs de transformation organisationnelle décrits dans son plan stratégique. La technologie est un catalyseur essentiel.

Énergie NB doit adapter sa structure organisationnelle pour atteindre un niveau plus élevé d'engagement commercial dans le domaine des technologies de l'information. L'objectif est de passer d'une conception organisationnelle axée sur la réponse à la demande à une conception qui stimule la demande de transformation. Il faudra de nombreuses années avant d'opérer ce virage, qui consiste à mettre l'accent non plus sur les systèmes dorsaux de traitement, mais sur les systèmes frontaux.

Pour atteindre ces objectifs de transformation, Énergie NB fera évoluer son modèle d'exploitation des technologies de l'information pour qu'il corresponde à ses ambitions sur le plan numérique en se concentrant sur les talents, la structure organisationnelle, les sources d'approvisionnement et les partenariats. Le groupe Technologie numérique d'Énergie NB élaborera une stratégie numérique et une feuille de route qui lui permettront de se concentrer sur les principales capacités habilitantes et sur les résultats commerciaux ciblés. Un des éléments clés de la stratégie est le programme de modernisation de la plateforme d'entreprise, également désigné mise à niveau du PGI.

Cybersécurité

La cybersécurité est une préoccupation constante pour les entreprises du monde entier et le piratage et l'atteinte à la protection des données provenant de systèmes d'entreprise sont de plus en plus fréquents. Énergie NB s'appuie sur des technologies de l'information et des techniques d'exploitation pour mener ses activités et ces systèmes doivent être maintenus et sécurisés.

Le risque d'attaque pour Énergie NB augmente, comme c'est le cas pour d'autres entreprises, en raison de la dépendance croissante à l'égard de la technologie de l'information et des communications et du degré de maîtrise technique des personnes qui tentent d'accéder aux données. Énergie NB souscrit une cyberassurance pour atténuer les conséquences financières en cas de violation des données.

Énergie NB dispose d'une équipe de cybersécurité dévouée et bien formée qui se concentre sur la protection des systèmes d'Énergie NB. Une partie de ce travail consiste à sensibiliser tous les membres du personnel au risque de cyberattaque en leur offrant une formation obligatoire et en leur faisant subir des tests régulièrement. Le périmètre de sécurité de la Société est robuste et continue d'être renforcé grâce à des examens périodiques effectués par des tiers qui visent à cerner les lacunes. Énergie NB collabore également avec les représentants du secteur et le milieu universitaire, qui la guident en matière de cybersécurité.

Énergie NB forme tous les membres du personnel en vue d'une utilisation sécuritaire et appropriée de la technologie liée à leur rôle. Tout le personnel d'Énergie NB doit suivre une formation sur la cybersécurité tous les ans et la Société évalue régulièrement l'efficacité de la formation et le degré de sensibilisation en utilisant des tests d'hameçonnage.

Fiabilité de la centrale nucléaire de Point Lepreau

L'exploitation sûre et fiable de la centrale nucléaire de Point Lepreau est essentielle au rendement financier et environnemental d'Énergie NB. L'exploitation d'une centrale nucléaire est complexe et fait l'objet d'une surveillance réglementaire considérable de tous les aspects de l'exploitation en vue de veiller à ce que les processus et les mesures nécessaires soient en place pour assurer la sûreté et la fiabilité de la centrale. Énergie NB aspire à être un exploitant nucléaire de calibre mondial et accueille favorablement les échanges avec les organismes de réglementation, les organisations professionnelles et les pairs.

Certains équipements majeurs de la centrale nucléaire de Point Lepreau ont largement dépassé leur durée de vie prévue, qui est généralement de 30 ans. L'équipement vieillissant représente un risque d'interruption majeure en raison d'une défaillance soudaine. Le manque de composants de rechange essentiels a amplifié ce risque.

Une stratégie de remplacement des composants clés qui réduira le risque pour la centrale nucléaire de Point Lepreau au fur et à mesure que les composants seront remplacés au cours des prochaines années a été élaborée. Cette stratégie a été intégrée dans les plans d'interruption, les activités de gestion des actifs à long terme et les budgets. Le risque est par ailleurs atténué par la surveillance en ligne de certains équipements et par l'achat de composants de rechange essentiels.

Fiabilité de la production conventionnelle

Énergie NB détient un ensemble diversifié de sources de production et de contrats d'achat d'électricité. Une grande partie de l'infrastructure de production d'Énergie NB a été installée dans les années 1950, 1960 et 1970 et doit bientôt être remplacée ou remise à neuf. Le système de production d'Énergie NB est composé d'installations à charge minimale qui fonctionnent à longueur d'année, ainsi que d'unités qui ne fonctionnent généralement que pendant les jours les plus froids de l'hiver, lorsque le Nouveau-Brunswick connaît des périodes de consommation d'énergie élevée (demande de pointe). Il est primordial que toutes les installations de production fonctionnent de façon fiable pour qu'Énergie NB puisse satisfaire à la demande d'énergie.

Énergie NB met l'accent sur l'amélioration de la gestion des interruptions planifiées et non planifiées, le renforcement de la surveillance des zones de risque de fiabilité de la production, l'amélioration des évaluations de l'état et du rendement des actifs et la réalisation d'investissements clés en matière d'immobilisations et d'entretien.

Fiabilité du transport et de la distribution

À l'instar de son parc de centrales conventionnelles, une grande partie de l'infrastructure de transport et de distribution d'Énergie NB a été installée dans les années 1950, 1960 et 1970 et doit être remplacée ou remise en état. La situation est exacerbée par la fréquence et l'intensité croissantes des tempêtes qui peuvent causer des dommages importants et entraîner de longues interruptions de service pour les clients. L'augmentation des coûts et les contraintes en matière de ressources limitent le rythme auquel le service public peut remettre en état les infrastructures et renforcer les lignes de transport et de distribution les plus vulnérables. Dans ces conditions, Énergie NB pourrait ne pas être en mesure de répondre aux attentes des clients en matière de livraison fiable d'électricité.

Énergie NB effectue une planification rigoureuse conformément aux normes de fiabilité du Northeast Power Coordinating Council et de la North American Electric Reliability Corporation, afin de s'assurer que le réseau de transport est planifié de manière à répondre aux besoins futurs et à maintenir la fiabilité auprès des clients. Le service public a également préparé des plans de renouvellement, de renforcement, de gestion de la végétation et d'élargissement des emprises de ses installations de transport et de distribution qui lui permettront de cibler les secteurs à risque élevé, et il met l'accent sur l'amélioration de ses mesures en cas de tempêtes.

Grands projets

Énergie NB réalisera plusieurs grands projets au cours des 15 à 20 prochaines années, y compris le projet d'atteinte de durée de vie utile de la centrale de Mactaquac, le projet de combustible de remplacement de Belledune et des projets d'infrastructure de transport dans le sud de la province. Il est important que le service public réalise ces grands projets en respectant les échéanciers et les budgets pour assurer la transition à un approvisionnement en énergie propre et rentable et moderniser son réseau.

Énergie NB entretient des relations avec d'autres services publics pour comprendre comment ils gèrent actuellement la gouvernance des grands projets, les modèles de réalisation des projets et la structure organisationnelle, y compris les leçons apprises et les recommandations pour assurer que les projets seront couronnés de succès. Le service public apportera des changements à sa structure et à ses processus organisationnels afin de tenir compte des meilleures pratiques en matière de gestion de grands projets.

Gestion des talents

Le marché du travail continue de connaître des changements importants, de sorte que les employeurs doivent recourir à de nouveaux canaux pour attirer les talents. La disponibilité des personnes ayant des compétences spécialisées se traduit également par une concurrence accrue pour attirer ces travailleurs. Les activités d'Énergie NB évoluent en raison des tendances du secteur telles que l'expansion des ressources énergétiques distribuées, l'évolution des attentes des clients, les réglementations environnementales et l'utilisation croissante de la technologie et de l'automatisation. À mesure qu'Énergie NB effectuera sa transition, ses besoins en main-d'œuvre évolueront aussi, ce qui obligera le service public à anticiper davantage les talents qu'elle aura besoin de recruter et de maintenir en poste.

La stratégie de gestion des talents d'Énergie NB comprend l'établissement de partenariats stratégiques avec tous les établissements d'enseignement postsecondaire du Nouveau-Brunswick, afin de créer des bassins d'étudiants pour les groupes d'emplois sous-représentés, d'accroître les possibilités d'emploi pour les étudiants de programmes coopératifs et les stagiaires, d'explorer d'autres modalités de travail qui plairont à un plus grand nombre de personnes, et d'élaborer un processus de perfectionnement des employés et de prise en compte des parcours de formation non conventionnels.

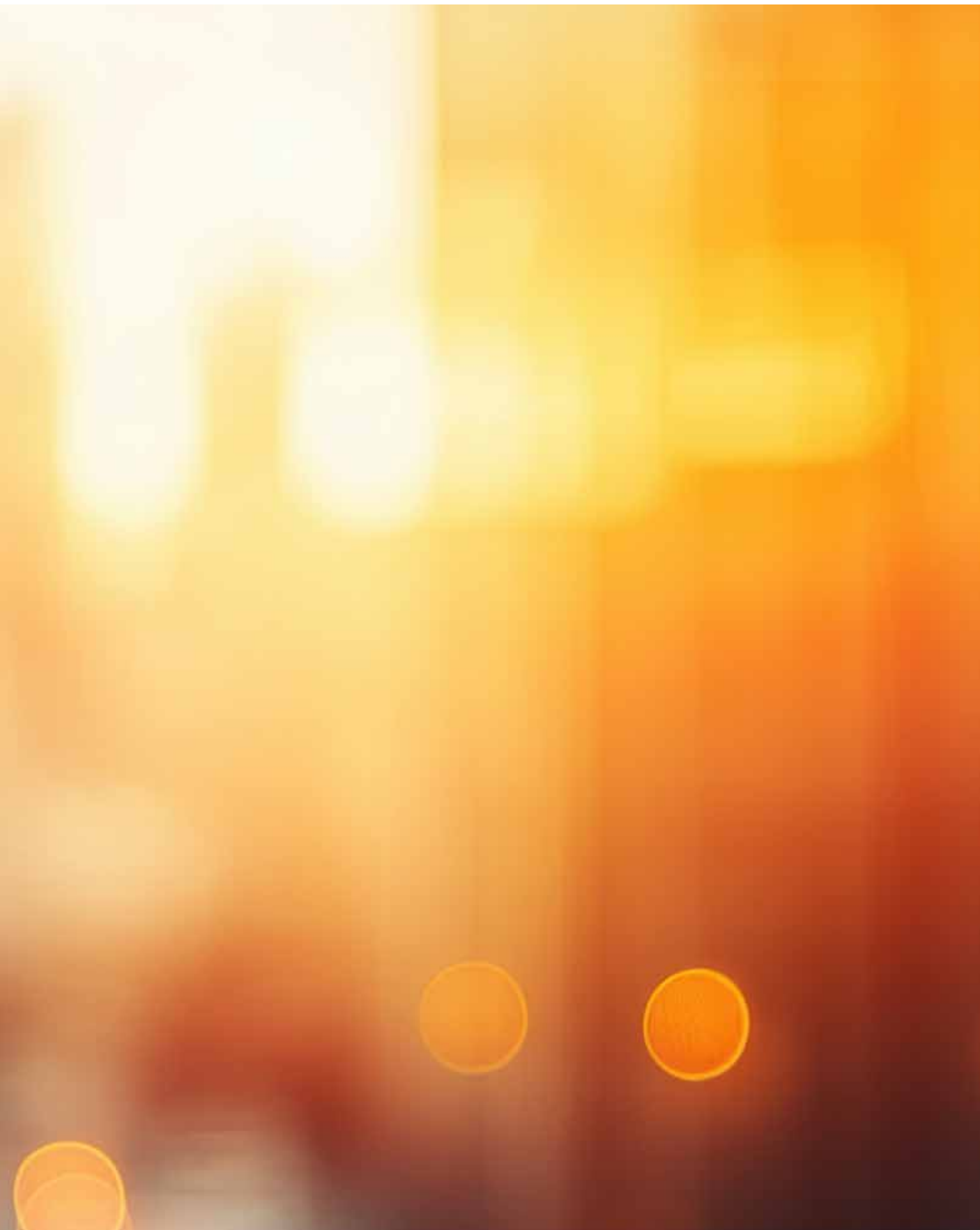
États financiers consolidés

Rapport de l'auditeur indépendant

Rapport de la direction

États consolidés

Notes afférentes aux états financiers consolidés



Rapport de l'auditeur indépendant

À l'honorable Louise Imbeault,
Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la **Société d'énergie du Nouveau-Brunswick** et de ses filiales [la « Société »], qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2025, et l'état consolidé du résultat net, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société au 31 mars 2025, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes IFRS de comptabilité.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Les états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2024 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 19 juin 2024.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur les autres informations contenues dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Saint John, Canada
Le 17 juin 2025

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés



RAPPORT DE LA DIRECTION

La responsabilité des états financiers consolidés de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick Corporation (« Énergie NB »), qui ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), incombe à la direction. L'établissement d'états financiers comporte nécessairement l'utilisation d'estimations qui font appel au meilleur jugement de la direction, particulièrement lorsque des opérations ayant une incidence sur la période considérée ne peuvent être finalisées avec certitude que lors de périodes futures.

De l'avis de la direction, les états financiers consolidés ont été préparés adéquatement dans le cadre des méthodes comptables significatives résumées dans les états financiers consolidés et comprennent, dans les limites raisonnables du seuil d'importance relative, les informations disponibles en date du 17 juin 2025. L'information financière présentée dans le rapport de gestion et ailleurs dans le présent rapport concorde avec l'information contenue dans les états financiers consolidés.

La direction maintient des systèmes de contrôles internes appropriés qui fournissent l'assurance raisonnable que les actifs d'Énergie NB sont protégés et correctement comptabilisés, que les registres financiers sont pertinents, fiables et exacts, et que l'exécution des transactions est dûment autorisée par la direction. Ce système comprend des politiques et des procédures à l'échelle de la Société ainsi que la délégation des pouvoirs et la séparation des responsabilités appropriées au sein de l'entreprise. Une fonction d'audit interne évalue indépendamment l'efficacité de ces contrôles régulièrement et présente ses conclusions à la direction et au Comité de vérification et des finances du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de vérification et des finances, est tenu de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le Comité de vérification et des finances est constitué exclusivement d'administrateurs indépendants. Lors de rencontres régulières, le comité examine avec la direction et les auditeurs internes et externes les questions d'audit, de contrôle interne et de présentation de l'information financière pour s'assurer que chaque partie s'acquitte adéquatement de ses responsabilités.

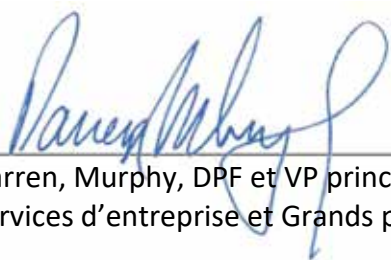
Les états financiers et le rapport de l'auditeur indépendant ont été passés en revue par le Comité de vérification et des finances et ont été approuvés par le conseil d'administration. Les auditeurs internes et externes ont librement et directement accès au Comité de vérification et des finances, avec ou sans la présence de la direction.

Les états financiers consolidés ont été examinés par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.. La responsabilité des auditeurs indépendants consiste à exprimer une opinion sur la présentation fidèle des états financiers consolidés selon les Normes IFRS.

Au nom de la direction

A handwritten signature in blue ink, reading "Adri Clack", written over a horizontal line.

Présidente-directrice générale

A handwritten signature in blue ink, reading "Darren Murphy", written over a horizontal line.

Darren, Murphy, DPF et VP principal,
Services d'entreprise et Grands projets

Fredericton, NB
Le 17 juin 2025

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

Aux 31 mars	Note	2025	2024
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie		9 \$	10 \$
Débiteurs	5	520	412
Matériel, fournitures et combustible	6	230	326
Charges payées d'avance		23	25
Actifs dérivés	28	86	29
Total des actifs courants		868	802
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	7	5 028	4 810
Immobilisations incorporelles	8	55	51
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié	9	1 017	941
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	10	566	502
Actifs dérivés	28	30	56
Charges payées d'avance non courantes		17	18
Total des actifs non courants		6 713	6 378
Total des actifs		7 581	7 180
Soldes réglementaires	11	1 150	907
Total des actifs et des soldes réglementaires		8 731 \$	8 087 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

Aux 31 mars	Note	2025	2024
Passifs et capitaux propres			
Passifs courants			
Dette à court terme	12	954 \$	570 \$
Créditeurs et charges à payer		425	409
Produits différés		-	4
Intérêts courus sur la dette à court terme et à long terme		30	30
Partie courante de la dette à long terme	13	200	50
Partie courante des obligations locatives	14	7	7
Passifs dérivés	28	20	57
Total des passifs courants		1 636	1 127
Passifs non courants			
Dette à long terme	13	5 196	5 239
Obligations locatives	14	38	39
Passifs au titre du démantèlement et de la gestion du combustible nucléaire irradié	16	1 150	1 069
Avantages postérieurs à l'emploi	17	101	99
Provisions au titre d'autres passifs et de charges	18	71	66
Passif financier	19	35	35
Passifs dérivés	28	20	7
Total des passifs non courants		6 611	6 554
Total des passifs		8 247	7 681
Capitaux propres			
Cumul des autres éléments du résultat global		(48)	(103)
Résultats non distribués		532	509
Total des capitaux propres		484	406
Total des passifs et des capitaux propres		8 731 \$	8 087 \$

Au nom de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick,

Président du conseil

Présidente-directrice générale

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

Pour les exercices clos les 31 mars	Note	2025	2024
Produits			
Ventes d'électricité			
À l'intérieur de la province	20	1 842 \$	1 606 \$
À l'extérieur de la province	20	650	1 268
Divers	21	127	94
		2 619	2 968
Charges			
Combustible et achats d'électricité	22	1 500	1 589
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	23	661	622
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	24	419	354
Impôts fonciers et taxes sur les services publics	25	47	49
		2 627	2 614
(Perte) bénéfice d'exploitation		(8)	354
Charges financières	26	(274)	(258)
Désactualisation des passifs au titre du démantèlement	16	(51)	(51)
Revenus de placement du fonds au titre du secteur nucléaire	9	95	61
Fonds d'amortissement et autres revenus de placement	10	18	15
(Perte nette) bénéfice net avant les variations des soldes réglementaires		(220)	121
Variation nette des soldes réglementaires	11	243	(114)
Bénéfice net		23 \$	7 \$

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

Pour les exercices clos les 31 mars		2025	2024
Bénéfice net		23 \$	7 \$
Autres éléments du résultat global			
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat			
Profit net latent (perte nette latente) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	28	87	(232)
Amortissement du règlement des contrats liés au taux d'intérêt		2	2
Reclassement dans le résultat des dérivés réglés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	28	(31)	294
		58	64
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat			
(Perte actuarielle nette) gain actuariel net au titre des avantages postérieurs à l'emploi	17	(3)	1
Autres éléments du résultat global		55	65
Total du résultat global		78 \$	72 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT CONSOLIDÉ DES CAPITAUX PROPRES
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

	Cumul des autres éléments du résultat global					
	Couvertures de flux de trésorerie (note 28)	Amortissement du règlement des contrats liés au taux d'intérêt	(Pertes actuarielles) gains actuariels au titre des avantages postérieurs à l'emploi (note 17)	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats non distribués	Total des capitaux propres
Solde au 1 ^{er} avril 2023	(81) \$	(32) \$	(55) \$	(168) \$	502 \$	334 \$
Bénéfice net de l'exercice	-	-	-	-	7	7
Autres éléments du résultat global	62	2	1	65	-	65
Solde au 31 mars 2024	(19)	(30)	(54)	(103)	509	406
Bénéfice net de l'exercice	-	-	-	-	23	23
Autres éléments du résultat global	56	2	(3)	55	-	55
Solde au 31 mars 2025	37 \$	(28) \$	(57) \$	(48) \$	532 \$	484 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

Pour les exercices clos les 31 mars	Note	2025	2024
Bénéfice net		23 \$	7 \$
Activités d'exploitation			
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	24	419	354
Charges financières	26	274	258
Variation des soldes réglementaires	11	(243)	114
Revenus de placements non réalisés		(114)	(76)
Désactualisation des passifs relatifs au démantèlement	16	51	51
Autres montants imputés aux résultats ne nécessitant aucun paiement en espèces		12	9
Variation nette des soldes de fonds de roulement hors trésorerie		2	(8)
		424	709
Intérêts payés		(259)	(258)
Apport des clients	18	7	9
Paievements au titre des avantages postérieurs à l'emploi	17	(7)	(6)
Paievements anticipés à long terme		(2)	(2)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation		163	452
Activités d'investissement			
Dépenses liées aux immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite du produit		(581)	(421)
Retraits nets du fonds liés à la gestion du combustible nucléaire irradié et au démantèlement		17	16
Dépenses en trésorerie liées au démantèlement	16	(29)	(27)
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement		(593)	(432)
Activités de financement	27		
Produit des émissions de titres de créance à long terme	13	151	499
Remboursements d'emprunts	13	(50)	(300)
Augmentation (diminution) de la dette à court terme	12	384	(227)
Augmentation du passif financier	19	-	35
Versements dans le fonds d'amortissement	10	(51)	(50)
Remboursements depuis le fonds d'amortissement	10	5	37
Remboursement de principal sur les obligations locatives	14	(10)	(7)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement		429	(13)
(Sorties) entrées nettes de trésorerie		(1)	7
Trésorerie, début de l'exercice		10	3
Trésorerie, fin de l'exercice		9 \$	10 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

La Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (« Énergie NB » ou la « Société »), qui a été constituée dans la province du Nouveau-Brunswick en 1920, est une filiale de Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick (« Corporation de portefeuille Énergie NB »), société d'État de propriété provinciale. Énergie NB génère, achète, transmet, distribue et vend de l'électricité et exerce ses activités aux termes du mandat stipulé dans la *Loi sur l'électricité du Nouveau-Brunswick* et selon les pouvoirs qu'elle lui confère. La *Loi sur l'électricité du Nouveau-Brunswick* confère à la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (« CESP ») le pouvoir de réglementer Énergie NB pour s'assurer que les clients profitent de services énergétiques sûrs et fiables à des tarifs justes, et que la Province, à titre d'actionnaire, se voit offrir une occasion raisonnable de tirer un juste rendement de son investissement. Énergie NB détient une filiale en propriété exclusive connue sous le nom de Corporation de commercialisation d'énergie du Nouveau-Brunswick (« Commercialisation d'Énergie NB »). Commercialisation d'Énergie NB, qui est également une société d'État provinciale, exerce des activités de commercialisation de l'énergie sur des marchés à l'extérieur du Nouveau-Brunswick. Elle a le mandat d'acheter de l'électricité afin d'approvisionner en charge le Nouveau-Brunswick et l'extérieur du Nouveau-Brunswick et de commercialiser dans d'autres territoires l'énergie excédentaire produite. Les résultats financiers de Commercialisation d'Énergie NB sont compris dans les états financiers consolidés d'Énergie NB.

Énergie NB et Commercialisation d'Énergie NB ont leur siège social à Fredericton, au Nouveau-Brunswick.

À titre de sociétés d'État provinciales, Énergie NB et Commercialisation d'Énergie NB ne sont pas assujetties à l'impôt sur le résultat des paliers fédéral et provincial.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers consolidés audités annuels d'Énergie NB ont été établis conformément aux Normes IFRS de comptabilité. Les présents états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour les instruments dérivés (note 28) et les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié (note 9). La monnaie fonctionnelle d'Énergie NB est le dollar canadien et les montants figurant dans les présents états financiers consolidés sont en millions de dollars canadiens. La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration en date du 18 juin 2025.

a. Hypothèses et incertitude relative aux estimations

L'établissement d'états financiers exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur :

- l'application des méthodes comptables;
- le montant présenté des actifs et des passifs à la date des états financiers;
- le montant présenté des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière;
- la présentation des actifs et des passifs éventuels.

Les résultats réels pourraient différer des estimations faites.

Les estimations et les hypothèses sont passées en revue régulièrement. Toute révision de ces estimations ou de ces hypothèses est constatée dans la période au cours de laquelle la révision a été faite ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

b. Estimations

Le tableau suivant présente les notes qui font référence aux principales estimations.

Note	Estimation
Note 3. d	Estimation de la durée d'utilité des immobilisations corporelles
Note 3. g	Comptabilisation et évaluation des passifs au titre du démantèlement et de la gestion du combustible nucléaire irradié
Note 3. h	Principales hypothèses actuarielles sur l'évaluation des obligations au titre des régimes à prestations définies
Note 3. i	Comptabilisation et évaluation des provisions et des éventualités
Note 3. j	Évaluation des produits non facturés
Note 3. n	Évaluation à la juste valeur des instruments financiers

c. Jugements

Le tableau suivant présente les notes qui fournissent des informations sur les jugements formulés lors de l'application des méthodes comptables et ayant l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

Note	Jugement
Note 3. b	Comptabilisation, évaluation et recouvrement des soldes réglementaires
Note 3. d	Immobilisations corporelles : inscription à l'actif des coûts
Note 3. m	Contrats de location : déterminer si un accord contient un contrat de location et classement des contrats de location
Note 29	Pertes sur créances

d. Nouvelles normes et interprétations ayant été adoptées

IAS 1, *Présentation des états financiers*

L'International Accounting Standards Board l'« IASB » a publié des modifications à IAS 1, *Présentation des états financiers*. Les modifications n'ont d'incidence que sur la présentation des passifs au bilan et visent à apporter des précisions sur le fait que le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants doit être fondé sur les droits qui existent à la date de clôture. En outre, les modifications précisent que la probabilité qu'une entité exerce son droit de différer le règlement d'un passif n'a pas d'incidence sur son classement et que le règlement d'un passif s'entend du transfert à l'autre partie de trésorerie, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou de services.

IFRS 16, *Contrats de location*

L'IASB a publié des modifications à IFRS 16, *Contrats de location*. Les modifications précisent que le vendeur-preneur qui conclut une transaction de cession-bail ne doit pas comptabiliser le profit ou la perte réalisé au titre du droit d'utilisation qu'il conserve lors de l'évaluation de l'obligation locative. L'application des dispositions ne dispense pas le vendeur-preneur de comptabiliser en résultat net tout profit ou perte se rattachant à la résiliation partielle ou totale du contrat de location, conformément au paragraphe 46(a) d'IFRS 16.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

d. Nouvelles normes et interprétations ayant été adoptées (suite)

IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, et IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*

L'IASB a publié des modifications à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, et à IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*. Les modifications introduisent deux nouveaux objectifs d'information, selon lesquels une société doit fournir des informations sur ses accords de financement de fournisseurs qui permettent aux utilisateurs d'évaluer l'incidence de ces accords sur ses passifs et ses flux de trésorerie ainsi que sur son exposition au risque de liquidité.

L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

e. Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées

Le tableau suivant présente les nouvelles normes et les normes et interprétations modifiées qui ne s'appliquaient pas encore au 31 mars 2025 et qui n'ont pas été appliquées pour l'établissement des états financiers consolidés du 31 mars 2025.

Norme	Date d'entrée en vigueur
IAS 21, <i>Effets des variations des cours des monnaies étrangères</i>	1 ^{er} avril 2025
IFRS 7, <i>Instruments financiers : Informations à fournir</i> , et IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>	1 ^{er} avril 2026
IFRS 9, <i>Instruments financiers</i> , et IFRS 7, <i>Instruments financiers : Informations à fournir</i>	1 ^{er} avril 2026
IAS 18, <i>États financiers : Présentation et informations à fournir</i>	1 ^{er} avril 2027
IFRS 19, <i>Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir</i>	1 ^{er} avril 2027

L'IASB a publié des modifications à IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*. Les modifications fournissent des indications précises sur la façon de déterminer si une monnaie est convertible en une autre monnaie et la façon dont l'entité doit déterminer un cours de change au comptant en cas d'absence de convertibilité. Lorsque, à la date d'évaluation, une monnaie n'est pas convertible en une autre monnaie, l'entité doit estimer le cours de change au comptant à cette date.

L'IASB a publié des modifications à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, et à IFRS 9, *Instruments financiers*. Les modifications visent les conventions d'achat d'électricité et précisent l'application du critère « pour utilisation par l'entité », permettent d'appliquer la comptabilité de couverture si les contrats sont utilisés comme instruments de couverture et ajoutent de nouvelles obligations d'information.

L'IASB a publié des modifications à IFRS 9, *Instruments financiers*, et à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*. Les modifications instaurent trois nouveaux objectifs en matière d'informations à fournir sur la décomptabilisation des passifs financiers, l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie des actifs financiers et le traitement comptable des actifs garantis uniquement par sûreté réelle. Les modifications prévoient également la présentation d'informations supplémentaires sur les actifs et passifs financiers dont les modalités contractuelles sont liées à une éventualité.

L'IASB a publié la norme IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui remplace IAS 1. Cette norme introduit de nouvelles catégories et nouveaux sous-totaux dans l'état du résultat net, exige la communication des mesures de la performance définies par la direction, et comprend de nouvelles dispositions relatives à l'emplacement, au regroupement et à la ventilation des informations financières.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

- e. Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées (suite)

L'IASB a publié la norme IFRS 19, *Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public*, qui permet aux entités admissibles de choisir d'appliquer des exigences réduites en matière d'informations à fournir tout en continuant d'appliquer les dispositions en matière de comptabilisation, d'évaluation et de présentation d'autres normes IFRS de comptabilité.

Énergie NB évalue actuellement l'incidence de ces modifications et nouvelles normes sur les états financiers.

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

- a. Méthode de consolidation

Filiale

Les états financiers consolidés d'Énergie NB comprennent les comptes de la société et ceux de sa filiale en propriété exclusive, Corporation de commercialisation d'énergie du Nouveau-Brunswick. Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés ont été éliminés à la consolidation.

- b. Réglementation des tarifs

Énergie NB a adopté IFRS 14 au 31 mars 2016. Aux termes d'IFRS 14, les soldes réglementaires sont comptabilisés aux fins d'établissement de tarifs et de présentation de l'information financière si la CESP approuve le traitement réglementaire ou si la direction est d'avis que le traitement réglementaire est probable.

Les soldes débiteurs et créditeurs réglementaires sont comptabilisés s'il est probable que l'inclusion de ces éléments dans les intrants admissibles aux fins d'établissement des tarifs donnera lieu à des montants au moins égaux au coût ou à l'avantage différé qui seront facturés ou crédités aux clients. Les soldes débiteurs réglementaires sont évalués de façon continue afin d'en apprécier la recouvrabilité et si la direction juge que la recouvrabilité d'un actif n'est plus probable, le coût différé est imputé aux résultats de la période.

- c. Stocks de matériel, de fournitures et de combustible

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Les stocks de matériel, de fournitures et de combustible autres que le combustible nucléaire sont comptabilisés au coût moyen. Les stocks de combustible nucléaire sont comptabilisés au coût selon la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût des stocks comprend les coûts directement attribuables au transport des stocks à l'endroit désiré et à leur mise en état de fonctionnement.

Les crédits d'énergie renouvelable sont évalués au plus faible du coût moyen et de la valeur nette de réalisation. Les projets d'énergie renouvelables admissibles reçoivent des crédits d'énergie renouvelable pour la production et la fourniture d'énergie renouvelable. Ces crédits peuvent être échangés et sont principalement vendus aux termes de contrats à durée déterminée. Les produits tirés de ces contrats sont comptabilisés à un moment précis, au moment de la production de l'électricité connexe. Les crédits générés à des montants supérieurs aux montants contractuels sont détenus dans les stocks, un montant correspondant étant comptabilisé en diminution des charges d'exploitation.

- d. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût. Lorsque des composantes importantes des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des éléments distincts des immobilisations corporelles.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

d. Immobilisations corporelles (suite)

Coût des entrées

Le coût des entrées d'immobilisations corporelles comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs produits par l'entité pour elle-même comprend les dépenses directement attribuables à la construction de l'actif, notamment :

- les services de sous-traitance;
- la main-d'œuvre directe et le matériel;
- les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés;
- les coûts estimés liés au démantèlement;
- les coûts estimés liés à l'évacuation du combustible nucléaire irradié;
- les frais généraux du siège social directement attribuables à l'actif produit par l'entité pour elle-même;
- les autres frais directement attribuables aux projets d'immobilisations; moins :
- les subventions publiques.

Inspections et révisions majeures

Énergie NB engage des coûts relativement aux inspections et aux révisions majeures effectuées à ses centrales. Ces coûts sont inscrits à l'actif s'ils sont considérés comme étant admissibles à titre d'immobilisations et s'ils sont engagés régulièrement à des intervalles d'au moins deux ans. Ils sont inscrits à l'actif en tant que composantes distinctes et ils sont amortis sur la période allant jusqu'à la prochaine inspection ou révision majeure. Les frais d'entretien quotidiens sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Actifs au titre de droits d'utilisation

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont inclus dans le solde des immobilisations corporelles.

Coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés

Les intérêts sont inscrits à l'actif si la durée d'un projet est de six mois ou plus. Les coûts d'emprunt sont calculés mensuellement en fonction du coût moyen pondéré des emprunts généraux.

Dépenses ultérieures

Énergie NB évalue ses dépenses ultérieures liées aux immobilisations corporelles afin de déterminer s'il s'agit de dépenses d'investissement ou de dépenses d'exploitation. Les dépenses ultérieures sont inscrites à l'actif lorsqu'elles donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs associés à l'actif.

Amortissement

L'amortissement des actifs est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composante d'une immobilisation corporelle.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

d. Immobilisations corporelles (suite)

Durée d'utilité estimée

La durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles est passée en revue annuellement et toute révision est appliquée prospectivement. Les principales catégories d'immobilisations corporelles et la durée d'utilité estimée se présentent comme suit :

Actifs	Années
Centrale nucléaire	4 - 57
Centrales hydroélectriques	4 - 100
Centrales thermiques	2 - 64
Centrales à turbines à combustion	10 - 40
Réseau de transport	19 - 70
Postes et sous-stations	15 - 62
Réseau de distribution	10 - 53
Bâtiments et biens	10 - 54
Systèmes informatiques	6
Véhicules motorisés	8 - 21
Actifs divers	15

Décomptabilisation

Une composante d'une immobilisation corporelle est décomptabilisée lorsqu'elle est mise hors service ou lorsqu'aucun avantage économique futur de son utilisation n'est prévu. Lorsqu'une composante est décomptabilisée, le coût et le cumul de l'amortissement sont radiés et le profit ou la perte sur la sortie est comptabilisé dans la charge d'amortissement.

Dépréciation

Chaque année, Énergie NB soumet ses immobilisations corporelles à un test de dépréciation pour évaluer s'il existe des indices de dépréciation potentielle. S'il y a dépréciation, une perte de valeur d'un montant équivalant à l'excédent de la valeur comptable par rapport à la valeur recouvrable sera comptabilisée en résultat net. La valeur recouvrable d'un actif est établie comme étant la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité de l'actif.

e. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût et amorties sur leur durée d'utilité estimée. Elles sont soumises à un test de dépréciation chaque fois qu'il y a un indice que l'immobilisation incorporelle peut s'être dépréciée.

Actifs	Années
Chutes Nepisiguit (droit prévu par la loi)	50
Logiciels	6
Autres	6 - 20

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

f. Dette à long terme

La dette à long terme est évaluée au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur estimative de la dette à long terme est présentée à la note 28; elle est établie en fonction de la valeur de marché ou des estimations de cette valeur fondées sur des titres de créance assortis de conditions et d'échéances analogues. Le solde non amorti des escomptes et des primes est inclus dans la dette à long terme et est amorti sur la durée des émissions de titres de créance auxquelles les primes et les escomptes se rapportent selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

g. Passifs au titre du démantèlement

Les actifs pour lesquels des passifs au titre du démantèlement sont comptabilisés ou pourraient l'être comprennent, notamment, les biens de production d'électricité et le combustible nucléaire irradié.

En ce qui concerne les biens de production d'électricité, les coûts futurs prévus sont établis d'après des études détaillées qui tiennent compte de diverses hypothèses concernant :

- les moyens et l'échéancier à adopter pour le démantèlement des centrales;
- les estimations des taux d'inflation futurs.

Énergie NB passe en revue ces calculs annuellement à l'égard :

- des progrès technologiques éventuels en matière de démantèlement;
- des modifications apportées aux diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs.

La valeur actualisée estimée des coûts liés au démantèlement des centrales à la fin de leur durée d'utilité était comptabilisée en tant que passif au 31 mars 2025. Les dépenses courantes engagées dans le cadre des activités de démantèlement sont portées en diminution du passif. La charge de désactualisation est calculée au moyen du taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit d'Énergie NB et est classée comme charge financière.

En ce qui concerne le combustible nucléaire irradié, les coûts futurs prévus sont établis d'après des études détaillées qui tiennent compte de diverses hypothèses concernant :

- le coût du transport des matières nucléaires vers des installations de stockage permanent;
- les estimations des taux d'inflation futurs.

Énergie NB passe en revue ces calculs annuellement en raison :

- des progrès technologiques éventuels en matière de gestion du combustible nucléaire irradié;
- des modifications apportées aux diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs.

La Société de gestion des déchets nucléaires a été créée conformément à la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*. La méthode utilisée par Énergie NB pour calculer le passif lié à la gestion du combustible nucléaire irradié est conforme aux recommandations de la Société de gestion des déchets nucléaires, telles qu'elles ont été approuvées par Ressources naturelles Canada.

Coûts comptabilisés en tant que passifs

La valeur actualisée estimée des coûts suivants a été comptabilisée comme passif au 31 mars 2025 :

- les coûts fixes des activités de gestion du combustible nucléaire irradié. Ces coûts doivent être engagés, quel que soit le volume de combustible consommé;
- les coûts variables des activités de gestion du combustible nucléaire irradié afin de tenir compte des volumes réels de combustible nucléaire irradié jusqu'au 31 mars 2025.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

g. Passifs au titre du démantèlement (suite)

Le passif lié à la gestion du combustible nucléaire irradié est augmenté pour tenir compte des coûts liés à l'évacuation des grappes de combustible nucléaire utilisé chaque année, et les montants correspondants sont comptabilisés comme frais de combustible dans les charges d'exploitation. Les dépenses courantes engagées dans le cadre de la gestion du combustible nucléaire irradié sont portées en diminution du passif.

La désactualisation est :

- calculée au moyen du taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit d'Énergie NB et de la durée de l'écart de taux pour tenir compte de la nature à long terme de ces passifs;
- classée comme charge financière.

Autres centrales hydroélectriques et actifs des réseaux de transport et de distribution

Grâce à une stratégie modifiée à l'égard des travaux d'entretien et à des dépenses supplémentaires liées aux améliorations des immobilisations, Énergie NB entend utiliser la centrale de Mactaquac au-delà de la fin de sa durée d'utilité, prévue en 2030, pour une durée indéterminée. Par conséquent, aucune durée d'utilité n'a été établie et aucun passif n'a été constitué.

Énergie NB entend utiliser la plupart de ses autres actifs au titre des centrales hydroélectriques et des réseaux de transport et de distribution pour une durée indéterminée. Grâce à des travaux d'entretien ou de reconstruction, il est prévu que les actifs seront utilisés dans un avenir prévisible. Par conséquent, la valeur actualisée d'une quelconque obligation est négligeable. La direction réévalue cette détermination sur une base annuelle.

h. Avantages postérieurs à l'emploi

Les programmes d'avantages postérieurs à l'emploi d'Énergie NB incluent :

- le Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick (« RRSPNB »);
- un programme d'allocations de retraite;
- un programme de retraite anticipée;
- d'autres avantages à long terme.

Les employés d'Énergie NB souscrivent au RRSPNB.

Le RRSPNB a été établi le 1^{er} janvier 2014 à l'intention des employés de la Province du Nouveau-Brunswick, et de ses sociétés d'État et des organismes provinciaux. Les cotisations proviennent des employeurs et des employés participants et sont généralement fixes. Toutefois, les avantages de base ne sont pas garantis. Il s'agit d'un régime interentreprises à risques partagés. Les actifs et passifs du régime ne sont pas répartis entre les comptes séparés de chaque entité membre. Comme il n'est pas réaliste ni possible d'obtenir toute l'information requise pour effectuer une attribution précise, à tous égards importants, de la tranche de l'obligation d'Énergie NB, celle-ci utilise la méthode de comptabilisation des régimes à cotisations déterminées pour comptabiliser sa tranche du RRSPNB.

Les autres régimes sont des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi non capitalisés et ils sont capitalisés uniquement au cours de l'exercice où les dépenses sont faites. Énergie NB comptabilise ces régimes selon la méthode de comptabilisation des régimes à présentations définies.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

h. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont déterminées au moyen d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses qui servent à déterminer la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies. Les principales hypothèses :

- sont établies au 31 mars;
- sont déterminées en fonction des taux d'intérêt du marché applicables aux obligations de sociétés de grande qualité qui correspondent au calendrier des versements des prestations prévues;
- tiennent compte des estimations les plus probables de la direction en ce qui a trait aux projections des salaires et des traitements jusqu'à la date prévue du départ à la retraite.

Le coût des services rendus est imputé en résultat net à titre de frais d'exploitation, d'entretien et d'administration. La charge d'intérêts est calculée au moyen du même taux d'actualisation que celui ayant servi à évaluer l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Le montant net des intérêts est imputé dans les charges financières. Les gains et les pertes actuariels au titre du régime d'invalidité de longue durée sont comptabilisés en résultat net. Les gains et les pertes sur les programmes d'avantages postérieurs à l'emploi restants sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Une réduction du régime se fait s'il y a une diminution importante des avantages liés aux services futurs. Une réduction du régime est comptabilisée une fois que l'événement entraînant un changement s'est produit.

i. Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, Énergie NB a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Les provisions dont la durée est à long terme sont évaluées à leur valeur actualisée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus en fonction du taux sans risque ajusté selon la qualité du crédit d'Énergie NB.

Les apports des clients, qui correspondent à l'obligation d'Énergie NB de continuer à fournir à sa clientèle un accès à l'électricité, sont comptabilisés en résultat net à titre de produits divers selon le mode linéaire sur la durée estimée des contrats avec les clients. Les apports remboursables sont comptabilisés en tant que passifs courants jusqu'à ce qu'ils ne soient plus remboursables.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

j. Produits

Obligation de prestation et méthode de comptabilisation des produits

Ventes d'électricité à l'intérieur de la province

Les ventes d'électricité à l'intérieur de la province sont réputées constituer une seule obligation de prestation puisqu'elles représentent une série de biens distincts qui sont substantiellement identiques et qui suivent le même modèle de transfert au client. Ces obligations de prestation sont remplies à mesure que l'électricité est transférée au client et utilisée par celui-ci, ce qui est calculé au moyen d'un compteur. La comptabilisation des produits repose sur le volume d'électricité livré au client et les prix sont fondés sur un modèle de coût des services, lequel est passé en revue et approuvé par la CESP.

Ventes d'électricité à l'extérieur de la province

Les ventes d'électricité à l'extérieur de la province sont comptabilisées chaque jour à mesure que l'électricité est transférée aux clients et utilisée par ceux-ci et reposent sur le prix de marché au moment de la vente ou sur les prix contractuels dans le cas des contrats à long terme.

Produits non facturés

Les produits non facturés correspondent aux produits tirés des services fournis qui n'ont pas encore été facturés aux clients. Ces produits sont comptabilisés en fonction des volumes livrés aux clients qui sont mesurés au moyen de compteurs. Les factures sont émises mensuellement.

Produits divers

Ventes de gaz naturel

Les ventes sont comptabilisées lorsque le gaz naturel est livré au client et elles reposent sur le prix de marché au moment de la vente.

Apport des clients

Les apports des clients sont comptabilisés dans les états financiers consolidés comme provisions au titre d'autres passifs et de charges et ils sont imputés en résultat net à titre de produits divers selon le mode linéaire sur la durée estimée des contrats avec les clients. Lorsque les contrats avec les clients sont perpétuels et que l'actif apporté connexe est utilisé pour fournir des biens ou des services aux clients, la durée du contrat est estimée être équivalente à la durée d'utilité économique de l'actif auquel l'apport est lié. Les apports remboursables sont comptabilisés en tant que passifs courants jusqu'à ce qu'ils ne soient plus remboursables.

k. Subventions publiques

Les subventions publiques servent à compenser certains types de dépenses engagées. Les subventions publiques sont comptabilisées lorsque le financement est reçu ou lorsqu'il est probable qu'il sera reçu. Ces subventions sont portées en diminution des charges de la période au cours de laquelle la charge est comptabilisée. Les subventions publiques liées aux immobilisations corporelles sont classées dans les immobilisations corporelles et sont amorties sur la durée d'utilité de l'actif correspondant.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

l. Opérations de change

La monnaie fonctionnelle d'Énergie NB est le dollar canadien. Les opérations de change effectuées en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle sont converties suivant la nature de l'élément.

- Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les profits et les pertes liés à la conversion sont comptabilisés en résultat net.
- Dans le cas des opérations admissibles à la comptabilité de couverture, les profits et les pertes liés aux couvertures de flux de trésorerie efficaces ayant trait à des contrats de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

m. Contrats de location

Énergie NB à titre de preneur

Énergie NB détermine si un contrat est ou contient un contrat de location selon qu'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Lorsqu'un contrat contient un contrat de location, Énergie NB comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative.

L'obligation locative représente l'obligation d'effectuer les paiements de loyers futurs. L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date de début. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt implicite du contrat de location dans la mesure où il peut être facilement déterminé. Lorsque le taux d'intérêt implicite ne peut facilement être déterminé, Énergie NB utilise le taux d'emprunt marginal. Pour déterminer la durée du contrat de location, les options de renouvellement et de résiliation sont prises en compte s'il est raisonnablement certain qu'elles seront exercées. L'obligation locative est par la suite augmentée des charges d'intérêts et diminuée des paiements de loyers.

Énergie NB applique les mesures de simplification autorisées aux termes d'IFRS 16.

- Elle a choisi de ne pas comptabiliser les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives pour les contrats de location à court terme de 12 mois ou moins et les contrats de location dont les biens sous-jacents sont de faible valeur (moins de 5 mille dollars américains). Énergie NB passe en charges dans l'état consolidé du résultat net les paiements de loyers liés à ces contrats de location.

Énergie NB à titre de bailleur

Lorsqu'elle agit à titre de bailleur, Énergie NB classe les contrats de location comme des contrats de location simple ou des contrats de location-financement. Énergie NB a établi que tous les contrats de location pour lesquels elle est le bailleur sont des contrats de location simple. La plupart des contrats de location se rapportent à la location de chauffe-eau, dont la durée est de 15 ans et pour lesquels il n'y a aucune pénalité en cas de résiliation. Les produits sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés et sont facturés mensuellement pour les contrats de location simple. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la location des chauffe-eau, il faut se reporter à la note 21.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

n. Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, tel qu'il est décrit ci-dessous. Leur classement est fonction de l'objectif de l'émission ou de l'acquisition des instruments financiers et de leurs caractéristiques.

Le tableau qui suit présente le classement des instruments financiers.

Instrument financier	Classement
Actifs financiers	
Trésorerie	Coût amorti
Débiteurs	Coût amorti
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	Coût amorti
Actifs dérivés	Juste valeur par le biais du résultat net à moins d'être désignés comme instruments de couverture, auquel cas juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié	Juste valeur par le biais du résultat net
Passifs financiers	
Dette à court terme	Coût amorti
Créditeurs et charges à payer	Coût amorti
Intérêts courus sur la dette à court terme et à long terme	Coût amorti
Dette à long terme	Coût amorti
Passif financier	Coût amorti
Obligations locatives	Coût amorti
Passifs dérivés	Juste valeur par le biais du résultat net à moins d'être désignés comme instruments de couverture, auquel cas juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

n. Instruments financiers (suite)

Coût amorti

Les actifs et passifs financiers de cette catégorie sont initialement évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, et, par la suite, sont évalués en fonction des remboursements de principal, augmentés ou diminués du cumul des amortissements de tout écart entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et de toute correction de valeur pour pertes.

Juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments financiers de cette catégorie, qui comprennent les dérivés et les fonds d'investissement, sont acquis principalement en vue d'une revente prochaine ou sont désignés à cet effet dès leur comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont évalués comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net si Énergie NB gère ces placements et prend des décisions en matière d'achat ou de vente fondées sur leur valeur, conformément à sa stratégie documentée en matière de gestion du risque lié aux placements. Les instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués par la suite à la juste valeur à la date de clôture. Les variations de la juste valeur de ces instruments sont comptabilisées en résultat net.

Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les instruments financiers de cette catégorie sont principalement constitués d'instruments de couverture utilisés pour la gestion de la volatilité du marché. Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsque l'instrument est destiné à être détenu et échangé contre des flux de trésorerie contractuels pour le remboursement du capital et des intérêts, et que les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à ces flux de trésorerie. Les instruments financiers classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont évalués par la suite à la juste valeur à la date de clôture. Les variations de la juste valeur de ces instruments sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Au moment de la décomptabilisation, les profits et les pertes inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans l'état consolidé du résultat net.

Méthode du taux d'intérêt effectif et coûts de transaction

Énergie NB utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour comptabiliser les produits d'intérêts ou les charges d'intérêts sur les instruments financiers classés comme étant évalués au coût amorti.

Les coûts de transaction liés aux instruments classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

o. Dérivés

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net à moins que l'instrument ne satisfasse aux critères de la comptabilité de couverture, auquel cas elles sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Couvertures de flux de trésorerie

Énergie NB utilise des dérivés pour gérer ou couvrir certaines expositions. Elle n'utilise pas les dérivés à des fins de spéculation ou de négociation. Certains instruments financiers dérivés détenus par Énergie NB sont admissibles à la comptabilité de couverture.

Documentation

Pour déterminer quels instruments sont admissibles à la comptabilité de couverture, Énergie NB constitue une documentation en bonne et due forme à l'égard :

- de toutes les relations existant entre les instruments de couverture et les éléments couverts au moment de leur établissement;
- de son évaluation de l'efficacité de la relation de couverture;
- des objectifs et de la stratégie de couverture sous-tendant les diverses opérations de couverture.

Dans le cadre de ce processus, chaque instrument dérivé est lié à un actif ou à un passif de l'état consolidé de la situation financière ou à une opération prévue donnée.

Comptabilisation des couvertures de flux de trésorerie

Les dérivés admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière. La comptabilisation des variations de la juste valeur dépend de l'efficacité du dérivé à titre de couverture. En général, un dérivé constitue une couverture efficace d'un autre élément lorsque les variations de leur juste valeur ou de leurs flux de trésorerie respectifs s'annulent presque totalement. En raison de la nature de certaines relations de couverture, les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie ne s'annulent pas totalement, ce qui correspond à la tranche inefficace de la couverture.

La variation de la juste valeur d'un dérivé est comptabilisée comme suit :

La tranche	est comptabilisée
efficace	dans les autres éléments du résultat global, hors du résultat net
inefficace	en résultat net.

Les sommes accumulées dans les autres éléments du résultat global sont reclassées dans le résultat net dans la même période au cours de laquelle l'opération en trésorerie prévue couverte influe sur les résultats.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

0. Dérivés (suite)

Cessation de la comptabilité de couverture

Si une opération prévue n'est plus susceptible de se produire, Énergie NB cesse alors d'appliquer la comptabilité de couverture et tout profit ou perte auparavant cumulé dans les autres éléments du résultat global est immédiatement comptabilisé en résultat net.

Si un instrument de couverture est vendu ou résilié avant son échéance, ou s'il cesse d'être efficace à titre de couverture ou si la désignation est annulée, la comptabilité de couverture cessera d'être pratiquée de manière prospective. Les profits ou les pertes cumulés jusqu'à la date de cessation de la couverture sont maintenus dans les autres éléments du résultat global et sont comptabilisés en résultat net dans la période au cours de laquelle l'opération en trésorerie prévue influe sur les résultats. Tout profit ou toute perte généré après la cessation de la comptabilité de couverture est comptabilisé en résultat net dans la période au cours de laquelle ils ont été générés.

4. RÉGLEMENTATION DES TARIFS

Énergie NB est une entreprise de service public à tarifs réglementés et, à ce titre, elle doit présenter à la Commission de l'énergie et des services publics (« CESP ») aux fins d'approbation,

- au moins une fois tous les trois ans, une demande de tarif général aux fins d'approbation des barèmes de tarifs proposés pour ses services;
- au moins une fois tous les trois ans, une demande aux fins d'approbation de ses besoins en revenus et des tarifs de transport,
 - ces besoins en revenus doivent être suffisants pour couvrir les coûts d'Énergie NB et obtenir un rendement de 10 % à 12 % selon une structure financière réputée être composée de 65 % de dettes et de 35 % de capitaux propres;
- au moins une fois tous les trois ans, un plan intégré des ressources, à titre informatif;
- au moins une fois tous les trois ans, un plan stratégique et financier ainsi que de dépenses d'investissement visant les trois prochains exercices;
- une fois l'an, une demande d'approbation du solde des comptes de marge d'écart brute et de l'avenant tarifaire applicable pour recouvrer auprès des clients ou rembourser à ceux-ci les soldes des comptes d'écart;
- au besoin, une demande d'approbation pour les projets d'investissement de 50 millions de dollars ou plus.

Soldes réglementaires

L'application de la procédure réglementaire d'établissement des tarifs pourrait donner lieu à des soldes réglementaires.

Tous les montants comptabilisés à titre de soldes réglementaires sont assujettis à la loi ou à une approbation réglementaire. Ainsi :

- les organismes de réglementation pourraient modifier les montants comptabilisés à titre de soldes réglementaires, auquel cas la modification serait reflétée dans les états financiers;
- certaines périodes de recouvrement ou de règlement résiduelles sont celles prévues par la direction, et les périodes de recouvrement ou de règlement réelles pourraient être différentes du fait d'une approbation réglementaire.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

5. DÉBITEURS

	Note	2025	2024
Créances clients		236 \$	210 \$
Autres débiteurs		149	95
Produits non facturés		139	110
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues	29	(4)	(3)
		520 \$	412 \$

6. MATÉRIEL, FOURNITURES ET COMBUSTIBLE

	2025	2024
Matériel et fournitures	51 \$	47 \$
Combustible nucléaire	43	49
Charbon	39	63
Mazout lourd	37	104
Coke de pétrole	-	7
Crédits d'énergie renouvelable	21	13
Autres combustibles	39	43
	230 \$	326 \$

Au cours de l'exercice, une charge de 4 millions de dollars (2 millions de dollars en 2024) a été comptabilisée pour ramener les stocks à leur valeur nette de réalisation. Le total des stocks comptabilisés en charges au cours de l'exercice se chiffrait à 400 millions de dollars (207 millions de dollars en 2024).

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Centrales électriques	Réseaux de transport	Postes et sous-stations	Réseau de distribution	Autres	Construction en cours	Total
Coût ou coût présumé							
Solde au 1 ^{er} avril 2023	4 339 \$	504 \$	542 \$	1 314 \$	381 \$	438 \$	7 518 \$
Entrées	-	-	-	-	21	408	429
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation	1	-	-	-	13	-	14
Ajustements liés au démantèlement	52	(1)	-	-	-	-	51
Sorties	(16)	-	-	(21)	(14)	-	(51)
Sorties d'actifs au titre de droits d'utilisation	(1)	-	-	-	(1)	-	(2)
Transferts	120	13	29	93	31	(291)	(5)
Solde au 31 mars 2024	4 495	516	571	1 386	431	555	7 954
Entrées	-	-	-	-	(4)	579	575
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation	1	-	-	-	6	-	7
Ajustements liés au démantèlement	60	1	-	-	-	-	61
Sorties	(146)	-	-	(31)	(11)	-	(188)
Sorties d'actifs au titre de droits d'utilisation	-	-	-	-	(2)	-	(2)
Transferts	344	53	51	162	41	(665)	(14)
Solde au 31 mars 2025	4 754	570	622	1 517	461	469	8 393
Cumul des amortissements							
Solde au 1 ^{er} avril 2023	1 872	81	120	659	116	-	2 848
Charge d'amortissement	242	13	17	39	23	-	334
Charge d'amortissement liée aux actifs au titre de droits d'utilisation	4	-	-	-	3	-	7
Sorties	(16)	-	-	(20)	(7)	-	(43)
Sorties d'actifs au titre de droits d'utilisation	(1)	-	-	-	(1)	-	(2)
Solde au 31 mars 2024	2 101	94	137	678	134	-	3 144
Charge d'amortissement	292	14	17	43	25	-	391
Charge d'amortissement liée aux actifs au titre de droits d'utilisation	4	-	-	-	4	-	8
Sorties	(139)	-	-	(27)	(10)	-	(176)
Sorties d'actifs au titre de droits d'utilisation	-	-	-	-	(2)	-	(2)
Solde au 31 mars 2025	2 258	108	154	694	151	-	3 365
Valeur comptable – actifs au titre de droits d'utilisation							
Solde au 31 mars 2024	21	-	-	-	25	-	46
Solde au 31 mars 2025	18	-	-	-	27	-	45
Valeur comptable – total des immobilisations corporelles							
Solde au 31 mars 2024	2 394	422	434	708	297	555	4 810
Solde au 31 mars 2025	2 496 \$	462 \$	468 \$	823 \$	310 \$	469 \$	5 028 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

Le montant des subventions publiques classé en réduction des immobilisations corporelles en 2025 s'est établi à 17 millions de dollars (7 millions de dollars en 2024). Les montants ont été affectés au projet de réseau intelligent de l'Atlantique, aux petits réacteurs modulaires, au Fonds pour les changements climatiques et au Programme de prédéveloppement de l'électricité. Les subventions sont amorties sur la durée d'utilité des actifs correspondants.

Les intérêts inscrits à l'actif dans les immobilisations corporelles en 2025 au taux d'intérêt moyen pondéré des emprunts de 4,44 % (4,33 % en 2024) se sont élevés à 12 millions de dollars (11 millions de dollars en 2024) (note 26).

Les transferts comprennent le reclassement des soldes liés à la construction en cours dans les immobilisations corporelles et incorporelles à la fin du projet. Les provisions pour les fonds utilisés pendant la construction ont également été transférées à l'actif connexe ou au compte d'actif réglementaire, où le recouvrement est effectué au moyen des tarifs futurs. Les projets jugés non viables ont été ramenés à leur valeur de récupération ou passés en charges.

Les actifs au titre de droits d'utilisation représentent le droit d'utiliser l'actif sous-jacent. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, qui est fondé sur le montant initial de l'obligation locative compte tenu de divers ajustements. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont ensuite amortis sur la période allant de la date de début jusqu'au terme de la durée d'utilité de l'actif ou jusqu'au terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur.

8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Chutes Nepisiguit – droits prévus par la loi	Logiciels	Autres	Construction en cours	Total
Coût ou coût présumé					
Solde au 1 ^{er} avril 2023	19 \$	80 \$	3 \$	4 \$	106 \$
Entrées	-	-	-	6	6
Transferts	-	2	-	(2)	-
Solde au 31 mars 2024	19	82	3	8	112
Entrées	-	-	-	6	6
Transferts	-	12	-	(4)	8
Solde au 31 mars 2025	19	94	3	10	126
Cumul de l'amortissement					
Solde au 1 ^{er} avril 2023	5	44	1	-	50
Charge d'amortissement	-	11	-	-	11
Solde au 31 mars 2024	5	55	1	-	61
Charge d'amortissement	-	10	-	-	10
Solde au 31 mars 2025	5	65	1	-	71
Valeur comptable					
Solde au 31 mars 2024	14	27	2	8	51
Solde au 31 mars 2025	14 \$	29 \$	2 \$	10 \$	55 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

9. FONDS AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ

Ci-après sont présentés les fonds distincts constitués par Énergie NB en guise de garantie en ce qui a trait à ses obligations liées au démantèlement de la centrale nucléaire et à la gestion du combustible nucléaire irradié ainsi que des renseignements sur les éléments suivants :

- les exigences relatives aux fonds;
- les fonds d'Énergie NB;
- l'état des fonds d'Énergie NB.

Exigences relatives aux fonds

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* oblige les propriétaires de combustible nucléaire irradié au Canada à constituer un fonds en fiducie pour financer la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. La Commission canadienne de sûreté nucléaire (la « CCSN ») exige qu'Énergie NB maintienne certains fonds distincts afin de satisfaire aux conditions des permis d'exploitation de la centrale nucléaire de Point Lepreau. Les placements inclus dans ces fonds constitués serviront à satisfaire aux exigences de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*.

Fonds d'Énergie NB

Énergie NB a constitué les fonds suivants, chacun étant détenu dans un compte de garde.

Fonds	Fiduciaire	Objectif	Exigences de financement	Cotisations 2024-2025	Cotisations 2023-2024
Fonds distinct au titre du démantèlement et fonds distinct au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	Ministre des Finances provincial	Satisfaire aux conditions des permis d'exploitation de la centrale nucléaire de Point Lepreau établies par la CCSN	Établies annuellement d'après les obligations courantes et la valeur de marché du fonds.	- \$	- \$
Fonds en fiducie au titre de la gestion des déchets de combustible nucléaire	BNY Mellon	Respecter la <i>Loi sur les déchets de combustible nucléaire</i> et satisfaire aux exigences de la CCSN	En vertu de la <i>Loi sur les déchets de combustible nucléaire</i> , Énergie NB est tenue de verser une cotisation au fonds en fiducie d'un montant fondé sur la formule de financement approuvée.	6 \$	6 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

9. FONDS AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ (SUITE)

Juste valeur des fonds d'Énergie NB

Le tableau suivant présente la juste valeur des placements inclus dans les fonds constitués.

	Fonds distinct au titre du démantèlement et fonds distinct au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	Fonds en fiducie au titre de la gestion des déchets de combustible nucléaire	Total 2025	Total 2024
Revenu fixe	238 \$	229 \$	467 \$	440 \$
Actions internationales	96	-	96	84
Placements non traditionnels	102	-	102	101
Actions canadiennes	21	-	21	20
Sociétés fermées dans le secteur de l'immobilier	86	-	86	81
Sociétés ouvertes dans le secteur de l'immobilier	31	-	31	28
Sociétés ouvertes dans le secteur de l'infrastructure	2	-	2	2
Sociétés fermées dans le secteur de l'infrastructure	85	-	85	71
Actions de sociétés fermées	127	-	127	114
Total des placements inclus dans les fonds constitués	788 \$	229 \$	1 017 \$	941 \$

Le tableau suivant présente les variations du fonds distinct au titre du démantèlement et du fonds distinct au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié ainsi que du fonds en fiducie au titre de la gestion des déchets de combustible nucléaire.

	Fonds distinct au titre du démantèlement et fonds distinct au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	Fonds en fiducie au titre de la gestion des déchets de combustible nucléaire	Total 2025	Total 2024
Solde à l'ouverture de l'exercice	735 \$	206 \$	941 \$	897 \$
Cotisations	-	6	6	6
Variations de la valeur de marché	78	17	95	61
Retraits	(23)	-	(23)	(22)
Autres variations	(2)	-	(2)	(1)
Solde à la clôture de l'exercice	788 \$	229 \$	1 017 \$	941 \$

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la hiérarchie des justes valeurs, il faut se reporter à la note 28, « Instruments financiers ».

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

10. MONTANT À RECEVOIR AU TITRE DU FONDS D'AMORTISSEMENT

Conformément à l'article 15 de la *Loi sur les emprunts de la province*, le ministre des Finances doit garder un fonds d'amortissement général pour garantir le paiement d'une dette consolidée. Chaque année, Énergie NB doit verser à la Province du Nouveau-Brunswick 1 % du montant de sa dette impayée. Ces sommes seront remises à Énergie NB à l'échéance de la dette émise correspondante.

Le tableau suivant présente la variation du fonds d'amortissement :

	2025	2024
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement à l'ouverture de l'exercice	502 \$	474 \$
Bénéfices découlant du fonds d'amortissement	18	15
Versements	51	50
Remboursements	(5)	(37)
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement à la clôture de l'exercice	566 \$	502 \$

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la hiérarchie des justes valeurs, il faut se reporter à la note 28, « Instruments financiers ».

11. SOLDES RÉGLEMENTAIRES

Les soldes réglementaires d'Énergie NB se chiffraient à 1 150 millions de dollars au 31 mars 2025, contre 907 millions de dollars au 31 mars 2024.

Les tableaux suivants présentent l'évolution des comptes de report réglementaires.

	Période de recouvrement restante (en années)	Taux d'intérêt	Solde au 1 ^{er} avril 2023	Soldes établis au cours de l'exercice	Intérêts	Recouvrement	Solde au 31 mars 2024
Remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau	17	4,33 %	636 \$	-	27 \$	(53) \$	610 \$
Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.	17	4,33 %	130	20	6	(14)	142
Provision pour les fonds utilisés pendant la construction	50	s. o.	8	-	-	-	8
Écart des coûts de l'approvisionnement énergétique	6	5,15-5,83 %	269	(63)	15	(22)	199
Écarts liés aux ventes d'électricité et à la marge brute	6	5,15-5,83 %	(36)	(82)	(3)	36	(85)
Efficacité énergétique et réponse à la demande	10	4,31 %	14	17	1	(1)	31
Radiation liée à l'infrastructure de mesure avancée	5	s. o.	-	2	-	-	2
			1 021 \$	(106) \$	46 \$	(54) \$	907 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

11. SOLDES RÉGLEMENTAIRES (SUITE)

	Période de recouvrement restante (en années)	Taux d'intérêt	Solde au 1 ^{er} avril 2024	Soldes établis au cours de l'exercice	Intérêts	Recouvrement	Solde au 31 mars 2025
Remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau	16	4,43 %	610 \$	- \$	27 \$	(51) \$	586 \$
Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.	16	4,33 %	142	-	6	(14)	134
Provision pour les fonds utilisés pendant la construction	50	s. o.	8	-	-	-	8
Écart des coûts de l'approvisionnement énergétique	6	3,33-5,65 %	199	182	13	(53)	341
Écarts liés aux ventes d'électricité et à la marge brute	6	3,33-5,65 %	(85)	7	(3)	6	(75)
Efficacité énergétique et réponse à la demande	10	4,31 %	31	29	2	(3)	59
Radiation liée à l'infrastructure de mesure avancée	4	4,43 %	2	5	-	(1)	6
Nivellement des tarifs	1	s. o.	-	63	-	-	63
Coût lié à la mise à niveau du progiciel de gestion intégré	20	4,43 %	-	1	-	-	1
Coût de l'énergie de remplacement liée à la centrale nucléaire de Point Lepreau	1	s. o.	-	27	-	-	27
			907 \$	314 \$	45 \$	(116) \$	1 150 \$

Le tableau suivant présente les variations nettes des soldes réglementaires comptabilisées dans l'état du résultat net.

	2025	2024
Remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau	(24) \$	(26) \$
Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.	(8)	12
Écart des coûts de l'approvisionnement énergétique	142	(70)
Écarts liés aux ventes d'électricité et à la marge brute	10	(49)
Efficacité énergétique et réponse à la demande	28	17
Radiation liée à l'infrastructure de mesure avancée	4	2
Nivellement des tarifs	63	-
Coût lié à la mise à niveau du progiciel de gestion intégré	1	-
Coût de l'énergie de remplacement liée à la centrale nucléaire de Point Lepreau	27	-
Variation nette des soldes réglementaires	243 \$	(114) \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

11. SOLDES RÉGLEMENTAIRES (SUITE)

Remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau

La CESP a autorisé l'établissement d'un actif réglementaire pour inscrire à l'actif les coûts de la période au cours de la période de remise en état. Ces coûts sont ensuite recouvrés au moyen des tarifs sur la durée de vie utile restante de la centrale remise en état. Ce compte réglementaire comprend les coûts mentionnés ci-après pour la période de remise en état (du 28 mars 2008 au 23 novembre 2012) :

- les coûts habituels de la période (déduction faite de tout revenu) engagés par la centrale nucléaire de Point Lepreau;
- les coûts d'achat de l'énergie de remplacement engagés au cours de la période de remise en état;
- moins les coûts inclus dans les tarifs actuels.

Le solde réglementaire est :

- amorti sur la durée de vie utile de la centrale remise en état;
- reflété dans les frais, les tarifs et les droits assumés par les clients (paragraphe 139.4 de la *Loi sur l'électricité*).

Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.

Ce solde réglementaire reflète la décision de la CESP sur la façon dont les avantages du règlement seraient transférés aux clients.

Au cours de l'exercice 2007-2008, Énergie NB a comptabilisé un solde réglementaire lié au règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A. Les avantages du règlement sont amortis sur la durée de vie utile restante (23 ans au moment du règlement, 16 ans au 31 mars 2025) de la centrale de Coleson Cove. Au 31 mars 2025, le montant intégral des avantages avait été crédité aux clients en versements échelonnés sur 16 ans, tel qu'il a été approuvé par la CESP.

Ce report réglementaire est en position débitrice puisque les avantages nets du règlement ont été transférés aux clients plus rapidement qu'ils ne sont comptabilisés par Énergie NB.

Provision pour les fonds utilisés pendant la construction

La provision pour les fonds utilisés pendant la construction correspond au montant nominal de la provision pour coût du capital autorisée par la CESP pour une inscription à la base de tarification pendant la période de construction. La provision est calculée mensuellement en fonction des projets de construction d'immobilisations en cours et est ajoutée au solde réglementaire, un montant correspondant étant comptabilisé en réduction des charges financières. La provision pour fonds utilisés pendant la construction inscrite à l'actif est établie selon le coût moyen pondéré du capital d'Énergie NB et approuvé par la CESP et elle est amortie sur la durée de vie future moyenne pondérée des actifs connexes. Elle sera recouvrable à même le tarif d'accès ouvert au réseau de transport.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

11. SOLDES RÉGLEMENTAIRES (SUITE)

Écart des coûts de l'approvisionnement énergétique

Le 1^{er} avril 2022, les modifications apportées à la *Loi sur l'électricité* et l'introduction du Règlement 2022-17 ont entraîné l'établissement de nouveaux comptes d'écart réglementaires pour enregistrer les écarts entre les coûts réels et prévus du combustible et des achats d'électricité engagés aux fins de l'approvisionnement des clients de la province. Les écarts sont ajoutés au compte sur une base mensuelle, de même que les intérêts calculés à l'aide du taux moyen de la dette à court terme. Le solde du compte est ensuite recouvré auprès des clients ou remboursé à ceux-ci au moyen d'un crédit ou d'une charge au compte d'écart.

Énergie NB est tenue de déposer annuellement auprès de la CESP un calcul du solde du compte d'écart pour l'exercice allant du 1^{er} novembre au 31 octobre, ainsi que d'indiquer le nombre proposé d'exercices au cours desquels le solde sera recouvré ou remboursé, le montant proposé devant être recouvré ou remboursé au cours du prochain exercice, et le calcul du crédit ou de la charge par catégorie.

L'écart des coûts de l'approvisionnement énergétique pour la période allant du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024 a été soumis à la CESP en décembre 2024 et la somme de l'écart des coûts de l'approvisionnement énergétique et des écarts liés aux ventes d'électricité et à la marge brute sera recouvrée auprès des clients au moyen d'un crédit ou d'une charge au compte d'écart sur une période de six ans.

Écarts liés aux ventes d'électricité et à la marge brute

Le 1^{er} avril 2022, les modifications apportées à la *Loi sur l'électricité* et l'introduction du Règlement 2022-17 ont entraîné l'établissement de nouveaux comptes d'écart réglementaires pour enregistrer les écarts entre les ventes réelles et prévues d'électricité dans la province et la marge brute réelle et prévue des ventes hors de la province. Les écarts sont ajoutés au compte sur une base mensuelle, de même que les intérêts calculés à l'aide du taux moyen de la dette à court terme. Le solde du compte est ensuite recouvré auprès des clients ou remboursé à ceux-ci au moyen d'un crédit ou d'une charge au compte d'écart.

Énergie NB est tenue de déposer annuellement auprès de la CESP un calcul du solde du compte d'écart pour l'exercice allant du 1^{er} novembre au 31 octobre, ainsi que d'indiquer le nombre proposé d'exercices au cours desquels le solde sera recouvré ou remboursé, le montant proposé devant être recouvré ou remboursé au cours du prochain exercice, et le calcul du crédit ou de la charge par catégorie.

Les écarts liés aux ventes d'électricité et à la marge brute pour la période allant du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024 ont été soumis à la CESP en décembre 2024 et la somme de l'écart des coûts de l'approvisionnement énergétique et des écarts liés aux ventes d'électricité et à la marge brute sera recouvrée auprès des clients au moyen d'un crédit ou d'une charge au compte d'écart sur une période de six ans.

Efficacité énergétique et réponse à la demande

La CESP a approuvé la création d'un compte réglementaire dans lequel sont inscrits les coûts liés aux obligations d'Énergie NB en matière d'efficacité énergétique, de conservation de l'énergie et de gestion de la demande. Ces coûts seront recouvrés, plus les intérêts, selon la méthode linéaire sur une période de dix ans. Le report et l'amortissement de ces coûts permettent de les faire correspondre aux avantages attendus pour l'entreprise.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

11. SOLDES RÉGLEMENTAIRES (SUITE)

Radiation liée à l'infrastructure de mesure avancée

En septembre 2022, la CESP a approuvé la mise en place du compte de report de la radiation des compteurs. Le compte reflétera la radiation de la valeur comptable nette existante des compteurs d'électricité installés ainsi que les coûts de financement connexes. Le solde sera amorti selon le mode linéaire sur une période de cinq ans.

Nivellement des tarifs

La CESP a approuvé la mise en place d'un compte réglementaire afin de niveler les augmentations de tarifs au cours des exercices 2024-2025 et 2025-2026 en ajustant le bénéfice net sur la base de prévisions. Ce compte permet de réduire l'augmentation moyenne des tarifs pour 2024-2025 en la faisant passer de 14,4 % à 9,14 %, après la décision de la CESP sur les tarifs, et de hausser l'augmentation moyenne des tarifs pour 2025-2026 en la faisant passer de 5,0 % à 9,14 %. Le compte de nivellement des tarifs permet d'atteindre plusieurs objectifs réglementaires en favorisant la stabilité des tarifs tout en offrant à Énergie NB un moyen raisonnable de recouvrer le bénéfice net approuvé. Ce compte sera en place pour les exercices 2024-2025 et 2025-2026.

Coût lié à la mise à niveau du progiciel de gestion intégré

La CESP a approuvé la mise en place d'un compte réglementaire pour le cumul et le report des charges approuvées engagées dans le cadre de la mise à niveau du progiciel de gestion intégré d'Énergie NB. Les coûts seront recouvrés auprès des clients sur une période correspondant aux avantages attendus du nouveau progiciel.

Coût de l'énergie de remplacement liée à la remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau

La CESP a approuvé la mise en place d'un compte réglementaire pour échelonner les coûts de l'énergie de remplacement prévue pendant l'arrêt majeur de la centrale nucléaire de Point Lepreau planifié pour les exercices 2024-2025 et 2025-2026. Le compte vise à assurer le recouvrement des coûts engagés judicieusement tout en nivelant l'incidence sur les tarifs des variations des coûts de l'énergie de remplacement d'une année à l'autre. Ce compte réglementaire est reflété dans les frais, les tarifs et les droits assumés par les clients et est amorti sur une période de deux ans.

12. DETTE À COURT TERME

Énergie NB emprunte, à des fins temporaires, des fonds auprès de la Province du Nouveau-Brunswick. Au 31 mars 2025, le solde des emprunts, dont les échéances s'échelonnent du 1^{er} avril 2025 au 8 mai 2025, était de 954 millions de dollars (570 millions de dollars au 31 mars 2024), et comportait un taux d'intérêt moyen pondéré de 2,73 % (4,98 % au 31 mars 2024).

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

13. DETTE À LONG TERME

Énergie NB emprunte des fonds auprès de la Province du Nouveau-Brunswick pour financer ses obligations à long terme.

Un rapprochement du solde de la dette à long terme à l'ouverture de l'exercice et à la clôture de l'exercice est présenté ci-après :

Dettes à long terme	
Solde au 1 ^{er} avril 2023	5 086 \$
Remboursements d'emprunts	(300)
Produit tiré de la dette à long terme	499
Amortissement des primes et des escomptes sur la dette à long terme	4
Solde au 31 mars 2024	5 289
Remboursement d'emprunt	(50)
Produit de la dette à long terme	151
Amortissement des primes et des escomptes sur la dette à long terme	6
	5 396
Moins la partie courante	(200)
Solde au 31 mars 2025	5 196 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

13. DETTE À LONG TERME (SUITE)

Le tableau qui suit présente la dette impayée due à la Province du Nouveau-Brunswick.

Date d'émission	Échéance	Taux d'intérêt effectif (%)	Taux d'intérêt nominal (%)	Montant en principal en dollars canadiens	(Escomptes) primes non amorti(e)s	Montant impayé
1 ^{er} octobre 2013	15 décembre 2029	6,47 %	6,29 %	50 \$	- \$	50 \$
1 ^{er} octobre 2013	26 septembre 2035	4,77 %	4,65 %	360	2	362
1 ^{er} octobre 2013	26 mars 2037	4,74 %	4,55 %	100	(1)	99
1 ^{er} octobre 2013	26 mars 2037	4,98 %	4,55 %	25	(1)	24
1 ^{er} octobre 2013	26 septembre 2039	4,86 %	4,80 %	160	(1)	159
1 ^{er} octobre 2013	26 septembre 2034	5,49 %	5,00 %	150	(1)	149
1 ^{er} octobre 2013	19 mars 2034	7,02 %	5,15 %	50	-	50
1 ^{er} octobre 2013	26 septembre 2039	5,46 %	4,80 %	100	-	100
1 ^{er} octobre 2013	3 juin 2041	4,87 %	4,80 %	200	(2)	198
1 ^{er} octobre 2013	3 juin 2055	3,48 %	3,55 %	150	2	152
1 ^{er} octobre 2013	3 juin 2065	3,56 %	3,55 %	200	(1)	199
17 décembre 2015	14 août 2045	3,78 %	3,80 %	250	7	257
22 juillet 2016	14 août 2048	3,16 %	3,10 %	200	(2)	198
16 juin 2017	14 août 2027	2,42 %	2,35 %	100	-	100
24 novembre 2017	14 août 2048	3,21 %	3,10 %	200	(4)	196
20 mars 2018	14 août 2027	3,03 %	2,35 %	120	(2)	118
30 avril 2018	14 août 2028	3,21 %	3,10 %	100	-	100
13 juin 2018	14 août 2048	3,33 %	3,10 %	250	(9)	241
18 janvier 2019	3 juin 2065	3,38 %	3,55 %	60	2	62
7 mai 2019	14 août 2050	3,11 %	3,05 %	300	(3)	297
29 mai 2019	3 juin 2065	3,01 %	3,55 %	150	19	169
2 octobre 2019	3 juin 2065	2,53 %	3,55 %	100	26	126
6 décembre 2019	3 juin 2065	2,71 %	2,71 %	50	-	50
15 avril 2020	14 août 2050	2,95 %	3,05 %	150	3	153
3 juin 2020	16 octobre 2057	2,34 %	2,34 %	150	-	150
24 novembre 2021	14 août 2052	2,94 %	2,90 %	300	(2)	298
29 avril 2022	14 août 2025	3,10 %	1,80 %	200	(1)	199
24 octobre 2022	14 août 2028	4,15 %	3,10 %	200	(6)	194
14 mars 2023	14 août 2032	4,16 %	3,95 %	300	(4)	296
4 mai 2023	14 août 2032	3,82 %	3,95 %	100	1	101
18 septembre 2023	14 août 2033	4,57 %	4,45 %	100	(1)	99
27 octobre 2023	14 août 2054	5,07 %	5,00 %	200	(2)	198
24 janvier 2024	14 août 2033	4,29 %	4,45 %	100	1	101
28 janvier 2025	14 août 2034	3,93 %	4,05 %	150	1	151
Total				5 375 \$	21 \$	5 396 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

13. DETTE À LONG TERME (SUITE)

Frais de gestion du portefeuille de dette

Énergie NB paie à la Province du Nouveau-Brunswick des frais annuels de gestion du portefeuille de dette se chiffrant à 0,65 % (0,65 % en 2024) du total de la dette à long terme et de la dette à court terme, moins le solde du montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement (note 10), déterminés à l'ouverture de l'exercice. Les frais de gestion sont compris à titre de composante des charges financières et sont comptabilisés à titre de charge d'intérêts (se reporter à la note 26).

Remboursements de principal

Les remboursements de principal sur la dette à long terme sont exigibles comme suit :

Exercice clos le	Remboursement de principal
31 mars 2026	200 \$
31 mars 2027	-
31 mars 2028	220
31 mars 2029	300
31 mars 2030	50
Par la suite	4 605
Total	5 375 \$

14. OBLIGATIONS LOCATIVES

Les obligations locatives représentent l'obligation d'Énergie NB d'effectuer les paiements découlant d'un contrat de location. Les paiements de loyers sont présentés comme des passifs sur une base actualisée. Le tableau qui suit présente un rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture des obligations locatives.

Solde au 1 ^{er} avril 2023	37 \$
Entrées (nouveaux contrats de location)	14
Charge d'intérêts	2
Paievements de loyers	(7)
Solde au 31 mars 2024	46
Entrées (nouveaux contrats de location)	7
Charge d'intérêts	2
Paievements de loyers	(10)
	45
Moins : la partie courante des obligations locatives	(7)
Solde au 31 mars 2025	38 \$

Les obligations locatives ci-dessus comprennent les contrats de location visant des biens de production d'électricité, du matériel informatique ainsi que divers biens immobiliers, principalement des espaces de stockage et des locaux pour bureaux.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

14. OBLIGATIONS LOCATIVES (SUITE)

Au cours de l'exercice, aucun produit des activités ordinaires significatif ni aucune charge significative n'a été engagé en lien avec les transactions faisant intervenir des paiements de loyers variables, une sous-location, ou une cession-bail.

Au cours de l'exercice, aucun contrat de location n'a répondu à la définition d'immeuble de placement conformément à IAS 40. Énergie NB a inclus, dans le calcul de l'obligation, les options de renouvellement découlant de certains contrats de location de biens immobiliers.

Le tableau qui suit présente les paiements de loyers minimaux futurs et la valeur actualisée des obligations locatives.

	Un an	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Paievements de loyers minimaux futurs	9 \$	32 \$	14 \$
Valeur actualisée des obligations locatives	7 \$	27 \$	11 \$

Paievements de loyers n'étant pas comptabilisés comme des passifs

Énergie NB a choisi de ne pas comptabiliser d'obligation locative pour les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur ou pour les contrats de location à court terme (durée prévue de 12 mois ou moins). Les paiements découlant de ces contrats de location sont passés en charges selon le mode linéaire. Au cours de l'exercice, des contrats de location à court terme et des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur d'un montant de 3 millions de dollars ont été passés en charges dans l'état consolidé du résultat net au poste Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration.

15. GESTION DU CAPITAL

Énergie NB obtient son capital grâce essentiellement à des emprunts à court et à long terme de la Province du Nouveau-Brunswick aux termes de la *Loi sur les emprunts* de la province. Ce type d'emprunt permet à Énergie NB de profiter de la notation de crédit de la Province du Nouveau-Brunswick. Le ratio d'endettement minimal cible d'Énergie NB en vertu de la *Loi sur l'électricité* est de 80/20.

Le pourcentage de la dette nette par rapport à la structure du capital est ventilé comme suit :

Aux 31 mars	2025	2024
Dette à long terme	5 396 \$	5 289 \$
Dette à court terme	954	570
Total de la dette	6 350	5 859
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	(566)	(502)
Trésorerie	(9)	(10)
Dette nette totale	5 775	5 347
Résultats non distribués	532	509
Cumul des autres éléments du résultat global	(48)	(103)
Capital total	6 259	5 753
Pourcentage de la dette nette par rapport à structure du capital	92 %	93 %

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

16. PASSIF AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ

Ci-après sont présentés des renseignements sur les passifs au titre du démantèlement d'Énergie NB.

Nature des passifs

Le tableau suivant présente les passifs au titre du démantèlement.

Passif	Nature	Renseignements sur le financement
Démantèlement des centrales hydroélectriques et thermiques	Coût du démantèlement des centrales hydroélectriques et thermiques à la fin de leur durée de vie utile	Le passif n'est pas financé.
Démantèlement de la centrale nucléaire	Coût du démantèlement de la centrale nucléaire à la fin de sa durée de vie utile	Se reporter à la note 9 pour des renseignements sur le financement de ce passif
Gestion du combustible nucléaire irradié	Coût de la gestion provisoire et à long terme des grappes de combustible nucléaire irradié générées par la centrale nucléaire	Se reporter à la note 9 pour des renseignements sur le financement de ce passif
Chauffe-eau	Coût du retrait des chauffe-eau des résidences de la clientèle	Le passif n'est pas financé.
Câbles de transport sous-marins alimentant les îles de Fundy	Coût du démantèlement des câbles sous-marins de la ligne de transport alimentant les îles de Fundy à la fin de leur durée de vie utile. Ce coût comprend les câbles de rechange et les actifs en service.	Le passif n'est pas financé.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

16. PASSIF AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ (SUITE)

Hypothèses utilisées pour le calcul des passifs

Les principales hypothèses sur lesquelles sont fondés les passifs au titre du démantèlement se détaillent comme suit :

	Démantèlement des centrales hydroélectriques et thermiques	Démantèlement de la centrale nucléaire	Gestion du combustible nucléaire irradié	Chauffe-eau	Câbles de transport sous-marins alimentant les îles de Fundy
Montant des flux de trésorerie estimés requis pour régler le passif					
- dollars de 2025	197 \$	1 363 \$	929 \$	3 \$	33 \$
- dollars de 2024	193 \$	1 225 \$	879 \$	3 \$	33 \$
Dépenses en trésorerie requis jusqu'à l'exercice	2049	2079	2188	2039	2060
Taux utilisé pour actualiser les flux de trésorerie					
- 2025	3,19-4,76 %	4,91 %	4,91 %	4,76 %	3,56-4,91 %
- 2024	4,61-5,31 %	4,86 %	4,86 %	5,04 %	4,61-5,00 %
Taux d'indexation utilisé pour déterminer les passifs au titre du démantèlement	2,03 %	2,00 %	1,97-3,38 %	2,00-2,03 %	2,00-2,03 %

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

16. PASSIF AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ (SUITE)

Passifs à la clôture de l'exercice

L'évolution de chacun des passifs au titre du démantèlement se présente comme suit :

	2025	2024
Passif au titre du démantèlement des centrales hydroélectriques et thermiques		
Solde à l'ouverture de l'exercice	123 \$	140 \$
Plus : modification du taux d'actualisation et révision des estimations de coûts	15	(7)
Plus : désactualisation du passif au titre du démantèlement des centrales thermiques	6	7
Moins : dépenses	(12)	(17)
Solde à la clôture de l'exercice	132	123
Passif au titre du démantèlement de la centrale nucléaire		
Solde à l'ouverture de l'exercice	489	481
Plus : modification du taux d'actualisation et révision des estimations de coûts	40	(14)
Plus : désactualisation du passif au titre du démantèlement de la centrale nucléaire	24	24
Moins : dépenses	(2)	(2)
Solde à la clôture de l'exercice	551	489
Passif au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié		
Solde à l'ouverture de l'exercice	435	344
Plus : modification du taux d'actualisation et révision des estimations de coûts	3	80
Plus : désactualisation du passif au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	20	19
Moins : dépenses	(15)	(8)
Solde à la clôture de l'exercice	443	435
Chauffe-eau		
Solde à l'ouverture de l'exercice	2	2
Solde à la clôture de l'exercice	2	2
Câbles de transport sous-marins alimentant les îles de Fundy		
Solde à l'ouverture de l'exercice	20	20
Plus : modification du taux d'actualisation et révision des estimations de coûts	1	(1)
Plus : charge de désactualisation	1	1
Solde à la clôture de l'exercice	22	20
Total du passif au titre du démantèlement et de la gestion du combustible nucléaire irradié	1 150 \$	1 069 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

17. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Régimes d'avantages sans capitalisation

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sans capitalisation comprennent un programme de retraite anticipée, un programme d'allocations de retraite et d'autres avantages sociaux futurs.

Le tableau suivant présente un sommaire de ces régimes.

	2025	2024
Obligation au titre du programme de retraite anticipée	67 \$	67 \$
Obligation au titre des allocations de retraite	7	7
Obligation au titre d'autres avantages sociaux futurs	32	29
	106	103
Partie courante de l'obligation au titre du programme de retraite anticipée, comptabilisée dans les créiteurs et charges à payer	(5)	(4)
Avantages postérieurs à l'emploi	101 \$	99 \$

	2025	2024
Hypothèses	%	%
Taux d'actualisation à l'ouverture de l'exercice	4,90	4,95
Taux d'actualisation à la clôture de l'exercice	4,60	4,90
Taux à long terme d'augmentation de la rémunération	2,50	2,50
Hypothèses relatives à l'augmentation des prestations (en pourcentage de l'indice des prix à la consommation)	2,00	2,00

a. Obligation au titre du programme de retraite anticipée

Énergie NB offre un programme de retraite anticipée sans capitalisation. Par le passé, Énergie NB offrait plusieurs programmes pour inciter les employés à prendre une retraite anticipée. Le programme de retraite anticipée correspond à l'obligation liée à ces coûts.

Obligation au titre des prestations constituées	2025	2024
Solde à l'ouverture de l'exercice	67 \$	69 \$
Charge au titre des avantages sociaux	3	4
Prestations versées	(5)	(4)
Perte actuarielle comptabilisée (gain actuariel comptabilisé) dans les autres éléments du résultat global	2	(2)
Solde à la clôture de l'exercice	67 \$	67 \$

Coût	2025	2024
Intérêts sur l'obligation au titre du programme de retraite anticipée	3 \$	4 \$
Total de la charge au titre des avantages de l'exercice	3 \$	4 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

17. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

b. Obligation au titre des allocations de retraite

Énergie NB offrait un programme d'allocations de retraite sans capitalisation. Le programme offrait un avantage, à savoir une semaine de salaire pour chaque année de service, jusqu'à concurrence de 26 semaines au moment du départ à la retraite. La dernière évaluation actuarielle visant à estimer le passif à ce titre a été réalisée en date du 1^{er} avril 2024.

Énergie NB a abandonné graduellement tous les programmes d'allocations de retraite. Les employés n'accumuleront plus d'allocations de retraite et ils ont eu la possibilité d'encaisser les allocations accumulées calculées en fonction de leurs années de service. Le solde représente le montant lié aux employés qui ont choisi d'attendre la retraite pour encaisser leur allocation.

Obligation au titre des prestations constituées	2025	2024
Solde à l'ouverture de l'exercice	7 \$	7 \$
Prestations versées	-	(1)
Perte actuarielle	-	1
Solde à la clôture de l'exercice	7 \$	7 \$

c. Obligation au titre d'autres avantages sociaux futurs

Les autres avantages sociaux futurs comprennent les versements futurs au régime d'invalidité de longue durée à l'intention des employés et le régime de retraite à l'intention des membres de la haute direction.

Obligation au titre des prestations constituées	2025	2024
Solde à l'ouverture de l'exercice	29 \$	29 \$
Charge au titre des avantages sociaux	3	2
Prestations versées	(2)	(1)
Perte actuarielle comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	1	-
Perte actuarielle comptabilisée (gain actuariel comptabilisé) dans le résultat	1	(1)
Solde à la clôture de l'exercice	32 \$	29 \$

Coût	2025	2024
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 \$	2 \$
Intérêts sur les autres avantages postérieurs à l'emploi	2	-
Total de la charge au titre des avantages de l'exercice	3 \$	2 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

17. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

Cumul des pertes actuarielles

Le tableau suivant présente le cumul des pertes actuarielles comptabilisées dans les autres éléments du résultat global pour les régimes de retraite à prestations définies d'Énergie NB :

	2025	2024
Solde à l'ouverture de l'exercice	(54) \$	(55) \$
Gains actuariels liés à l'obligation au titre des prestations constituées		
- Ajustements liés à l'expérience	(3)	1
Solde à la clôture de l'exercice	(57) \$	(54) \$

Régime de retraite multi-employeurs

Les employés d'Énergie NB participent au Régime des retraites dans les services publics du Nouveau-Brunswick (« RRSPNB »), soit un régime de retraite multi-employeurs à risques partagés, tel qu'il est décrit à la note 3. h. L'évaluation actuarielle la plus récente a été réalisée en date du 1^{er} janvier 2024 et elle indiquait que la capitalisation du RRSPNB était de 111 % (112 % au 1^{er} janvier 2023). L'évaluation avait soulevé le fait que la valeur des actifs du régime dépassait de 919 millions de dollars (977 millions de dollars au 1^{er} janvier 2023) la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées de 8 334 millions de dollars (7 861 millions de dollars au 1^{er} janvier 2023). La prochaine évaluation est en date du 1^{er} janvier 2025, et elle sera achevée en septembre 2025.

Énergie NB comptabilise ce régime multi-employeurs en tant que régime de retraite à cotisations définies.

Coûts

Aux termes du RRSPNB, les obligations d'Énergie NB se limitent aux cotisations pour les services rendus au cours de l'exercice. Les cotisations totales de tous les employeurs et employés participants se chiffraient à environ 312 millions de dollars (293 millions de dollars au 1^{er} janvier 2023). Les cotisations d'Énergie NB sont comptabilisées en résultat net lorsqu'elles sont dues. La charge au titre des avantages des employés liée au RRSPNB comptabilisée dans les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration se présente comme suit :

	2025	2024
Coût des services rendus au cours de l'exercice	32 \$	32 \$

En 2026, Énergie NB prévoit contribuer aux cotisations à la hauteur de 40 millions de dollars.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

18. PROVISIONS AU TITRE D'AUTRES PASSIFS ET DE CHARGES

Un rapprochement des provisions au titre d'autres passifs et de charges à l'ouverture de l'exercice et à la clôture de l'exercice est présenté ci-après :

	Obligation en matière d'environnement	Obligation au titre des apports des clients	Total
Provisions au titre d'autres passifs et de charges			
Solde au 1 ^{er} avril 2023	7 \$	53 \$	60 \$
Provisions constituées au cours de l'exercice	-	9	9
Provisions utilisées au cours de l'exercice	-	(3)	(3)
Solde au 31 mars 2024	7	59	66
Provisions constituées au cours de l'exercice	-	7	7
Provisions utilisées au cours de l'exercice	-	(2)	(2)
Solde au 31 mars 2025	7 \$	64 \$	71 \$

Obligation en matière d'environnement

Énergie NB a un plan à long terme visant à traiter l'écoulement des eaux acides provenant d'une mine inactive. Énergie NB a constaté une obligation en matière d'environnement non financée correspondant à la valeur actualisée nette des coûts futurs prévus selon un taux d'actualisation de 4,32 % (4,82 % en 2024).

Le montant total non actualisé des flux de trésorerie estimés nécessaires pour remplir l'obligation s'élève à 7 millions de dollars (8 millions de dollars en 2024).

Les provisions constituées au cours de l'exercice à l'égard de l'obligation en matière d'environnement comprennent l'augmentation due à la désactualisation.

Obligation au titre des apports des clients

Énergie NB a reçu des clients des apports non remboursables pour supporter les frais de construction d'actifs corporels qui serviront à relier ces clients au réseau public de distribution afin de répondre aux besoins futurs en matière d'énergie. Ces apports représentent des produits différés et sont comptabilisés en résultat net à titre de produits divers comme il est décrit à la note 3. j.

Les provisions constituées au cours de l'exercice à l'égard de l'obligation au titre des apports des clients comprennent les apports des clients effectués au cours de l'exercice.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

19. PASSIF FINANCIER

Énergie NB a comptabilisé, conformément à IFRS 9, *Instruments financiers*, un passif financier évalué au montant de la contrepartie reçue pour la cession-bail du bâtiment du siège social. Le passif sera réduit par les paiements de loyers, qui sont considérés comme des remboursements d'emprunt. Les intérêts seront séparés des paiements et comptabilisés en tant que charges d'intérêts à l'aide d'un taux d'intérêt effectif de 10,9 %.

20. PRODUITS

a. Ventilation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Le tableau suivant présente les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ventilés selon les sources de produits. De plus, les produits tirés des ventes à l'intérieur de la province sont ventilés selon le type de client, les produits tirés des ventes à l'extérieur de la province sont ventilés selon le type de contrat et les produits divers sont ventilés selon les principaux biens et services.

	2025	2024
Ventes d'électricité à l'intérieur de la province		
Résidentiel	875 \$	761 \$
Industriel	440	380
Usage général	362	323
Vente en gros	130	112
Éclairage public	27	25
Non mesurées	8	5
	1 842	1 606
Ventes d'électricité à l'extérieur de la province		
Ventes au Canada		
Contrats à long terme	160	137
Contrats à court terme	14	62
Ventes aux États-Unis		
Contrats à long terme	353	906
Contrats à court terme	89	145
Crédits d'énergie renouvelable à court terme	34	18
	650	1 268
Total des ventes d'électricité	2 492	2 874
Produits des contrats divers		
Produits liés aux clients	21	24
Raccordements aux poteaux	6	5
Revenus afférents au transport	19	18
Vente de gaz naturel	22	4
Produits des contrats divers	6	7
	74	58
Total des produits tirés des contrats	2 566 \$	2 932 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

20. PRODUITS (SUITE)

b. Soldes des contrats

Le tableau qui suit présente des informations sur les créances, les actifs sur contrat et les passifs sur contrat découlant des contrats conclus avec des clients.

	Note	2025	2024
Débiteurs compris dans les clients et autres débiteurs	5	236 \$	210 \$
Actifs sur contrat – produits non facturés		139	110
Passifs sur contrat	18	(64)	(59)

Les actifs sur contrat s'entendent des produits non facturés et sont liés aux droits à une contrepartie à l'égard de l'électricité transférée au consommateur et utilisée par celui-ci, mais qui n'a pas été facturée à la date de clôture.

Aucun actif sur contrats n'a été déprécié au cours de l'exercice (se reporter à la note 29). Les actifs sur contrat sont transférés dans les débiteurs lorsque les droits deviennent inconditionnels, ce qui se produit, en règle générale, lorsqu'une facture est délivrée au client.

Les passifs sur contrat s'entendent essentiellement des apports des clients qu'Énergie NB reçoit pour couvrir certains frais de construction. Ces passifs sont comptabilisés en résultat net à titre de produit divers selon le mode linéaire sur la durée estimée des contrats conclus avec les clients. Lorsque les contrats avec les clients sont perpétuels et que l'actif apporté connexe est utilisé pour fournir des biens ou des services aux clients, la durée du contrat est estimée être équivalente à la durée d'utilité économique de l'actif auquel l'apport est lié. Le montant des apports des clients comptabilisé à titre de produits pour l'exercice clos le 31 mars 2025 s'élève à 2 millions de dollars (3 millions de dollars en 2024).

21. PRODUITS DIVERS

	2025	2024
Revenus nets afférents au transport	19 \$	18 \$
Produits liés aux clients	21	24
Location des chauffe-eau	31	27
Produits tirés des raccordements aux poteaux	6	5
Vente de gaz naturel	22	4
Autres produits divers	22	9
Produits des contrats divers	6	7
	127 \$	94 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

22. COMBUSTIBLE ET ACHATS D'ÉLECTRICITÉ

	2025	2024
Achats d'électricité	1 024 \$	1 311 \$
Gaz naturel	96	116
Charbon	152	65
Mazout lourd	187	41
Taxe sur le carbone	33	29
Coke de pétrole	8	16
Autres combustibles	21	16
Nucléaire	18	13
Écart de change sur le combustible et les achats d'électricité	(39)	(18)
	1 500 \$	1 589 \$

23. FRAIS D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET D'ADMINISTRATION

	2025	2024
Salaires et charges sociales	346 \$	330 \$
Services sous-traités	182	174
Matériel et fournitures	46	47
Véhicules et équipement	41	38
Provision pour pertes de crédit	3	1
Autres	43	32
	661 \$	622 \$

Le tableau ci-après présente un sommaire des subventions publiques qui ont été reçues ou sont à recevoir au cours de l'exercice, sauf les subventions comptabilisées dans les immobilisations corporelles. Les subventions ont été portées en diminution des frais d'exploitation, d'entretien et d'administration principalement dans le compte « Autres ».

	2025	2024
Petits réacteurs modulaires (PRM)	17 \$	15 \$
Projet au titre du programme de prédéveloppement d'interconnexions stratégiques (PPIS)	3	4
Étude sur les combustibles de remplacement à la centrale de Belledune	2	-
Programme de prédéveloppement de l'électricité	1	-
Projet de Réseau intelligent de l'Atlantique	-	1
	23 \$	20 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

24. AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	2025	2024
Immobilisations corporelles	391 \$	334 \$
Actifs au titre de droits d'utilisation	8	7
Immobilisations incorporelles	10	11
Perte sur la sortie d'actifs	10	2
	419 \$	354 \$

25. IMPÔT FONCIER ET TAXES SUR LES SERVICES PUBLICS

	2025	2024
Impôt foncier	23 \$	24 \$
Taxe sur les services publics et sur les emprises	24	25
	47 \$	49 \$

26. CHARGES FINANCIÈRES

	Note	2025	2024
Intérêts sur la dette à court terme et à long terme		232 \$	226 \$
Frais de gestion du portefeuille de dette	13	35	35
Intérêts sur les avantages postérieurs à l'emploi	17	5	4
Profits ou pertes de change		8	-
Amortissement des primes et des escomptes sur la dette à long terme	13	6	4
		286	269
Intérêts inscrits à l'actif pendant la construction	7	(12)	(11)
		274 \$	258 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

27. VARIATIONS DES PASSIFS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre les variations des passifs et les flux de trésorerie liés aux activités de financement :

	Fonds d'amortissement	Dette à long terme	Passif financier	Obligations locatives	Dette à court terme	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2023	(474) \$	5 086 \$	- \$	37 \$	797 \$	5 446 \$
Variations issues des flux de trésorerie de financement						
Versements dans le fonds d'amortissement	(50)	-	-	-	-	(50)
Remboursements depuis le fonds d'amortissement	37	-	-	-	-	37
(Diminution) de la dette à court terme	-	-	-	-	(227)	(227)
Produit de la dette à long terme	-	499	-	-	-	499
Remboursements d'emprunts	-	(300)	-	-	-	(300)
Augmentation du passif financier	-	-	35	-	-	35
Remboursement de principal sur les obligations locatives	-	-	-	(7)	-	(7)
Total des variations issues des flux de trésorerie de financement	(13)	199	35	(7)	(227)	(13)
Autres variations						
Bénéfices découlant du fonds d'amortissement	(15)	-	-	-	-	(15)
Amortissement des primes et des escomptes	-	4	-	-	-	4
Entrées d'actifs	-	-	-	14	-	14
Charge d'intérêts	-	-	-	2	-	2
Total des autres variations	(15)	4	-	16	-	5
Solde au 31 mars 2024	(502)	5 289	35	46	570	5 438
Variations issues des flux de trésorerie de financement						
Versements dans le fonds d'amortissement	(51)	-	-	-	-	(51)
Remboursements depuis le fonds d'amortissement	5	-	-	-	-	5
Augmentation de la dette à court terme	-	-	-	-	384	384
Produit de la dette à long terme	-	151	-	-	-	151
Remboursements d'emprunts	-	(50)	-	-	-	(50)
Remboursement de principal sur les obligations locatives	-	-	-	(10)	-	(10)
Total des variations issues des flux de trésorerie de financement	(46)	101	-	(10)	384	429
Autres variations						
Bénéfices découlant du fonds d'amortissement	(18)	-	-	-	-	(18)
Amortissement des primes et des escomptes	-	6	-	-	-	6
Entrées d'actifs	-	-	-	7	-	7
Charge d'intérêts	-	-	-	2	-	2
Total des autres changements	(18)	6	-	9	-	(3)
Solde au 31 mars 2025	(566) \$	5 396 \$	35 \$	45 \$	954 \$	5 864 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

28. INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier (note 3. n) correspond à tout contrat qui donne lieu à un actif financier pour une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre entité (p. ex., débiteurs et créditeurs).

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La juste valeur d'un instrument financier à une date déterminée (y compris la juste valeur des contrats à terme utilisés à des fins de couverture et d'autres positions sur des dérivés) reflète notamment les écarts entre les modalités contractuelles de l'instrument et les modalités qui sont actuellement d'usage sur le marché.

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs comportant trois niveaux.

Niveau 1 : L'établissement de la juste valeur repose sur des données d'entrée correspondant aux prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : L'établissement de la juste valeur repose sur des données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif financier concerné, soit directement ou indirectement. Ces données d'entrée comprennent les prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers similaires, les prix cotés d'instruments similaires sur des marchés qui ne sont pas actifs et des données d'entrée observables autres que les prix cotés d'un instrument. Il s'agit de données d'entrée qui sont tirées essentiellement de données de marché observables ou qui sont étayées par elles.

Niveau 3 : L'établissement de la juste valeur repose sur des modèles d'évaluation utilisant des données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables. Les données d'entrée non observables tiennent compte des hypothèses subjectives que les intervenants du marché pourraient utiliser pour évaluer un placement. Les placements classés au niveau 3 comprennent les placements dans des sociétés fermées des secteurs de l'immobilier et de l'infrastructure. Les évaluations des placements dans les secteurs de l'immobilier et de l'infrastructure sont présentées par les gestionnaires de fonds et reposent sur l'évaluation des placements sous-jacents, dont les données d'entrée telles que les coûts, les résultats d'exploitation, les taux de capitalisation, les flux de trésorerie futurs actualisés et des données comparables fondées sur le marché.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'analyse de sensibilité, il faut se reporter à la section sur le risque de marché de la note 29, « Gestion du risque lié aux instruments financiers ».

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

28. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Juste valeur des instruments financiers (suite)

Le tableau suivant présente un sommaire des instruments financiers en cours d'Énergie NB.

			31 mars 2025		31 mars 2024
	Niveau	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers					
Trésorerie	1	9 \$	9 \$	10 \$	10 \$
Débiteurs	1	520	520	412	412
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié	2-3	1 017	1 017	941	941
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	1	566	566	502	502
Actifs dérivés	2	116	116	85	85
Total des actifs financiers		2 228	2 228	1 950	1 950
Passifs financiers					
Dettes à court terme	1	954	954	570	570
Créditeurs et charges à payer	1	425	425	409	409
Intérêts courus sur la dette à court terme et à long terme	1	30	30	30	30
Dettes à long terme	2	5 396	5 093	5 289	4 818
Passifs dérivés	2	40	40	64	64
Total des passifs financiers		6 845 \$	6 542 \$	6 362 \$	5 891 \$

La juste valeur estimative de la dette à long terme est classée dans le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs. L'estimation de la juste valeur a été déterminée en fonction des taux du marché actuels pour des obligations négociées sur le marché. Dans le cas des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif, cette estimation est fondée sur les taux du marché actuels pour des obligations assorties d'échéances similaires.

La hiérarchie des justes valeurs des fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié se présente comme suit.

Hiérarchie	2025	2024
Niveau 2	718 \$	675 \$
Niveau 3	299	266
	1 017 \$	941 \$

Transferts entre les niveaux 1 et 2

Aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 n'a eu lieu en 2025.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

28. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Niveau 3 de la juste valeur : évolution des placements

Les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié renferment des placements évalués à la juste valeur de niveau 3. L'évolution des placements de niveau 3 se présente comme suit.

Solde au 1 ^{er} avril 2023	223 \$
Achats	33
Ventes	(4)
Profits comptabilisés en résultat net – évaluation à la valeur de marché des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	14
Solde au 31 mars 2024	266
Achats	28
Ventes	(25)
Profits comptabilisés en résultat net – évaluation à la valeur de marché des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	30
Solde au 31 mars 2025	299 \$
Profits latents comptabilisés en résultat net sur les placements de niveau 3	30 \$

Sommaire des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan. Le tableau suivant présente le classement des acquisitions visées par des engagements aux 31 mars.

			31 mars 2025		31 mars 2024	
	Unité de mesure	Durée à l'échéance (mois)	Engagements d'achat (en millions)	Prix moyen pondéré	Engagements d'achat (en millions)	Prix moyen pondéré
Dérivés de change ¹⁾	\$ US	27	659,6	1,36 \$ CA	586,5	1,33 \$ CA
Dérivés liés au prix du mazout lourd ²⁾	barils	22	1,2	71,83 \$ US	1,2	70,66 \$ US
Dérivés liés au prix du gaz naturel ³⁾	GJ	24	29,7	2,98 \$ CA	37,2	2,52 \$ CA
Dérivés liés au prix du charbon ⁴⁾	TM	21	1,3	119,60 \$ US	1,0	126,12 \$ US
Dérivés liés au prix de l'électricité ⁵⁾	MWh	32	7,1	57,74 \$ US	4,0	52,97 \$ US
Dérivés liés au prix de l'uranium ⁶⁾	lb	15	0,2	79,65 \$ US	-	- \$ US

1) Énergie NB couvre son exposition au risque de change découlant de ses besoins nets prévus en matière de dollars américains en concluant des contrats à terme portant sur l'échange de dollars canadiens contre des dollars américains.

2) Énergie NB couvre son exposition prévue aux fluctuations du prix du mazout lourd.

3) Énergie NB couvre son exposition prévue aux fluctuations du prix du gaz naturel.

4) Énergie NB couvre son exposition prévue aux fluctuations du prix du charbon.

5) Énergie NB couvre son exposition prévue aux fluctuations du prix de l'électricité au moyen de contrats de vente et d'achat.

6) Énergie NB couvre son exposition prévue aux fluctuations du prix de l'uranium.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

28. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Rapprochement des dérivés selon l'état de la situation financière

Le tableau suivant présente un sommaire de la position des instruments financiers dérivés comptabilisés dans l'état de la situation financière au 31 mars 2025. Cette position peut inclure :

- la juste valeur des instruments dérivés à prix fixe;
- la juste valeur des instruments dérivés constitutifs de relations de couverture;
- la juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

La juste valeur totale de l'actif net au titre des instruments financiers dérivés s'établissait à 76 millions de dollars au 31 mars 2025 (21 millions de dollars au 31 mars 2024), en raison des variations cumulées de la juste valeur depuis la création des instruments. Du montant de 76 millions de dollars, des gains cumulés de 37 millions de dollars sur les instruments financiers dérivés comptabilisés comme couvertures (pertes cumulées de 19 millions de dollars en 2024) ont été comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global, et une tranche de 39 millions de dollars (40 millions de dollars en 2024) a été comptabilisée en résultat net depuis la création et elle est reflétée dans les résultats non distribués.

	Dérivés de change	Dérivés liés au prix du gaz naturel	Dérivés liés au prix de l'électricité	Dérivés liés au prix du mazout lourd	Dérivés liés au prix du charbon	Dérivés liés au prix de l'uranium	2025	2024
Actifs dérivés courants	25 \$	9 \$	50 \$	1 \$	1 \$	- \$	86 \$	29 \$
Actifs dérivés non courants	10	6	14	-	-	-	30	56
Passifs dérivés courants	-	-	(5)	(2)	(11)	(2)	(20)	(57)
Passifs dérivés non courants	-	-	(6)	-	(13)	(1)	(20)	(7)
Total des actifs (passifs)	35 \$	15 \$	53 \$	(1) \$	(23) \$	(3) \$	76 \$	21 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

28. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Incidence des instruments financiers sur les capitaux propres

a. Incidence des instruments financiers dérivés sur les résultats non distribués

Le tableau suivant présente l'incidence sur les résultats non distribués des instruments dérivés.

	Dérivés de change	Dérivés liés au prix de l'électricité	Dérivés liés au prix du mazout lourd	Dérivés liés au prix du charbon	Dérivés liés au prix de l'uranium	Total
Solde de l'actif (du passif) dérivé, au 1 ^{er} avril 2023	14 \$	26 \$	(10) \$	- \$	- \$	30 \$
Incidence du profit (de la perte) lié(e) à l'évaluation à la valeur de marché imputée au résultat	(25)	(9)	27	-	8	1
Inefficacité de la couverture	-	(2)	-	-	-	(2)
Règlements	13	12	(14)	-	-	11
Solde de l'actif dérivé au 31 mars 2024	2	27	3	-	8	40
Incidence du profit (de la perte) lié(e) à l'évaluation à la valeur de marché imputée au résultat	1	(12)	(12)	18	(15)	(20)
Règlements	6	15	10	(19)	7	19
Solde de l'actif (du passif) dérivé au 31 mars 2025	9 \$	30 \$	1 \$	(1) \$	- \$	39 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

28. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

- b. Incidence des instruments financiers dérivés admissibles comme instruments de couverture sur le cumul des autres éléments du résultat global

L'incidence des instruments financiers sur le cumul des autres éléments du résultat global se compose :

- de la juste valeur des instruments financiers dérivés admissibles à la comptabilité de couverture;
- du règlement des contrats de swap de taux d'intérêt qui est amorti sur la durée de vie de la dette correspondante.

Le tableau suivant illustre l'incidence des couvertures de flux de trésorerie sur le cumul des autres éléments du résultat global.

	Dérivés de change	Dérivés liés au prix du gaz naturel	Dérivés liés au prix de l'électricité	Dérivés liés au prix du mazout lourd	Dérivés liés au prix du charbon	Dérivés liés au prix de l'uranium	Cumul des autres éléments du résultat global – Instruments financiers dérivés
Solde au 1 ^{er} avril 2023	21 \$	40 \$	(131) \$	(6) \$	(4) \$	(1) \$	(81) \$
Incidence des profits (des pertes) lié(e)s à l'évaluation à la valeur de marché	3	(47)	(208)	15	(6)	11	(232)
Reclassement dans le résultat des dérivés réglés désignés comme couvertures de flux de trésorerie (Combustible et achats d'électricité / Charges financières)	(16)	20	301	-	(1)	(10)	294
Solde au 31 mars 2024	8	13	(38)	9	(11)	-	(19)
Incidence des profits (des pertes) lié(e)s à l'évaluation à la valeur de marché	39	(14)	90	(13)	(12)	(3)	87
Reclassement dans le résultat des dérivés réglés désignés comme couvertures de flux de trésorerie (Combustible et achats d'électricité / Charges financières)	(21)	16	(29)	2	1	-	(31)
Solde au 31 mars 2025	26 \$	15 \$	23 \$	(2) \$	(22) \$	(3) \$	37 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

29. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Énergie NB est exposée à plusieurs risques découlant de l'utilisation d'instruments financiers. Énergie NB est ou pourrait être assujettie à certains risques, dont les risques de crédit, de marché et de liquidité. Le conseil d'administration a l'entière responsabilité de l'établissement et de la surveillance du cadre de gestion des risques d'Énergie NB. Les stratégies de gestion des risques liés aux instruments financiers pourraient exposer Énergie NB à des profits ou des pertes, mais elles favorisent la stabilisation des flux de trésorerie futurs, diminuent la volatilité des résultats d'exploitation et améliorent la résistance financière globale. Les risques et l'approche d'Énergie NB pour les gérer sont décrits ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière qui découle de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations en vertu des modalités d'un instrument financier.

Gestion du risque de crédit

Afin de gérer le risque de crédit, Énergie NB :

- effectue des évaluations exhaustives des contreparties avant d'octroyer un crédit;
- surveille activement et régulièrement la santé financière de ses principales contreparties ainsi que son exposition potentielle au risque connexe.

Le tableau suivant présente un sommaire de la juste valeur des instruments financiers d'Énergie NB qui l'exposent au risque de crédit :

	Juste valeur 2025	Juste valeur 2024
Actifs financiers		
Trésorerie	9 \$	10 \$
Débiteurs	520	412
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié	1 017	941
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	566	502
Actifs dérivés	116	85
	2 228 \$	1 950 \$

Trésorerie

Le risque de crédit lié à la trésorerie est considéré comme faible, car les fonds sont déposés auprès de banques à charte canadiennes.

Débiteurs

Les débiteurs consistent principalement en une combinaison de sommes à recevoir de clients résidentiels et commerciaux de l'intérieur et de l'extérieur de la province. Afin de réduire le risque de crédit, Énergie NB surveille les créances impayées et s'efforce de recouvrer les montants en souffrance.

Les clients sont tenus aux termes de certains contrats d'instruments financiers dérivés d'offrir à Énergie NB une garantie par nantissement lorsque la juste valeur de l'obligation dépasse la limite de crédit.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

29. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de crédit (suite)

Le tableau qui suit présente de l'information au sujet de l'exposition au risque de crédit et des pertes sur créances attendues à l'égard des créances et des produits non facturés attribuables aux clients individuels au 31 mars 2025.

	Taux moyen pondéré des pertes 2025	Taux moyen pondéré des pertes 2024	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
Comptes clients				
Non en souffrance	0,24 %	0,33 %	227 \$	1 \$
De 31 à 60 jours	10,23 %	8,61 %	5	1
De 61 à 90 jours	34,27 %	23,67 %	2	1
De 91 à 365 jours	34,04 %	41,41 %	2	1
			236	4
Produits non facturés	0,19 %	0,20 %	139	-
Autres débiteurs			149	-
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues			(4)	-
			520 \$	4 \$

Les taux de pertes reposent sur les historiques des pertes de crédit réelles et sont ajustés pour tenir compte des écarts entre la conjoncture économique actuelle et la conjoncture économique passée. La perte de crédit attendue a été ajustée pour refléter les hypothèses actuelles sur les défauts de paiement prévus des clients. Des facteurs économiques tels que l'inflation élevée, l'incertitude découlant des événements à l'échelle mondiale et la modification possible des dépenses des clients ont été pris en compte dans cette évaluation. Il n'y a aucune perte de crédit attendue au titre des ventes à l'extérieur de la province et des produits de transport à recevoir puisqu'il n'y a eu aucune radiation importante et qu'on ne s'attend à aucune radiation importante.

La correction de valeur pour pertes de crédit attendue est examinée régulièrement et est fondée sur l'estimation des comptes impayés qui risquent d'être irrécouvrables.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

29. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de crédit (suite)

La variation de la perte de crédit attendue au cours des exercices indiqués à l'égard des débiteurs et des actifs sur contrat est présentée dans le tableau qui suit :

Rapprochement de la perte de crédit attendue	2025	2024
Solde au 1 ^{er} avril	3 \$	4 \$
Montants radiés	(1)	(2)
Évaluation nette de la correction de valeur pour perte	2	2
Recouvrement de créances douteuses au cours de l'exercice	-	(1)
Solde au 31 mars	4 \$	3 \$

Concentration du risque de crédit

Aucune concentration importante du risque de crédit n'existe en ce qui a trait aux débiteurs, car ceux-ci sont répartis entre de nombreux clients à l'intérieur et à l'extérieur de la province. Dans certains cas, Énergie NB demande des dépôts ou exige des lettres de crédit.

Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement

Chaque année, Énergie NB doit verser 1 % du montant de sa dette impayée dans un fonds d'amortissement administré par la Province du Nouveau-Brunswick. Ces versements sont investis dans de la trésorerie et des titres à revenu fixe et sont gérés par la Province du Nouveau-Brunswick. Cette somme lui sera remise par la Province à l'échéance de la dette émise correspondante.

Concentration du risque de crédit

Au 31 mars 2025, il y avait une forte concentration du risque de crédit lié au montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement du fait que la créance se rapporte à une seule contrepartie. Étant donné que la Province du Nouveau-Brunswick, laquelle est l'actionnaire d'Énergie NB, est la contrepartie, le risque de crédit qui y est associé est considéré comme faible. La Province du Nouveau-Brunswick assume le risque de crédit lié aux placements.

Actifs dérivés

Énergie NB conclut des opérations sur instruments financiers dérivés seulement avec des contreparties qui ont un haut degré de solvabilité. Toutes les contreparties liées aux positions en cours d'Énergie NB ont une note de crédit de première qualité qui leur a été attribuée par une agence de notation externe.

Énergie NB :

- surveille les limites de crédit des contreparties de façon régulière;
- exige des garanties lorsque l'exposition dépasse les limites de crédit attribuées.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

29. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de crédit (suite)

Concentration du risque de crédit

Au 31 mars 2025, il y avait une concentration du risque de crédit lié aux actifs dérivés, car la majeure partie du solde des actifs dérivés est liée à un petit nombre de contreparties. Cependant, comme la majeure partie du montant est liée à des contreparties qui sont des banques à charte canadiennes ou d'autres institutions financières reconnues, le risque de crédit qui y est associé est considéré comme faible. Dans certains cas, Énergie NB demande des dépôts ou exige des lettres de crédit. Au 31 mars 2025, Énergie NB détenait des garanties de 4 millions de dollars (5 millions de dollars au 31 mars 2024).

Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié

Énergie NB limite son risque de crédit lié aux titres compris dans les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié ainsi qu'au fonds en fiducie au titre de la gestion des déchets de combustible nucléaire. Le portefeuille actuel est composé de titres de première qualité assortis d'une note BBB ou plus pour les titres à long terme et d'une note R-1 pour les titres de créance à court terme. Le tableau suivant présente l'exposition maximale au risque de crédit selon les notes de première qualité.

Exposition maximale au risque de crédit	AAA	AA	A	BBB	R-1	Autres	2025	2024
Fonds au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	7 \$	6 \$	6 \$	6 \$	1 \$	5 \$	31 \$	42 \$
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire	51	51	50	53	4	7	216	198
Fonds en fiducie au titre de la gestion des déchets de combustible	60	58	53	56	2	-	229	205
	118 \$	115 \$	109 \$	115 \$	7 \$	12 \$	476 \$	445 \$

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque que le bénéfice ou la valeur des instruments financiers d'Énergie NB varie en raison des fluctuations des prix du marché.

Énergie NB est exposée à divers risques liés aux prix du marché, tels que les variations :

- des taux de change;
- des taux d'intérêt;
- des prix des marchandises;
- des taux de capitalisation applicables aux placements dans des sociétés fermées du secteur de l'immobilier;
- des valeurs liquidatives par part des fonds d'actions de sociétés fermées;
- des évaluations dans les fonds d'infrastructure.

Énergie NB gère l'exposition aux cours de change, aux taux d'intérêt et aux prix des marchandises au moyen de contrats à terme et d'autres instruments dérivés conformément aux politiques approuvées par le conseil. La hausse des prix des marchandises et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement ont engendré une hausse du taux d'inflation et une volatilité accrue sur les marchés. La juste valeur au 31 mars 2025 des placements de niveau 1 et de niveau 2 reflétait les taux et les prix du marché à cette date.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

29. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de marché (suite)

Les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié sont gérés par la Société de gestion des placements Vestcor et sont investis dans des fonds en fiducie à participation unitaire et dans des participations directes dans des sociétés fermées des secteurs de l'immobilier et de l'infrastructure. Le fonds en fiducie au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié est investi dans des fonds en fiducie à participation unitaire de la SGPNB. Les fonds en fiducie à participation unitaire de la SGPNB investissent dans des titres à revenu fixe et des actions de sociétés canadiennes et étrangères. Ils sont assujettis au risque de marché, et leur valeur fluctuera en raison de la variation des prix du marché. Ces fonds visent à couvrir les dépenses prévues découlant des obligations liées au démantèlement de la centrale nucléaire et à la gestion du combustible nucléaire irradié. La nature des placements et le niveau de risque de marché tiennent compte de la nature à long terme du passif y afférent.

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité qui porte sur l'incidence, en dollars, de petites variations de divers taux et prix du marché. Les montants présentés sont fondés sur les instruments financiers en cours au 31 mars 2025.

	Incidence sur le bénéfice	Incidence sur les autres éléments du résultat global
Taux de change et taux d'intérêt		
Variation de 1 % du taux de change \$ CA/\$ US	3 \$	6 \$
Variation de 0,25 % des taux de la dette à court terme	2	-
Variation de 1 % du rendement des placements	31	-
Prix des marchandises		
Variation de 5 \$/b du prix du mazout lourd	-	6
Variation de 1 \$/GJ du prix du gaz naturel	-	28
Variation de 5 \$/tonne métrique du prix du charbon	-	1
Variation de 5 \$/lb du prix de l'uranium	-	7
Variation de 5 \$/MWh du prix de l'électricité	-	36
Placements dans des sociétés fermées du secteur de l'immobilier, de l'infrastructure et placements dans des actions de sociétés fermées		
Variation de 0,25 % du taux d'actualisation	6	-
Fourchette d'évaluation des placements dans le secteur de l'infrastructure	5 \$	- \$

En ce qui a trait aux placements dans des sociétés fermées du secteur de l'infrastructure, la donnée la plus importante dans le calcul de la juste valeur des placements de niveau 3 est le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie futurs prévus. Dans le cas des placements détenus dans des fonds gérés, les hypothèses sur le taux d'actualisation ne sont pas facilement accessibles. Le tableau ci-dessus présente l'incidence sur le bénéfice en fonction de la différence entre la juste valeur estimée des fonds en utilisant le haut et le bas de la fourchette des valeurs possibles.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'Énergie NB éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières liées aux passifs financiers ou qu'elle ne soit pas en mesure de respecter ces obligations.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

29. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de liquidité (suite)

Énergie NB prévoit ses besoins en matière de financement de façon régulière afin d'être en mesure de planifier et de financer ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance. Le tableau suivant présente un sommaire des échéances contractuelles des passifs financiers d'Énergie NB au 31 mars 2025 et pour les exercices ultérieurs :

Passif financier	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Calendrier des flux de trésorerie contractuels				
			Moins de 2 mois	De 2 à 12 mois	2027	De 2028 à 2030	2031 et par la suite
Dette à court terme	954 \$	954 \$	954 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Créditeurs et charges à payer	425	425	425	-	-	-	-
Intérêts courus	30	30	2	28	-	-	-
Passifs dérivés	40	40	1	19	20	-	-
Dette à long terme	5 396	5 375	-	200	-	570	4 605
Intérêts sur la dette à long terme	-	3 577	2	193	194	553	2 635
Obligations locatives	45	55	1	8	8	21	17
	6 890 \$	10 456 \$	1 385 \$	448 \$	222 \$	1 144 \$	7 257 \$

Énergie NB estime avoir accès à un financement suffisant pour remplir ses obligations financières.

30. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Province du Nouveau-Brunswick et Corporation de portefeuille Énergie NB sont des parties liées d'Énergie NB, comme il est mentionné à la note 1. Énergie NB est liée du fait d'une propriété commune avec tous les ministères, organismes et sociétés d'État de la province.

Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement

Au 31 mars 2025, Énergie NB avait un montant à recevoir de la Province du Nouveau-Brunswick au titre du fonds d'amortissement de 566 millions de dollars (502 millions de dollars au 31 mars 2024) (note 10).

Dette

Énergie NB a une dette exigible par la Province du Nouveau-Brunswick (notes 12 et 13).

Paiements à la Province du Nouveau-Brunswick

Au cours de l'exercice, Énergie NB a payé à la Province du Nouveau-Brunswick des impôts fonciers ainsi que des taxes sur les services publics et les emprises de 48 millions de dollars (49 millions de dollars en 2024) (note 25).

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

30. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (SUITE)

Rémunération des principaux dirigeants et des membres du conseil d'administration

La rémunération versée ou à verser aux principaux dirigeants (définis comme étant les membres de la haute direction) et aux membres du conseil d'administration s'établit comme suit :

	2025	2024
Salaires et avantages du personnel à court terme	5 \$	5 \$
Charges au titre des avantages postérieurs à l'emploi	1	1
	6 \$	6 \$

31. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

Ci-après sont présentés des renseignements sur les engagements, les éventualités et les garanties en cours au sein d'Énergie NB.

	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et par la suite
Contrats relatifs au combustible	98 \$	106 \$	103 \$	103 \$	103 \$	832 \$
Dépenses d'investissement engagées	115	6	12	-	3	140
Contrats de location simple	1	1	1	-	-	-
Autres engagements	22	27	26	9	9	17
	236 \$	140 \$	142 \$	112 \$	115 \$	989 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

31. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES (SUITE)

Contrats d'achat d'électricité

Énergie NB a conclu des contrats d'achat d'électricité afin de pouvoir acheter de l'électricité à des tarifs préétablis. Ces contrats sont évalués afin de déterminer s'ils comprennent des dérivés ou des contrats de location qui confèrent à Énergie NB le droit d'utiliser les immobilisations corporelles liées au projet pour ultérieurement recevoir des versements. Lorsqu'il confère le droit de décider de l'utilisation des actifs, le contrat d'achat d'électricité est comptabilisé comme un contrat de location-acquisition. Les contrats d'achat d'électricité conclus par Énergie NB sont présentés dans le tableau suivant :

Durée du contrat (en années)	Échéance	Quantité d'énergie visée	Portée du contrat d'achat
7	2026	99 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne
8	2026	42 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne
10	2035	90 MW	Toute la capacité et l'énergie électrique produites par une centrale de cogénération
5	2030	15 MW	Toute la capacité et l'énergie électrique produites par une centrale hydroélectrique
30	2027	39 MW	Toute la capacité et l'énergie électrique produites par une centrale de cogénération
25	2039	34 MW	Toute la capacité et l'énergie électrique produites par une centrale hydroélectrique
20	2029	48 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne
20	2029	51 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne
20	2032	9 MW	Toute la capacité de la centrale hydroélectrique ainsi que l'énergie et les attributs environnementaux qu'elle génère
37	2045	96 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne
25	2034	45 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne
35	2045	54 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne
35	2045	17 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne
25	2044	18 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne
30	2049	20 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne
30	2054	25 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne
Diverse	Diverse	42 MW	Toute l'énergie électrique d'autres sources d'énergie renouvelable – Canada
Diverse	Diverse	86 MW	Toute l'énergie électrique d'autres sources d'énergie renouvelable – États-Unis

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

31. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES (SUITE)

Entente de vente d'énergie et de cession de droits de transport

Énergie NB a conclu une entente de vente d'énergie et de cession de droits de transport qui vient à échéance en 2040. Énergie NB s'est engagée à acheter 2 millions de MWh par année au prix du marché en vigueur au moment de l'achat.

Contrat de gypse

Énergie NB a conclu un contrat de 21,5 ans échéant en 2026 et portant sur la livraison de quantités prédéterminées de gypse synthétique provenant de la centrale Coleson Cove à un tiers. En cas d'insuffisance de la production, le tiers devra être indemnisé par Énergie NB. L'indemnisation est calculée en fonction de la quantité de gypse déterminée contractuellement à un prix fixe. Le prix fixe est indexé annuellement selon l'indice des prix à la consommation.

Programme d'achat d'énergie renouvelable auprès d'importants clients industriels

Énergie NB achète de l'électricité de sources renouvelables, comme l'énergie de biomasse et l'énergie hydroélectrique, auprès d'importants clients industriels admissibles qui exploitent des centrales qui produisent de l'électricité d'origine renouvelable situées au Nouveau-Brunswick.

Le programme est inclus dans le règlement relatif à la norme d'inclusion des énergies renouvelables de la *Loi sur l'électricité*. Quatre contrats sont actuellement en place relativement au programme. Du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, 634 GWh (311 GWh en 2024) d'énergie renouvelable admissible ont été achetés dans le cadre de ce programme.

Le programme d'achat d'énergie renouvelable auprès d'importants clients industriels permet à Énergie NB d'acheter de l'électricité d'origine renouvelable produite par ses principaux clients à un taux fixe. Cette électricité produite à partir de sources renouvelables contribuera à l'atteinte des cibles établies par la Province du Nouveau-Brunswick en matière d'énergie renouvelable.

Actions en justice

Des actions en justice sont en cours aux termes desquelles Énergie NB a été désignée comme l'un des défendeurs dans le cadre de revendications territoriales déposées par les membres de la Nation Wolastoqey du Nouveau-Brunswick (« WNNB ») ainsi que par huit des neuf Premières Nations Mi'gmaq du Nouveau-Brunswick représentées par Mi'gmaw'e'l Tplu'taqnn Incorporated (« MTI ») (collectivement, les « revendications territoriales »). Dans les deux instances, les demandeurs sollicitent une déclaration de titre ancestral autochtone sur les terres désignées dans leurs revendications territoriales comme étant les terres traditionnelles respectivement de la WNNB et de MTI. La revendication territoriale de MTI n'a pas progressé de façon importante jusqu'à présent, mais les défendeurs dans la revendication territoriale de la WNNB (autres qu'Énergie NB) ont déposé plusieurs requêtes et appels devant les tribunaux au cours de l'exercice considéré, dont certains ont été jugés et d'autres sont toujours en cours. Ces affaires ont abouti ou devraient aboutir à un resserrement des questions soumises aux tribunaux. Il est prévu qu'aucun des défendeurs ne dépose sa défense tant que toutes les requêtes n'auront pas été résolues. L'un des principaux défendeurs, la Province du Nouveau-Brunswick, est actuellement en pourparlers avec les deux demandeurs pour tenter de régler ces revendications territoriales.

Énergie NB peut, de temps à autre, être partie à diverses actions en justice, réclamations et litiges qui surviennent dans le cours normal des activités. De l'avis d'Énergie NB, ces actions, réclamations et litiges ne devraient raisonnablement pas avoir d'incidence défavorable significative sur sa situation financière.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

32. DONNÉES COMPARATIVES

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour les états financiers de l'exercice considéré. Ces reclassements n'ont pas d'incidence sur le bénéfice net ou les capitaux propres présentés antérieurement, ces changements n'ayant été apportés que pour offrir une plus grande transparence et améliorer la comparabilité.

Bilan quinquennale



Total de l'énergie disponible
19 108 millions de kWh



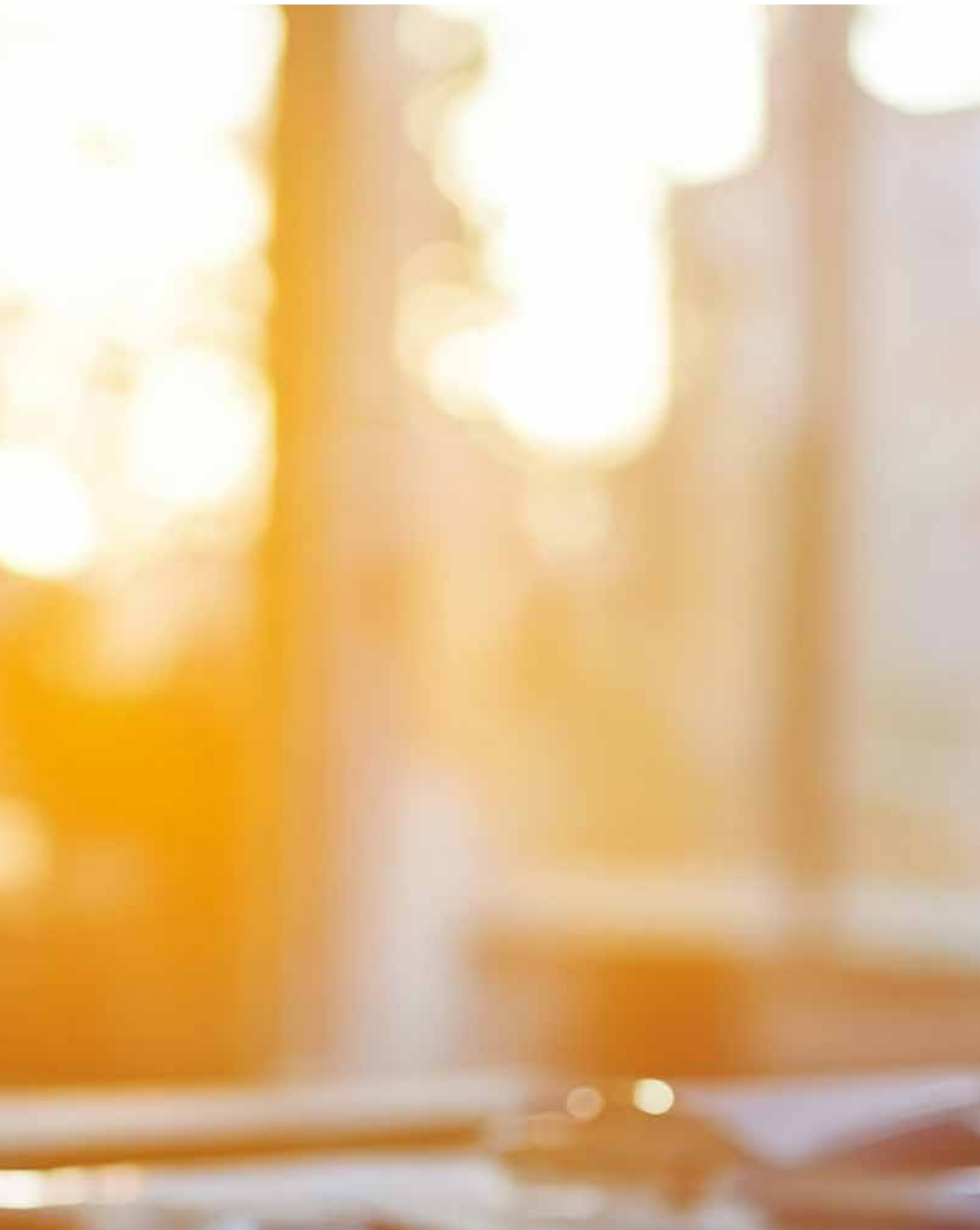
Total des revenus
2 619 millions de dollars



Pourcentage de la dette dans la structure du capital
92 %



Total des actifs
7 581 millions de dollars



BILAN QUINQUENNALE

Énoncé de la production¹

(en millions de kWh)

	2024-2025	2023-2024	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Énergie hydroélectrique	2 438	3 393	3 224	2 393	2 652
Énergie thermique	3 767	1 883	3 487	3 211	2 196
Énergie nucléaire	1 751	5 424	3 545	5 450	4 399
Turbines à combustion	1 367	1 454	305	603	793
Énergie solaire	2	2	-	-	-
Achats	10 977	13 400	12 569	9 367	8 714
Production et achats bruts	20 302	25 556	23 130	21 024	18 754
Service de poste	576	613	570	652	540
Production et achats nets	19 726	24 943	22 560	20 372	18 214
Pertes — transformateur et transport	618	591	586	560	610
Total de l'énergie disponible	19 108	24 352	21 974	19 812	17 604

Énoncé des ventes

(en millions de kWh)

	2024-2025	2023-2024	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Vente en gros	1 064	1 056	1 153	1 179	1 159
Industriel	4 613	4 790	4 649	4 438	4 199
Usage général	2 335	2 281	2 235	2 236	2 152
Résidentiel	5 509	5 375	5 221	5 363	5 159
Éclairage public	56	55	57	58	44
Total des ventes d'énergie à l'intérieur de la province	13 577	13 557	13 315	13 274	12 713
Interconnexions	5 236	10 513	8 363	6 175	4 576
Ventes totales	18 813	24 070	21 678	19 449	17 289
Pertes de distributions	295	282	296	363	315
Total de l'énergie distribuée et vendue	19 108	24 352	21 974	19 812	17 604

¹ Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés afin de se conformer aux résultats de l'exercice en cours.

Énoncé des revenus

(en millions de dollars)

	2024-2025	2023-2024	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Vente en gros	130 \$	112 \$	115 \$	116 \$	112 \$
Industriel	440	380	396	364	312
Usage général	362	323	301	294	276
Résidentiel	875	761	703	701	669
Éclairage public	35	30	28	27	26
Total des ventes d'énergie à l'intérieur de la province	1 842	1 606	1 543	1 502	1 395
Interconnexions	650	1 268	1 245	558	368
Ventes d'énergie	2 492	2 876	2 788	2 060	1 763
Divers	127	94	139	138	71
Total des revenus	2 619 \$	2 968 \$	2 927 \$	2 198 \$	1 834 \$

Énoncé des revenus de la production à l'intérieur de la province

(en millions de kWh)

	2024-2025	2023-2024	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Énergie hydroélectrique	2 383	3 144	3 181	2 208	2 280
Charbon et coke de pétrole	2 119	1 179	2 302	1 840	1 412
Gaz naturel	1 293	1 298	293	572	753
Mazout lourd et diesel	710	96	495	488	200
Énergie nucléaire	1 511	4 820	3 122	4 832	3 894
Énergie solaire	2	2	-	-	-
Achats	6 407	3 986	4 821	4 151	4 984
Production et achats nets	14 425	14 525	14 214	14 091	13 523
Pertes — transformateur et transport	520	517	513	560	610
Total de l'énergie disponible	13 905	14 008	13 701	13 531	12 913

BILAN QUINQUENNALE

Statistiques d'exploitation

	2024-2025	2023-2024	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Lignes de transport, en kilomètres	6 900	6 902	6 868	6 870	6 875
Lignes de distribution, en kilomètres	21 897	21 829	21 717	21 562	21 434
Clients résidentiels	359 613	353 684	347 032	341 962	335 449
Clients industriels	1 861	1 864	1 866	1 853	1 814
Clients d'usage général	28 452	28 185	27 808	27 492	27 041
Clients non mesurés	2 671	2 697	2 712	2 759	2 770
Clients directs	392 597	386 430	379 418	374 066	367 074
Clients indirects	47 095	46 626	46 365	46 063	45 710
Total des clients	439 692	433 056	425 783	420 129	412 784
Postes réguliers	2 885	2 759	2 608	2 603	2 576
Postes temporaires	190	211	172	185	109
Total des postes	3 075	2 970	2 780	2 788	2 685

Énoncé des revenus

(en millions de dollars)

	2024-2025	2023-2024	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Ventes d'énergie à l'intérieur de la province	1 842 \$	1 606 \$	1 543 \$	1 502 \$	1 395 \$
Ventes d'énergie à l'extérieur de la province	650	1 268	1 245	563	371
Revenus divers	127	94	139	138	72
Combustible et achats d'électricité	(1 500)	(1 589)	(1 984)	(988)	(806)
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	(661)	(622)	(576)	(537)	(508)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(419)	(354)	(351)	(344)	(321)
Impôts et taxes autres que les impôts sur les résultats	(47)	(49)	(50)	(51)	(49)
Charges financières	(274)	(258)	(230)	(201)	(191)
Désactualisation des passifs au titre du démantèlement	(51)	(51)	(50)	(47)	(44)
Fonds de placement au titre du secteur nucléaire	95	61	16	95	94
Fonds d'amortissement et autres revenus de placement	18	15	21	13	(4)
Variations nettes des soldes réglementaires	243	(114)	234	(14)	(14)
Bénéfice net (perte nette)	23 \$	7 \$	(43) \$	129 \$	(5) \$

Bilan sommaire au 31 mars

(en millions de dollars)

Actifs

	2024-2025	2023-2024	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Actifs courants	868 \$	802 \$	858 \$	932 \$	522 \$
Immobilisations corporelles	5 028	4 810	4 670	4 645	4 741
Autres actifs non courants	1 685	1 568	1 552	1 571	1 313
Total des actifs	7 581	7 180	7 080	7 148	6 576
Soldes réglementaires	1 150	907	1 021	787	858
Total des actifs et soldes réglementaires	8 731 \$	8 087 \$	8 101 \$	7 935 \$	7 434 \$

Passif et capitaux propres

(en millions de dollars)

	2024-2025	2023-2024	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Passifs courants	1 636 \$	1 127 \$	1 796 \$	1 498 \$	1 385 \$
Dettes à long terme	5 196	5 239	4 786	4 406	4 334
Autres passifs non courants	1 415	1 315	1 185	1 315	1 398
Obligations locatives	38	39	32	33	26
Passif au titre du démantèlement et de la gestion du combustible nucléaire irradié	1 150	1 069	987	1 114	1 161
Avantages postérieurs à l'emploi	101	99	101	108	126
Provisions au titre d'autres passifs et de charges	71	66	60	57	57
Passif financier	35	35	-	-	-
Passifs dérivés	20	7	5	3	29
Capitaux propres	484	406	334	716	317
Total du passif et des capitaux propres	8 731 \$	8 087 \$	8 101 \$	7 935 \$	7 434 \$

BILAN QUINQUENNALE

Sommaire de l'état des flux de trésorerie

(en millions de dollars)

	2024-2025	2023-2024	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Activités d'exploitation	163	452	65	321	291
Activités d'investissement	(593)	(432)	(540)	(337)	(319)
Activités de financement	429	(13)	426	65	28
(Sorties) entrées nettes de trésorerie	(1)	7	(49)	49	-
Trésorerie					
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	10	3	52	3	3
Trésorerie à la clôture de l'exercice	9 \$	10 \$	3 \$	52 \$	3 \$

Charges financières et revenus de placement

(en millions de dollars)

	2024-2025	2023-2024	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Charge d'intérêts sur la dette à court terme et à long terme	(232) \$	(225) \$	(202) \$	(178) \$	(182) \$
Frais de gestion du portefeuille de dette	(35)	(35)	(32)	(32)	(32)
(Profits) pertes de change	(8)	-	(2)	5	21
Charge d'intérêts sur les avantages postérieurs à l'emploi	(5)	(5)	(5)	(5)	(5)
Intérêts inscrits à l'actif pendant la construction	12	11	14	9	7
Amortissement des primes et des escomptes sur la dette à long terme	(6)	(4)	(3)	-	-
Charges financières	(325)	(309)	(280)	(248)	(235)
Fonds d'amortissement et autres revenus de placement	18	(15)	21	13	(4)
Désactualisation des passifs au titre du démantèlement	(51)	(51)	(50)	(47)	(44)
Fonds de placement au titre du secteur nucléaire	95	61	16	46	95
Charges financières et revenus de placement	(212) \$	(233) \$	(243) \$	(189) \$	(144) \$

Ratios financiers

	2024-2025	2023-2024	2022-2023	2021-2022	2020-2021
À l'intérieur de la province	1 842	1 606	1 543	1 502	1 395
À l'extérieur de la province	650	1 268	1 245	563	371
Combustible et achats d'électricité	(1 500)	(1 589)	(1 984)	(988)	(806)
Marge brute	40%	45%	29%	52%	55%
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation/Total de la dette ¹	3%	8%	1%	7%	6%
Résultats non distribués	532	509	502	545	470
Cumul des autres éléments du résultat global (perte)	(48)	(103)	(168)	171	(154)
Pourcentage de la dette dans la structure du capital ²	92%	93%	94%	87%	94%
Ratio de couverture des intérêt ³	(0,03)	1,36	(0,15)	1,34	0,72

Autres statistiques

	2024-2025	2023-2024	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Augmentation tarifaire	9,1 %	5,7 %	2,0 %	- %	1,8 %
IPC (Nouveau-Brunswick)	2,0 %	2,8 %	7,1 %	3,8 %	0,2 %
Hausse du PIB (Nouveau-Brunswick) ⁴	1,5 %	1,1 %	1,8 %	5,3 %	(3,7)%
Dépenses en capital (millions) ⁵	564 \$	421 \$	527 \$	334 \$	316 \$
Variation de la dette totale (millions)	428 \$	(59) \$	468 \$	9 \$	9 \$
Répartition de la dette à long terme en pourcentage					
Dollar canadien	100,0 %	100,0 %	100,0 %	97,3 %	97,3 %
Dollar américain	- %	- %	- %	2,7 %	2,7 %
Taux nominal d'intérêt moyen pondéré	3,7 %	3,7 %	3,5 %	3,7 %	3,7 %
Dollar canadien, en date du 31 mars	0,696	0,738	0,739	0,800	0,795

¹ Flux de trésorerie d'exploitation / dette totale = flux de trésorerie d'exploitation / dette où la dette = (dette à long terme + dette à court terme - montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement - trésorerie)

² Pourcentage de la dette dans la structure du capital = dette / (dette + capitaux propres) où la dette = (dette à long terme + dette à court terme - montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement - trésorerie)

³ Ratio de couverture des intérêts = bénéfices d'exploitation / charges d'intérêts où les intérêts = (intérêts sur la dette à long terme et à court terme, et commission de garantie)

⁴ Le gouvernement provincial a reformulé son taux de croissance du PIB pour les années précédentes.

⁵ Les dépenses en capital comprennent les espèces versées au regroupement d'entreprises et sont nettes du produit de la disposition.

BILAN QUINQUENNALE

Gestion du capital

(en millions de dollars)

	2024-2025	2023-2024	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Dettes à long terme	5 396 \$	5 289 \$	5 086 \$	4 631 \$	4 734 \$
Dettes à court terme	954	570	797	859	608
Total de la dette	6 350	5 859	5 883	5 490	5 342
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	(566)	(502)	(474)	(500)	(410)
Trésorerie	(9)	(10)	(3)	(52)	(3)
Total de la dette nette	5 775	5 347	5 406	4 938	4 929
Résultats non distribués	532	509	502	545	465
Cumul des autres éléments du résultat global (perte)	(48)	(103)	(168)	171	(148)
Total du capital	6 259	5 753	5 740	5 654	5 246
Total du capital, sauf cumul des autres éléments du résultat global	6 307 \$	5 856 \$	5 908 \$	5 483 \$	5 394 \$
Pourcentage de la dette nette dans la structure du capital	92 %	93 %	94 %	87 %	94 %
Pourcentage de la dette nette dans la structure du capital (sauf cumul des autres éléments du résultat global)	92 %	91 %	92 %	90 %	91 %

Lexique

Biomasse

Les ressources énergétiques issues de la matière organique comprennent le bois, les déchets agricoles et divers matériaux composés de cellules vivantes, qui peuvent être utilisés comme combustibles pour générer de l'énergie thermique.

Capacité

La puissance maximale désigne la quantité d'énergie qu'une unité de production, une centrale ou tout appareil électrique peut fournir, généralement exprimée en mégawatts.

Échange dette/actions

Mécanisme financier de refinancement où la conversion d'une dette en actions est réalisée par l'échange de la créance contre une participation au capital.

Demande

Le taux auquel l'énergie électrique est fournie à un instant donné ou en moyenne sur une période de temps. Elle est mesurée en kilowatts, mégawatts, etc.

Énergie

Quantité d'énergie réelle produite par une centrale sur une période donnée, mesurée en mégawattheures (MWh).

Gigawattheure (GWh)

Un million de kilowattheures.

Normes internationales d'information financière (IFRS)

Directives et règles établies par l'International Accounting Standards Board que les entreprises doivent suivre lorsqu'elles établissent leurs états financiers. Les IFRS constituent l'ensemble des normes comptables acceptables pour les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes au Canada.

Kilowattheure (kWh)

Unité de base de l'énergie électrique égale à un kilowatt de puissance fournie ou retirée d'un circuit électrique de manière constante pendant une heure.

Charge

Quantité d'énergie électrique fournie ou requise en un ou plusieurs points spécifiques d'un réseau. La demande provient de l'équipement de consommation d'énergie du consommateur.

Mégawatt (MW)

Unité de puissance électrique permettant de mesurer la capacité de production d'une centrale ou la demande maximale d'un consommateur d'électricité.

Mégawattheure (MWh)

Mille kilowattheures.

Facteur de capacité

La production réelle d'électricité de la centrale vers le réseau en MW divisée par la production maximale idéale d'électricité vers le réseau en MW possible.

Demande de pointe

Quantité maximale d'énergie électrique consommée par un client particulier ou un groupe de clients à un moment précis.

Contrats d'achat d'électricité

Contrats d'approvisionnement entre deux parties pour la fourniture d'électricité.

Norme de portefeuille de ressources renouvelables

Exigence selon laquelle une certaine quantité d'électricité vendue sur un marché concurrentiel doit être produite à partir de sources renouvelables.

Rapport de responsabilisation

Énergie NB relève de son actionnaire, le gouvernement du Nouveau-Brunswick, par l'intermédiaire du ministre de l'Énergie. Les attentes du gouvernement sont exprimées par le biais de lois, de politiques et de lettres de mandat.

De plus, Énergie NB évalue ses progrès par rapport aux objectifs à long terme du plan stratégique et aux objectifs à court terme énoncés dans le plan d'affaires.

En tant que société d'État, Énergie NB est également soumise à des examens ou à des vérifications effectuées par le bureau du Vérificateur général.



ÉQUIPE DE DIRECTION



Lori Clark
présidente-directrice générale



Darren Murphy
dirigeant principal des finances et
vice-président principal des services
d'entreprise et des grands



Steve Bagshaw
vice-président du chantier,
centrale nucléaire de Point Lepreau



Brad Coady
vice-président du développement
commercial et des partenariats
stratégiques



Suzanne Desrosiers
vice-présidente des peuples
et de la culture



Jean Marc Landry
chef de l'expérience client



Nicole Poirier
vice-présidente de l'exploitation



Janice McNeil
directrice générale de la gouvernance
et de l'obligation publique



Sue Moore
directrice générale de la planification
stratégique et de la transformation



Kathy Purcell
directrice générale de la
communications d'entreprise

Lettre de mandat

Comme le prescrit la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue*, Énergie NB reçoit des directives sous la forme d'une lettre de mandat du ministère de l'Énergie.

La lettre de mandat d'Énergie NB pour 2024-2025 a demandé de se concentrer sur les attentes et les priorités. Énergie NB s'est efforcée de réaliser les objectifs énoncés dans sa lettre de mandat.

Attentes

Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Collaborer avec le gouvernement provincial pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et atténuer les effets du prix du carbone tout en tenant compte des répercussions sur les tarifs de l'électricité.

Mise à jour

Énergie NB a continué de gérer son parc de véhicules et de faire progresser les projets d'énergie renouvelable afin de réduire son empreinte carbone immédiate et à long terme, tout en demeurant engagée à l'égard de l'abordabilité et de la sécurité énergétique.

Confrontée en 2024-2025 à l'indisponibilité de la centrale nucléaire de Point Lepreau, un élément clé de l'approvisionnement sans carbone d'Énergie NB, cette dernière a augmenté ses achats de ressources renouvelables afin de diversifier et d'optimiser son parc de production avec d'autres sources non émettrices. Par conséquent, le service public a minimisé ses émissions de gaz à effet de serre et l'effet du prix du carbone pendant que la centrale nucléaire de Point Lepreau demeurait hors service.

Tout au long de l'année, Énergie NB a continué d'explorer d'autres options de production et de technologie non polluantes pour l'avenir, telles que les petits réacteurs modulaires et les nouvelles centrales nucléaires. Le service public a également lancé une demande de déclaration d'intérêt pour s'associer à la construction et à l'exploitation d'une turbine à combustion bicomcombustible. Cet ajout au réseau contribuera à assurer la sécurité énergétique des clients tout en offrant une voie pour passer du gaz naturel à un combustible plus propre ou plus durable, ce qui permettra d'intégrer davantage la production d'énergie renouvelable et de réduire les émissions annuelles prévues d'Énergie NB.

Énergie NB a également conclu des contrats d'achat d'électricité qui se traduiront par 500 MW de nouveaux projets rentables d'énergie éolienne renouvelable menés par des communautés des Premières Nations. Le premier des six projets a été mis en ligne en 2025 et les autres projets devraient être commercialement actifs en 2027 et 2028.

Efficacité énergétique

Continuer à mettre en œuvre des programmes d'efficacité énergétique de la plus grande efficacité et de la plus grande valeur dans tous les secteurs et pour tous les combustibles lorsque le financement est assuré avec une direction minimale du marché.

En plus des exigences énoncées dans le Règlement sur l'efficacité énergétique - Loi sur l'électricité, fournir des rapports trimestriels et annuels au ministre sur tous les programmes et initiatives d'efficacité énergétique ainsi que sur les réductions de gaz à effet de serre.

Continuer à être l'agent d'exécution du programme de rabais pour véhicules électriques NBranché et du programme éconergétique amélioré, et adapter les programmes en fonction du financement et de la direction.

Mise à jour

Énergie NB a continué à perfectionner ses offres de services visant à réduire la demande d'énergie et à permettre aux clients de réaliser des économies. Elle a continué à offrir ces services pour toutes les catégories de clients et pour tous les types de combustibles utilisés dans la province.

En collaboration avec la province, Énergie NB a obtenu un financement à long terme pour des programmes d'efficacité énergétique tous combustibles afin de réaliser d'autres gains d'efficacité. La société s'est également associée à Ressources naturelles Canada (RNCan) pour accroître le financement qui rend le passage du mazout aux thermopompes plus abordable pour les clients.

Énergie NB a également continué en 2024-2025 à agir en tant qu'agent d'exécution du programme de rabais pour véhicules électriques NBranché. La société a également offert le Programme éconergétique amélioré à 4 640 ménages néo-brunswickois et a adapté le programme pour tirer parti du financement fédéral reçu pour le Programme pour la Conversion abordable du mazout à la thermopompe.

Tout au long de la période 2024-2025, Énergie NB a présenté au ministre des rapports trimestriels et annuels sur tous les programmes, initiatives et dépenses en matière d'efficacité énergétique, ainsi que sur les émissions de gaz à effet de serre.

Plan d'action sur le changement climatique

Continuer à soutenir le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux et Changement climatique du Canada dans la réalisation des objectifs de son plan d'action en matière de changement climatique, notamment en créant des occasions supplémentaires de développement de l'électricité propre. Il s'agira notamment de rouvrir le programme de production intégrée et de créer des possibilités pour d'autres projets communautaires d'énergie renouvelable.

Mise à jour

Énergie NB a continué d'appuyer le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux dans l'atteinte des objectifs de son plan d'action en matière de changements climatiques, incluant la création de possibilités additionnelles pour le développement de l'électricité propre et la collaboration continue avec le gouvernement fédéral.

Énergie NB a augmenté les occasions de participation en finalisant des contrats d'achat d'électricité avec des promoteurs retenus pour fournir des solutions rentables en matière d'énergie renouvelable et de stockage de l'énergie. Les contrats d'achat d'électricité finalisés prévoient jusqu'à 500 MW de nouveaux projets d'énergie éolienne dirigés par des communautés des Premières Nations. Ces contrats s'ajoutent au projet éolien Neweg, qui a commencé à fournir de l'énergie éolienne au réseau du Nouveau-Brunswick à la fin de l'automne 2024.

En juin 2024, le service public a publié une demande de déclaration d'intérêt concernant une turbine à combustion alimentée au gaz naturel, conçue pour permettre une transition potentielle vers une source d'énergie plus propre ou durable, faciliter l'intégration de la production renouvelable et réduire les émissions annuelles prévues d'Énergie NB.

Énergie NB a continué d'étudier le rôle de l'énergie renouvelable à l'échelle du réseau et de l'énergie renouvelable distribuée. En 2024-2025, Énergie NB a reçu les rapports finaux sur le Projet de communauté énergétique intelligente de Shediac, qui lui donnent un aperçu de la façon dont les programmes peuvent être créés pour favoriser l'adoption de l'énergie renouvelable et du stockage en batterie à l'échelle du réseau, de la collectivité, du secteur commercial et du secteur résidentiel.

Par ailleurs, Énergie NB se tient prête à collaborer à l'élaboration d'une démarche destinée à accompagner d'autres propriétaires de bâtiments de la province dans leur cheminement vers la certification nette zéro, à la suite de l'obtention de cette certification par deux immeubles commerciaux à Shediac. Avec l'appui d'Énergie NB, Shediac s'est lancée dans la poursuite d'une collectivité entièrement à consommation nette zéro d'ici 2035, ce qui a donné à l'entreprise de services publics l'occasion d'observer et de comprendre comment une collectivité peut réunir des intervenants et du financement pour atteindre une réalité à consommation nette zéro pour leur collectivité.

Grâce à des partenariats établis avec le gouvernement fédéral, Énergie NB a obtenu des fonds pour soutenir le développement d'une nouvelle capacité nucléaire au site de Point Lepreau. Des fonds supplémentaires ont été accordés pour soutenir la conversion de la centrale de Belledune afin d'éliminer l'utilisation du charbon d'ici 2030, ainsi que le projet de Mactaquac. Énergie NB continue d'explorer les partenariats régionaux, y compris les perspectives d'investissement dans le réseau de transport interprovincial.

En 2024-2025, Énergie NB a également renforcé les investissements et augmenté la participation aux programmes de gestion de la demande.

Le gouvernement a fourni 20,8 millions de dollars dans les Fonds pour les changements climatiques de la province du Nouveau-Brunswick qu'Énergie NB a investis en 2024-2025 afin de soutenir les objectifs énoncés dans le plan d'action en matière de changements climatiques du Nouveau-Brunswick. Énergie NB a

- fourni un soutien financier pour aider les propriétaires et les exploitants autorisés d'entreprises de transport à compenser les coûts des dispositifs et des produits permettant d'économiser le combustible
- amélioré l'efficacité énergétique de 187 bâtiments appartenant au ministère du développement social
- soutenu le Programme éconergétique amélioré afin de réduire la consommation d'énergie et les coûts en ciblant les maisons qui ont besoin d'être améliorées sur le plan de l'efficacité énergétique
- lancé des programmes d'efficacité énergétique pour les communautés des Premières Nations
- mis en place des mesures d'incitatifs pour les améliorations de l'efficacité énergétique réalisées dans 36 bâtiments du secteur du logement sans but lucratif, ce qui représente des centaines d'unités d'habitation
- réalisé les études et les projets pilotes menés pour appuyer le transport de marchandises à zéro émission, l'étiquetage du rendement énergétique des bâtiments, l'accès aux programmes d'efficacité énergétique ainsi que l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau
- amélioré l'efficacité énergétique chez les locataires et les propriétaires

Premières Nations

Travailler par le biais du ministère des Affaires autochtones pour obtenir des conseils et un soutien sur les obligations de consulter auxquelles la société d'État est assujettie dans le cadre de toutes les initiatives.

Mise à jour

Énergie NB reconnaît la valeur, la culture et l'importance distinctes des Premières Nations et s'engage à favoriser des relations positives et productives avec les Premières Nations du Nouveau-Brunswick. La haute direction d'Énergie NB rencontre régulièrement les communautés des Premières Nations pour discuter des priorités et de la meilleure façon de les promouvoir d'une manière mutuellement bénéfique.

Après avoir collaboré avec le gouvernement fédéral et des promoteurs des Premières Nations afin d'obtenir le financement nécessaire, Énergie NB a signé des contrats d'achat d'électricité pour des projets d'énergie éolienne renouvelable menés par des communautés des Premières Nations.

Énergie NB a également continué d'explorer avec les communautés des Premières Nations les possibilités d'emploi et d'approvisionnement pour les Premières Nations.

Dans le cadre de toutes les initiatives, Énergie NB travaille régulièrement avec le ministère des Affaires autochtones et le personnel de consultation en ce qui concerne l'obligation de consulter par le biais du processus d'admission à l'initiative de la province.

Collaboration avec les communautés

Continuer de travailler avec les communautés de la province, en accordant une attention particulière aux Premières Nations, afin de nouer des liens de collaboration et des partenariats dans le secteur de l'électricité.

Mise à jour

Énergie NB a continué de travailler avec les communautés et les Premières Nations de la province, afin de nouer des liens de collaboration et des partenariats dans le secteur de l'électricité. Cela comprend le partenariat continu sur le Projet de communauté énergétique intelligente de Shediac pour mettre à l'essai des solutions avancées de réseau intelligent et exploiter le premier parc solaire d'Énergie NB relié au réseau.

Énergie NB a également travaillé en collaboration pour comprendre les besoins uniques des communautés, renforcer les capacités et conseiller ou élaborer des solutions énergétiques, y compris des solutions d'efficacité énergétique. De plus, Énergie NB a poursuivi son échange continu sur l'hydroélectricité avec les communautés des Premières Nations à propos de toutes les questions importantes, le déclassement de la centrale Milltown, les activités courantes et les initiatives clés, dont l'avancement des projets d'énergie renouvelable et des petits réacteurs modulaires. En réponse à la demande de déclaration d'intérêt, Énergie NB a également conclu un contrat d'achat d'électricité pour 500 MW supplémentaires de projets d'énergie éolienne renouvelable menés par les communautés des Premières Nations. Ces contrats s'ajoutent au projet éolien Neweg, qui a commencé à fournir de l'énergie éolienne au réseau du Nouveau-Brunswick à la fin de l'automne 2024.

Domaines prioritaires

Réduction de la dette

Élaborer des plans pour atteindre une structure financière d'au moins 20 % de capitaux propres d'ici 31 mars 2029 en combinant la minimisation des coûts et d'autres mécanismes appropriés qui, conformément à l'objectif de capitaux propres, maintiendront les tarifs au niveau le plus bas possible. Énergie NB doit intégrer la directive d'atteindre la cible d'une structure financière d'au moins 20 % de capitaux propres d'ici 31 mars 2029 dans ses budgets d'exploitation, ses dépenses en capital et ses prévisions de tarifs pour chacun des exercices 2024-2025 à 2026-2027.

Mise à jour

Énergie NB a présenté, dans le cadre de sa demande générale de tarifs à la Commission de l'énergie et des services publics (CESP), un plan visant à atteindre une structure financière d'au moins 20 % de capitaux propres d'ici 31 mars 2029. Énergie NB a élaboré un plan stratégique, financier et d'investissement de trois ans pour refléter cet engagement en réduisant les coûts, en rationalisant et en priorisant les exigences en matière d'investissement de capitaux et les augmentations de tarifs requises, avec des objectifs établis pour chaque année. Ces mesures ont été équilibrées en veillant à ce qu'Énergie NB continue de fournir une énergie sûre et fiable, assurant la sécurité énergétique des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises, tout en s'engageant à maintenir les tarifs aussi bas que possible. La CESP a permis une augmentation des tarifs de 9,25 pour cent qui est entrée en vigueur le 1er avril 2024 et le 1er avril 2025.

En outre, Énergie NB a obtenu d'autres options financières pour des initiatives à venir telles que le projet d'atteinte de durée de vie utile de la centrale de Mactaquac, les projets éoliens menés par les communautés des Premières Nations, un nouveau programme nucléaire et le projet de conversion du combustible à la centrale de Belledune, afin d'assurer une transition durable vers un approvisionnement en énergie rentable, propre et sûr.

Plan d'amélioration de la centrale nucléaire de Point Lepreau (CNPL)

Présenter un plan avant le 31 octobre 2023 pour améliorer la fiabilité de la centrale nucléaire de Point Lepreau et s'assurer que les objectifs et les échéances sont mesurables.

Mise à jour

Mise à jour L'énergie nucléaire est un élément très important du passé, du présent et de l'avenir d'Énergie NB et du Nouveau-Brunswick. Afin de conserver la confiance du public, des organismes de réglementation et de l'industrie, nous devons maintenir un rendement solide et constant de tous les actifs, y compris la CNPL. Énergie NB a élaboré un plan d'amélioration avec l'appui d'experts de l'industrie et de pairs, et l'a soumis au ministère de l'Énergie comme demandé.

Énergie NB a poursuivi l'exécution du plan de redressement de la centrale nucléaire de Point Lepreau. La centrale a exécuté avec succès l'arrêt 2024, le plus important depuis la remise à neuf, en effectuant plus de 25 000 tâches en toute sécurité ainsi que d'importantes mises à niveau des systèmes de la centrale, comme un nouveau moteur du circuit caloporteur primaire.

Cependant, le rendement de la centrale a été remis en question par un problème avec le générateur principal découvert lors des activités de démarrage et de mise sous tension du générateur à la suite de l'arrêt. Ce problème a mis en évidence le fait que, bien que la trajectoire d'amélioration soit positive, il reste plusieurs années d'investissements importants pour réaliser une amélioration durable du rendement conformément aux critères de rendement prévus.

Au cours de l'exercice 2024-2025, Énergie NB a poursuivi la mise en œuvre rigoureuse de son plan de redressement et a continuellement ajusté son plan d'action afin de garantir la pérennité des améliorations apportées. En conséquence, la centrale a enregistré une progression notable dans plusieurs domaines, notamment au regard de divers indicateurs clés de performance alignés sur les normes de l'industrie

- fiabilité de l'équipement
- indice d'achèvement du calendrier
- achèvement des travaux de portée critique
- l'attention portée aux activités

Dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue, Énergie NB a mis en place une stratégie pluriannuelle structurée d'investissements en capital dédiée à la modernisation des centrales hydroélectriques, en tenant compte du retard accumulé dans la mise à niveau de certains équipements. L'entreprise a également élaboré des plans exhaustifs de gestion à long terme du cycle de vie pour les principaux systèmes et composants des centrales, et a optimisé le processus de planification des arrêts afin de mieux répondre aux exigences liées à l'état des installations et de leurs équipements, ce qui devrait contribuer à améliorer le rendement global.

Des initiatives supplémentaires ont été mises en œuvre afin d'optimiser la performance à long terme par le biais de partenariats. Énergie NB a collaboré avec Ontario Power Generation dans le cadre d'un accord de services de soutien visant à résoudre des enjeux persistants et à renforcer l'efficacité de l'exploitation.

Petits réacteurs modulaires

Continuer à soutenir et à faire progresser le projet de petits réacteurs modulaires conjointement avec les différentes contreparties et soutenir les efforts visant à obtenir un financement fédéral pour des réacteurs inédits sur le site de la centrale nucléaire de Point Lepreau.

Mise à jour

La province du Nouveau-Brunswick a déterminé que les petits réacteurs modulaires (PRM) représentent une industrie d'avenir pour le Nouveau-Brunswick et un élément clé d'un réseau électrique à zéro émission. Tout au long de l'année, Énergie NB, en partenariat avec le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, a continué à surveiller le développement de petits réacteurs modulaires avancés dans la province.

En collaboration avec les promoteurs du projet, Énergie NB et le gouvernement provincial ont surveillé les progrès réalisés par rapport au calendrier du projet et le respect des produits livrables, la situation financière, la gestion des risques et l'approbation des éléments précisés dans les ententes de financement applicables. Énergie NB a continué d'appuyer l'avancement de la grappe des PRM avec les diverses contreparties et a exploré les possibilités de collaboration et d'expansion des partenariats existants. Énergie NB a également soutenu les efforts visant à obtenir un financement fédéral pour le ou les réacteurs premiers du genre sur le site de la centrale nucléaire de Point Lepreau. Les retards dans le financement des fournisseurs retardent les objectifs du projet.

De plus, Énergie NB a obtenu un financement de 25 millions de dollars du programme d'activités préalables au développement de projets d'électricité propre de RNCan à l'appui de l'étude de l'ajout d'une nouvelle capacité nucléaire neutre sur le plan technologique au site de Point Lepreau. Jusqu'en 2024-2025, Énergie NB a fait progresser les activités du nouveau programme nucléaire liées aux éléments suivants

- l'obtention d'un permis de la Commission canadienne de sûreté nucléaire
- études et rapports environnementaux et techniques
- la consultation des intervenants
- le contrôle des projets et la planification des activités
- les systèmes de gestion des données
- l'état de préparation à l'exploitation

Corporation de commercialisation d'énergie du Nouveau-Brunswick

Continuer à respecter le mandat de la Corporation de commercialisation de l'énergie du Nouveau-Brunswick, c'est-à-dire d'importer et d'exporter de l'énergie en établissant des objectifs pour chaque exercice.

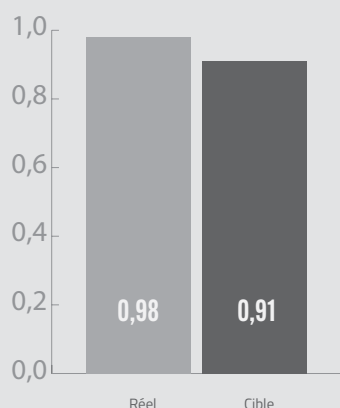
Mise à jour

La Corporation de commercialisation d'énergie du Nouveau-Brunswick continue à jouer un rôle actif dans l'importation et l'exportation d'électricité et de produits et services connexes dans le but de maintenir des tarifs concurrentiels au Nouveau-Brunswick. Énergie NB a intégré des objectifs de marge brute dans le budget soumis dans le cadre de sa demande générale de tarifs pour 2024-2025 soumise à la CESP à des fins d'examen. La Corporation de commercialisation d'énergie du Nouveau-Brunswick demeure déterminée à conserver ses clients existants tout en explorant les possibilités d'étendre ses services sur d'autres marchés liés à l'énergie qui sont en pleine évolution en tirant parti de l'avantage géographique du Nouveau-Brunswick.

Indicateurs de rendement clés du plan d'affaires 2024-2025

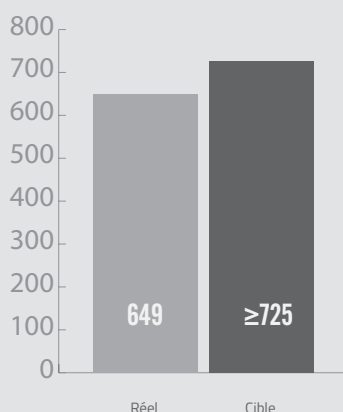
Énergie NB maintient des indicateurs de rendement clés de l'entreprise pour donner de la visibilité au rendement d'Énergie NB. En 2024-2025, Énergie NB a mesuré et signalé le rendement trimestriel en fonction d'indicateurs de rendement clés qui ont permis de suivre les progrès et l'atteinte des objectifs d'Énergie NB.

Taux de fréquence globale de blessures à déclaration obligatoire



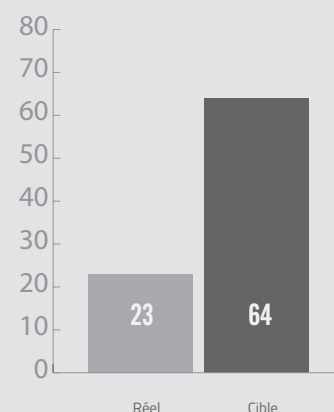
Le taux de fréquence globale de blessures à déclaration obligatoire se calcule comme suit : (Nombre de décès + Nombre de blessures avec arrêt de travail + Nombre de blessures avec soins médicaux) x 200 000/heures d'exposition

Mesure de satisfaction de la clientèle



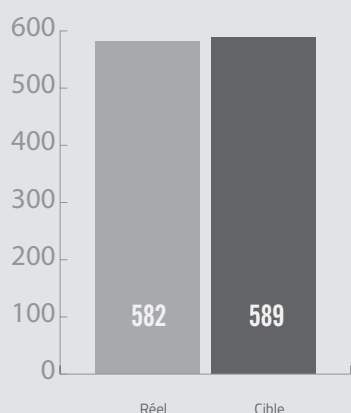
L'indice de satisfaction de la clientèle mesure les facteurs suivants pour les clients résidentiels : qualité et fiabilité de l'électricité, prix, facturation et paiement, citoyenneté d'entreprise, communications, service à la clientèle

Bénéfice net
(en millions de dollars)



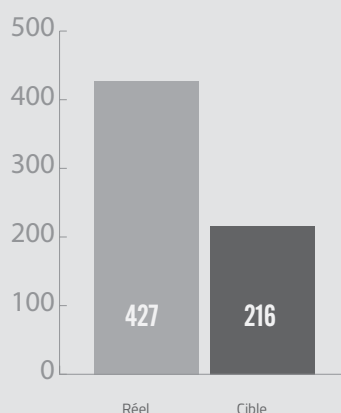
Le bénéfice net est une mesure de la rentabilité d'Énergie NB

Dépenses nettes en capital
(en millions de dollars)



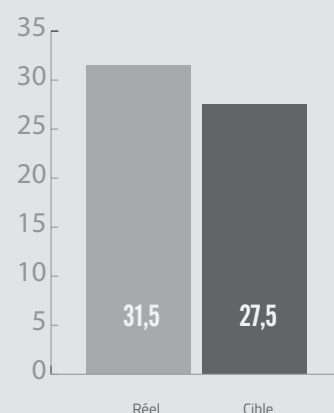
Les dépenses nettes en capital correspondent aux investissements en capital moins les contributions des clients et les subventions

Variation de la dette nette
(en millions de dollars)



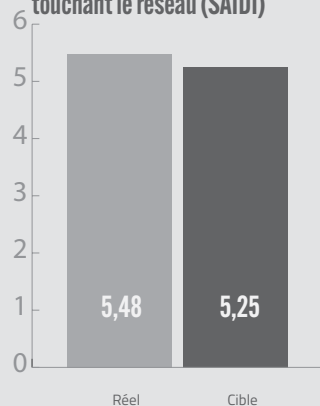
La variation de la dette nette est l'augmentation ou la diminution du solde de la dette nette

Économies réalisées grâce à l'optimisation des coûts



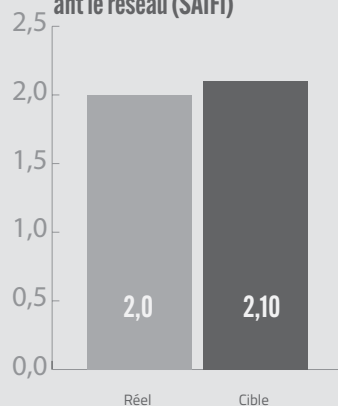
Les économies réalisées grâce à l'optimisation des coûts sont les économies associées aux activités d'amélioration continue et de gestion des coûts

Indice de durée moyenne des interruptions de service touchant le réseau (SAIDI)



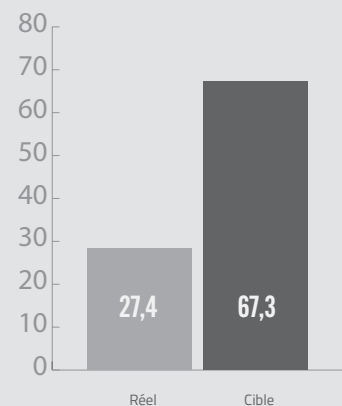
L'indice de durée moyenne des interruptions de service touchant le réseau (SAIDI) est une mesure standard des services publics du nombre moyen d'heures pendant lesquelles les clients ont été privés d'électricité

Indice de fréquence moyenne des interruptions de service touchant le réseau (SAIFI)



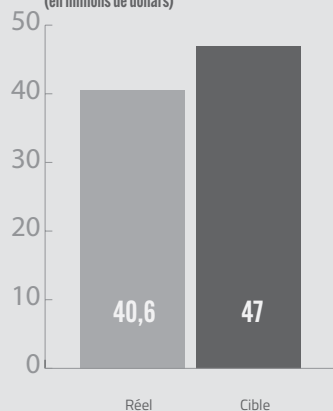
L'indice de fréquence moyenne des interruptions de service touchant le réseau (SAIFI) est une mesure standard de la fréquence moyenne des interruptions par client desservi

Facteur de capacité de production nucléaire (%)



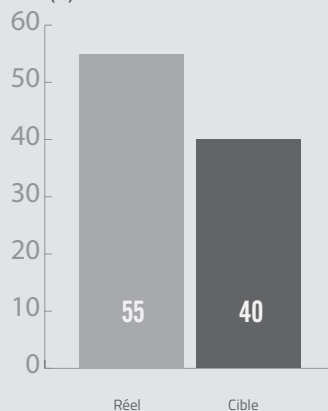
Facteur de capacité de production nucléaire est le rapport entre l'énergie que la tranche du réacteur nucléaire a produite au cours d'une période donnée et l'énergie qu'elle aurait produite à sa puissance de référence au cours de cette même période

Investissements dans des projets essentiels de modernisation du réseau (en millions de dollars)



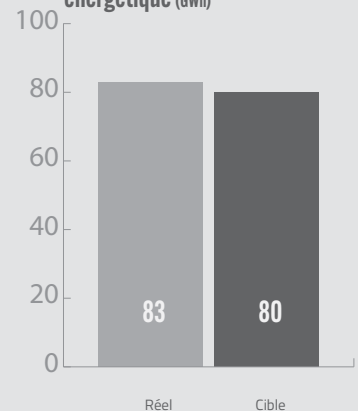
Les investissements dans des projets essentiels de modernisation du réseau est le montant total des investissements dans les modernisations essentielles pour améliorer le réseau

Pourcentage d'énergies renouvelables (portefeuille d'énergies renouvelables) (%)



Le pourcentage d'énergies renouvelables est le total de toutes les ressources renouvelables en tant que pourcentage de la charge de province

Économies d'électricité réalisées grâce aux programmes d'efficacité énergétique (GWh)



Les économies d'électricité réalisées grâce aux programmes d'efficacité énergétique est le nombre total de gigawattheures économisés grâce aux programmes d'efficacité énergétique

Vérifications menées par le bureau du Vérificateur général

Le bureau du Vérificateur général assure la responsabilité d'Énergie NB, société d'État provinciale, en surveillant et en évaluant son rendement ainsi que l'exécution de ses programmes et services. Au cours de ces vérifications, Énergie NB coopère de manière ouverte et transparente et réagit à toutes les recommandations. L'entreprise de service public fait preuve de responsabilité en rendant compte des progrès réalisés par rapport aux recommandations.

Problèmes liés à la dette d'Énergie NB, volume II, chapitre 3 - 2020

Recommandation 3.59

Nous recommandons qu'Énergie NB accorde la priorité à la réduction de la dette en élaborant un rigoureux plan de gestion de la dette bien défini afin d'atteindre l'objectif prescrit en matière de ratio d'endettement d'ici 2027. Le plan devrait comprendre :

- des indicateurs de rendement clés (IRC) annuels réalisables, y compris un montant de réduction de la dette et un ratio d'endettement;
- l'obligation de fournir, au moyen du rapport annuel d'Énergie NB:
 - I. des informations sur tout écart par rapport aux IRC annuels; ;
 - II. les raisons pour lesquelles les IRC ne sont pas atteints, le cas échéant;
 - III. un plan d'action ajusté pour atteindre l'objectif prescrit en 2027.

Mise à jour en 2024-2025

En 2023, Énergie NB a élaboré et amorcé la mise en œuvre d'un plan stratégique qui se poursuivra au cours des dix prochaines années. L'une des priorités de ce plan réside dans l'optimisation du bilan financier de l'entreprise ainsi que dans l'amélioration de son ratio d'endettement. Cette démarche intègre une politique soutenue de réduction des coûts, l'établissement de partenariats stratégiques concernant les actifs en place, ainsi que l'examen de solutions de financement alternatives adaptées aux futurs besoins d'investissement.

Les éléments du plan stratégique ont été intégrés à la demande générale de tarifs d'Énergie NB pour 2024-2025. Énergie NB prévoit une période d'investissements importants, et les projections jusqu'en 2029 indiquent une augmentation continue de la dette. Selon ces prévisions, la structure cible de la dette et des capitaux propres serait atteinte grâce à une hausse des capitaux propres, rendue possible par le plan tarifaire proposé et une gestion des coûts. Bien que des augmentations successives de 9,25 pour cent soient prévues, les tarifs d'Énergie NB demeurent concurrentiels par rapport à d'autres juridictions.

Dans sa demande générale de tarifs pour 2024-2025, la Commission de l'énergie et des services publics (CESP) a approuvé les augmentations de tarifs proposées par Énergie NB, soit 9,25 %, qui sont entrées en vigueur le 1er avril 2024 et le 1er avril 2025. Énergie NB indique qu'elle vise à améliorer la structure de sa dette et de ses capitaux propres tout en tenant compte de l'abordabilité pour les clients.

La dette d'Énergie NB a augmenté de 428 millions de dollars en 2024-2025, principalement en raison des coûts plus élevés associés à la rénovation du générateur de la centrale nucléaire de Point Lepreau et à l'obtention d'électricité de remplacement pendant l'arrêt prolongé de la centrale. De plus, une baisse des ventes d'électricité hors province aux clients américains a contribué à l'augmentation. L'augmentation des investissements en capital en 2024-2025 a également influencé l'écart.

Énergie NB continue d'explorer d'autres occasions conformes à son plan stratégique qui renforceront davantage sa situation financière tout en veillant à ce que les tarifs demeurent concurrentiels.

Énergie NB accepte de rendre compte chaque année dans son rapport annuel de ses progrès par rapport aux indicateurs de rendement clés, y compris les raisons de tout écart par rapport aux indicateurs de rendement clés annuels.

Énergie NB a inclus ses indicateurs de rendement clés dans le plan stratégique, le plan d'affaires 2024-2025 et le rapport annuel 2024-2025.

Recommandation 3.84

Nous recommandons qu'Énergie NB améliore son processus prévisionnel et quantifie l'incidence des incertitudes probables dans le plan décennal, comme les prix du combustible, la production hydroélectrique, le facteur de capacité de la centrale nucléaire de Point Lepreau, les phénomènes météorologiques et ainsi de suite.

Mise à jour en 2024-2025

Dans ses deux derniers plans triennaux, Énergie NB a mené une analyse de scénarios pour évaluer l'effet de différentes hypothèses concernant les prix des produits de base, la production hydroélectrique et nucléaire, la demande provinciale et la tarification du carbone. Les résultats de ces variations ont été présentés, accompagnés d'indicateurs financiers clés. Une analyse de sensibilité supplémentaire a aussi été réalisée afin d'identifier les récentes variations historiques des principales hypothèses de planification abordées.

Énergie NB prévoit toujours de mettre en œuvre un nouveau logiciel de modélisation qui améliorera davantage la prévision des dépenses liées au combustible et à l'énergie achetée. L'outil permettra une meilleure analyse de la probabilité et de l'effet des changements dans les prix et les conditions d'exploitation.

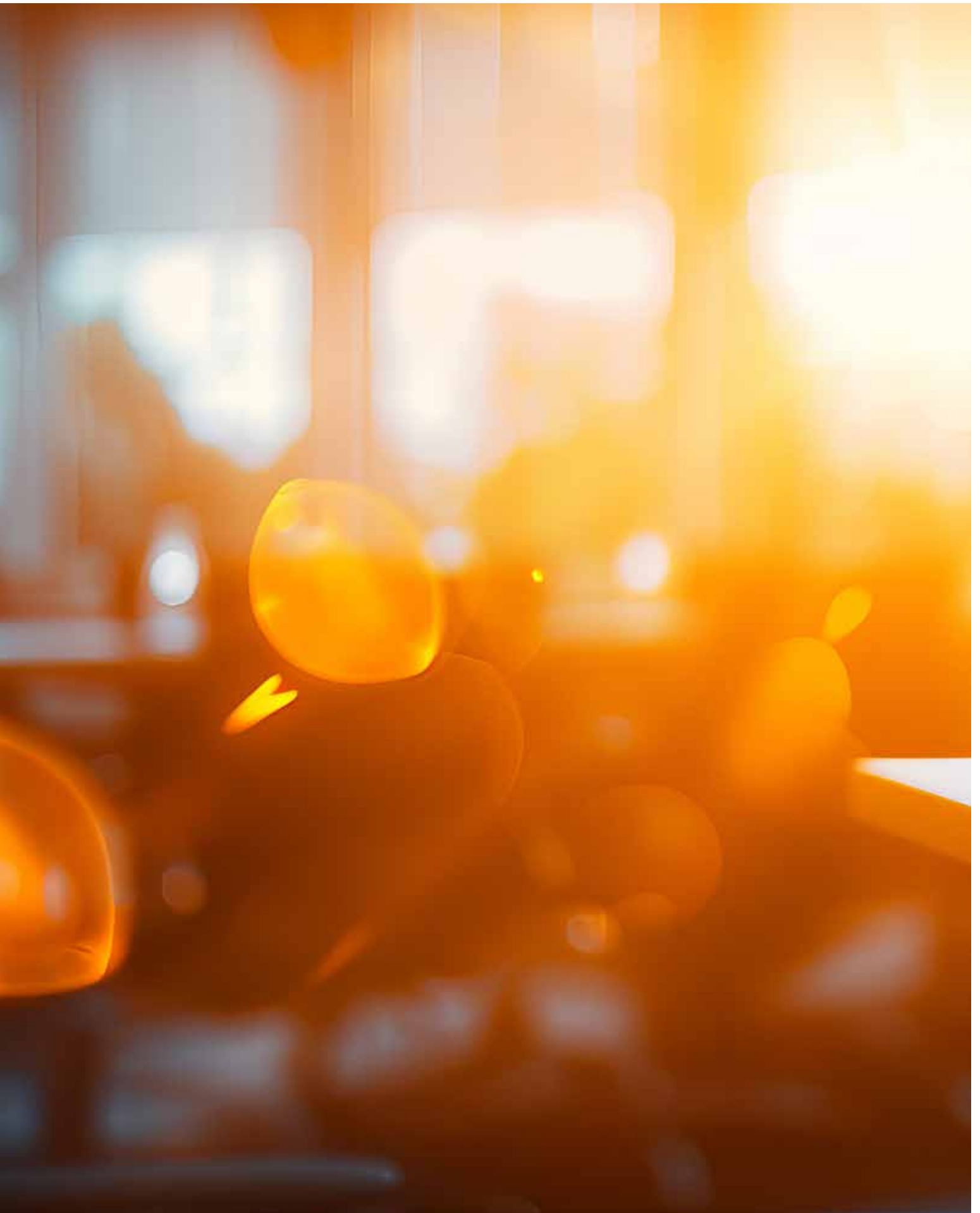
Divulgations faites dans l'intérêt public

Il n'y a pas eu de divulgations reçues en vertu de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public* au cours de la période visée dans ce rapport annuel.

Gouvernance

Énergie NB est une société d'État provinciale, dont la province du Nouveau-Brunswick est le propriétaire et l'unique actionnaire. Le conseil d'administration d'Énergie NB guide la transformation stratégique d'Énergie NB et supervise l'évolution du plan stratégique afin de refléter les changements dans les réalités commerciales et environnementales, ainsi que les directives de l'actionnaire.

Le conseil d'administration s'engage à maintenir un niveau élevé de responsabilité envers la province du Nouveau-Brunswick et de transparence pour tous les Néo-Brunswickois, en surveillant les plans, les résultats financiers et le rendement de l'entreprise. Grâce à leurs expériences et à leurs points de vue uniques, les administrateurs sont également en mesure de faire preuve de perspicacité et de prévoyance, contribuant ainsi à la navigation réussie d'Énergie NB dans le paysage énergétique en constante évolution.



CONSEIL D'ADMINISTRATION



Andrew MacGillivray
Président



Lori Clark
(membre d'office)

au 31 mars 2025

* Anne Bertrand a quitté le conseil d'administration le 18 avril 2024

** Mark Reddemann a quitté le conseil d'administration le 31 mars 2025



Alain Bossé



Chantal Cormier



Paul McCoy



Scott Northard



Patrick Oland



Michelyne Paulin



Wayne Power



Mark Reddemann



Nancy Whipp

Énergie NB est fermement engagée à adopter des pratiques exemplaires en matière de gouvernance au nom des actionnaires, des clients et des intervenants.

Énergie NB relève de son actionnaire, le gouvernement du Nouveau-Brunswick, par l'intermédiaire du ministre de l'Énergie. Les attentes du gouvernement sont exprimées par le biais de lois, de politiques et de lettres de mandat.

Le conseil d'administration d'Énergie NB est responsable de diriger les affaires de la Société en conformité avec la *Loi sur l'électricité*, qui stipule que « le conseil d'administration est responsable de la gestion des activités commerciales et des affaires internes de la Société, conformément à la politique gouvernementale. » Le modèle de gouvernance d'Énergie NB fait en sorte que le conseil agit en tant qu'organisme dirigeant et de surveillance plutôt que d'agir en tant que conseil d'administration.

Par conséquent, le conseil d'administration est chargé d'établir et de surveiller l'orientation stratégique de la Société et de surveiller ses activités en tenant compte des risques et des possibilités. La présidente-directrice générale, qui est membre d'office du conseil, est responsable du leadership et de la gestion quotidienne de la Société. Ce modèle fournit aux cadres supérieurs d'Énergie NB les conseils et l'espace nécessaires pour fonctionner efficacement, tout en veillant à ce que le conseil d'administration soit en mesure d'exécuter ses principales responsabilités.

Indépendance

La lieutenant-gouverneure en conseil nomme les membres du conseil d'administration d'Énergie NB, composé de la présidente-directrice générale, qui est un membre sans droit de vote, et d'au plus 14 administrateurs indépendants.

L'actionnaire exige d'Énergie NB qu'elle ait un conseil d'administration indépendant. Tous les membres du conseil d'administration d'Énergie NB, y compris le président, sont indépendants de la direction. Énergie NB assure également l'indépendance du conseil d'administration en organisant des discussions à huis clos entre les membres du conseil d'administration sans que l'équipe de direction soit présente à chaque réunion du conseil d'administration et des comités.

Les membres du conseil d'administration d'Énergie NB doivent se comporter avec honnêteté et intégrité tout au long de l'exercice de leurs fonctions au sein de la Société. Chaque année, les membres du conseil d'administration signent la conformité au code de déontologie d'Énergie NB en déposant une déclaration et un questionnaire sur les conflits d'intérêts. Le conseil d'administration d'Énergie NB surveille régulièrement les conflits d'intérêts potentiels entre les membres du conseil d'administration et travaille avec diligence pour gérer tout conflit éventuel et assurer la transparence à l'actionnaire et au grand public.

Comités

Au besoin, le conseil établit des comités s'il estime qu'ils peuvent l'aider dans l'exercice de ses fonctions. Au cours de l'exercice 2024-2025, Énergie NB comptait six comités axés sur des domaines essentiels à la réussite de la Société.

Comité de vérification et des finances

Nancy Whipp (présidente), Alain Bossé, Chantal Cormier, Andrew MacGillivray, Scott Northard, Patrick Oland, Michelyne Paulin

Le Comité de vérification et des finances aide le conseil d'administration à respecter ses obligations et à assumer ses responsabilités de surveillance, tout en fournissant des conseils et une orientation stratégiques et politiques à la direction sur les questions qui déterminent les résultats commerciaux et la performance financière de la Société. Les domaines de responsabilité du comité comprennent, mais sans s'y limiter, les états financiers, la conformité aux exigences réglementaires, les processus de vérification (interne et externe), les contrôles d'entreprise, la gestion des risques d'entreprise et les litiges. Dans l'exercice de son rôle, le Comité de vérification et des finances maintient une communication libre et ouverte entre lui-même, les vérificateurs externes, les vérificateurs internes et la direction.

Comité de l'environnement et de la technologie

Mark Reddemann (président), Alain Bossé, Andrew MacGillivray, Paul McCoy, Wayne Power

Le Comité de l'environnement et de la technologie aide le conseil d'administration à fournir des conseils et une orientation sur les questions et le rendement en matière d'environnement et de technologie, ainsi que sur les tendances et les questions émergentes qui ont de grandes répercussions sur la planification et le soutien des activités, des données, des renseignements et de la technologie à l'échelle de l'entreprise.

Comité de la gouvernance et des relations avec l'actionnaire Governance and Shareholder Relations Committee

Andrew MacGillivray (président), Alain Bossé

Le Comité de la gouvernance et des relations avec l'actionnaire aide le conseil d'administration à établir et à maintenir un système efficace de gouvernance d'entreprise, veillant à ce que les communications d'Énergie NB avec l'actionnaire soient conformes aux attentes et transmises de façon professionnelle et opportune, et à garder un ensemble complet d'administrateurs dotés des caractéristiques personnelles, de l'expérience et des habiletés qui apportent au conseil un mélange de compétences.

Comité des ressources humaines, de la sécurité et de la culture

Chantal Cormier (présidente), Andrew MacGillivray, Patrick Oland, Nancy Whipp

Le Comité des ressources humaines, de la sécurité et de la culture aide le conseil d'administration à fournir des conseils et une orientation sur les questions concernant les ressources humaines, la rémunération, la sécurité, et la culture. Le comité fournit des conseils et une orientation à la direction en ce qui concerne les stratégies et les programmes relatifs aux ressources humaines, à la sécurité, à la culture et aux affaires des Premières Nations, dans le but d'atteindre les objectifs de la Société.

Comité du projet d'atteinte de durée de vie utile de la centrale de Mactaquac

Paul McCoy (président), Alain Bossé, Andrew MacGillivray, Wayne Power, Mark Reddemann, Nancy Whipp

Le comité du projet d'atteinte de durée de vie utile de la centrale de Mactaquac a pour objectif d'aider le conseil d'administration à assumer sa responsabilité de supervision

des questions relatives à la planification et à l'exécution du projet d'atteinte de durée de vie utile de la centrale de Mactaquac. Le comité rendra compte de la gouvernance globale du projet d'atteinte de durée de vie utile de la centrale de Mactaquac, de la formulation de la stratégie, de l'évaluation des risques, de l'estimation des coûts, du calendrier du projet, de l'exhaustivité de la planification et des exigences réglementaires.

Comité de la surveillance nucléaire

Scott Northard (président), Andrew MacGillivray, Paul McCoy, Michelyne Paulin, Mark Reddemann

Le Comité de surveillance nucléaire oriente et aide le conseil d'administration dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de stratégies à long terme visant à assurer l'exploitation sûre et efficace de la centrale nucléaire de Point Lepreau. Le Comité de la surveillance nucléaire a la responsabilité de surveiller le rendement nucléaire, plus particulièrement les questions relatives à la sécurité et à l'exploitation, ainsi que le risque nucléaire.

Compétences et expertise

Le conseil d'administration d'Énergie NB est composé de personnes qui ont déjà été propriétaires et dirigeants d'une entreprise ou qui possèdent de l'expertise et de l'expérience dans le démarrage de nouvelles entreprises, la gestion et l'exploitation de centrales nucléaires, la planification stratégique, le marketing et les communications, la comptabilité et la finance, ainsi que la surveillance des ressources humaines, de la réglementation et des relations avec les intervenants. La majorité des membres du conseil d'administration d'Énergie NB ont obtenu leur titre IAS. À par l'intermédiaire du Programme de formation des administrateurs, élaboré conjointement par l'Institut des administrateurs de sociétés et la Rotman School of Management de l'Université de Toronto.

Le conseil d'administration d'Énergie NB maintient une matrice des compétences pour trouver la combinaison optimale d'expérience, d'expertise et de compétences pour le choix de futurs candidats au conseil d'administration en vue de leur recommandation à l'actionnaire. Le Comité de la gouvernance et des relations avec l'actionnaire examine la matrice des compétences chaque année et effectue des mises à jour au besoin.

Diversité et inclusion

Le conseil d'administration d'Énergie NB accorde une grande importance à la diversité et appuie la nomination de candidats qui reflètent la démographie du Nouveau-Brunswick. Le conseil croit que la diversité des candidats, ainsi que les compétences et l'expérience contribuent à un conseil d'administration équilibré et efficace. Le conseil valorise également l'inclusion et s'assure que chaque membre du conseil s'engage également à partager ses perspectives, ses compétences et son expérience individuelles et diverses afin de gouverner efficacement Énergie NB.

Amélioration continue

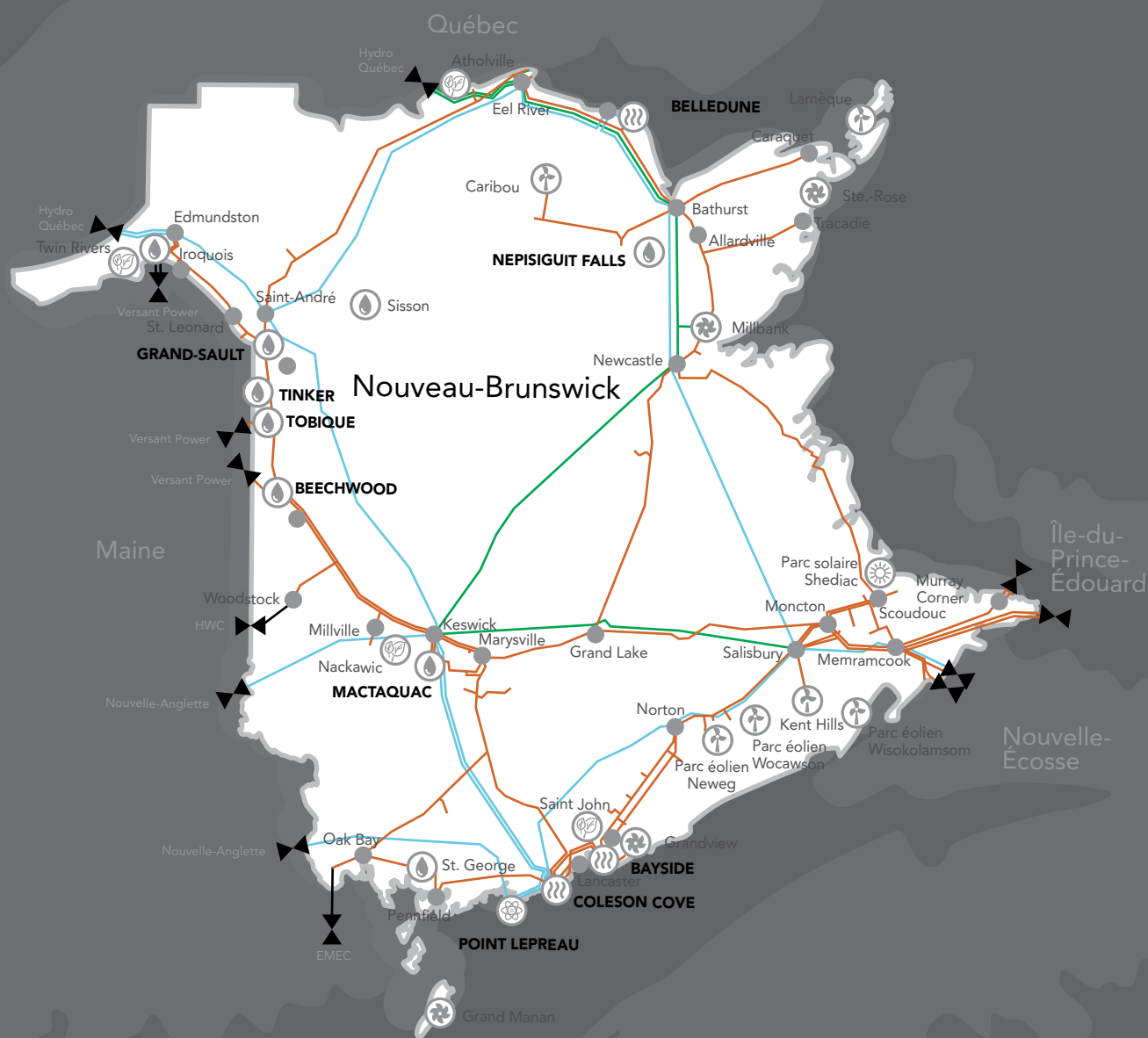
Les membres du conseil d'administration d'Énergie NB reçoivent une orientation complète et assistent à des séminaires externes pour maintenir ou améliorer leurs compétences et pour veiller à ce que leurs connaissances sur les activités d'Énergie NB demeurent à jour.

Le conseil d'administration d'Énergie NB évalue de façon récurrente le rendement du conseil d'administration et de ses administrateurs. Le conseil d'administration utilise les connaissances acquises dans le cadre de ces évaluations pour apporter des améliorations au processus et à la structure du conseil d'administration et faciliter le perfectionnement de chaque administrateur.

APPROVISIONNER LE NOUVEAU-BRUNSWICK

Énergie thermique	
Coleson Cove	972 MW
Belledune	467 MW
Bayside (Cycle combiné au gaz naturel)	270 MW
Énergie hydroélectrique	
Mactaquac	668 MW
Beechwood	112 MW
Grand-Sault	66 MW
Tobique	17 MW
Nepisiguit Falls	12 MW
Sisson	9 MW
Énergie nucléaire	
Point Lepreau	663 MW
Énergies renouvelables	
Parc solaire de Shediac	2 MW
Turbine à combustion	
Millbank	397 MW
Ste.-Rose	99 MW
Grand Manan	22 MW
Ententes d'achat de l'électricité	
Kent Hills (énergie éolienne)	167 MW
Caribou Mountain (énergie éolienne)	99 MW
Lamèque (énergie éolienne)	45 MW
Wisokolamson Energy (énergie éolienne))	18 MW
Wocawson Energy (énergie éolienne)	20 MW
Grandview (gaz naturel)	90 MW
Twin Rivers (énergie biomasse)	39 MW
Irving Pulp & Paper (énergie biomasse)	33 MW
AV Nackawic (énergie biomasse)	26 MW
AV Cell (énergie biomasse)	21 MW
Edmundston Hydro	9 MW
St. George Power (énergie hydroélectrique)	15 MW
Neweg (énergie éolienne)	25 MW
Tinker (énergie hydroélectrique)	33 MW
Autres sources d'énergie renouvelable	34 MW

Capacité de production nette	
Énergie thermique	1 709 MW
Énergie hydroélectrique	884 MW
Énergie nucléaire	663 MW
Énergies renouvelables	2 MW
Turbine à combustion	518 MW
Total de la capacité de production	3 776 MW



 Nucléaire
  Éolienne
  Solaire
  Biomasse

 Hydroélectrique
  Thermique
  Turbine à combustion

● Poste

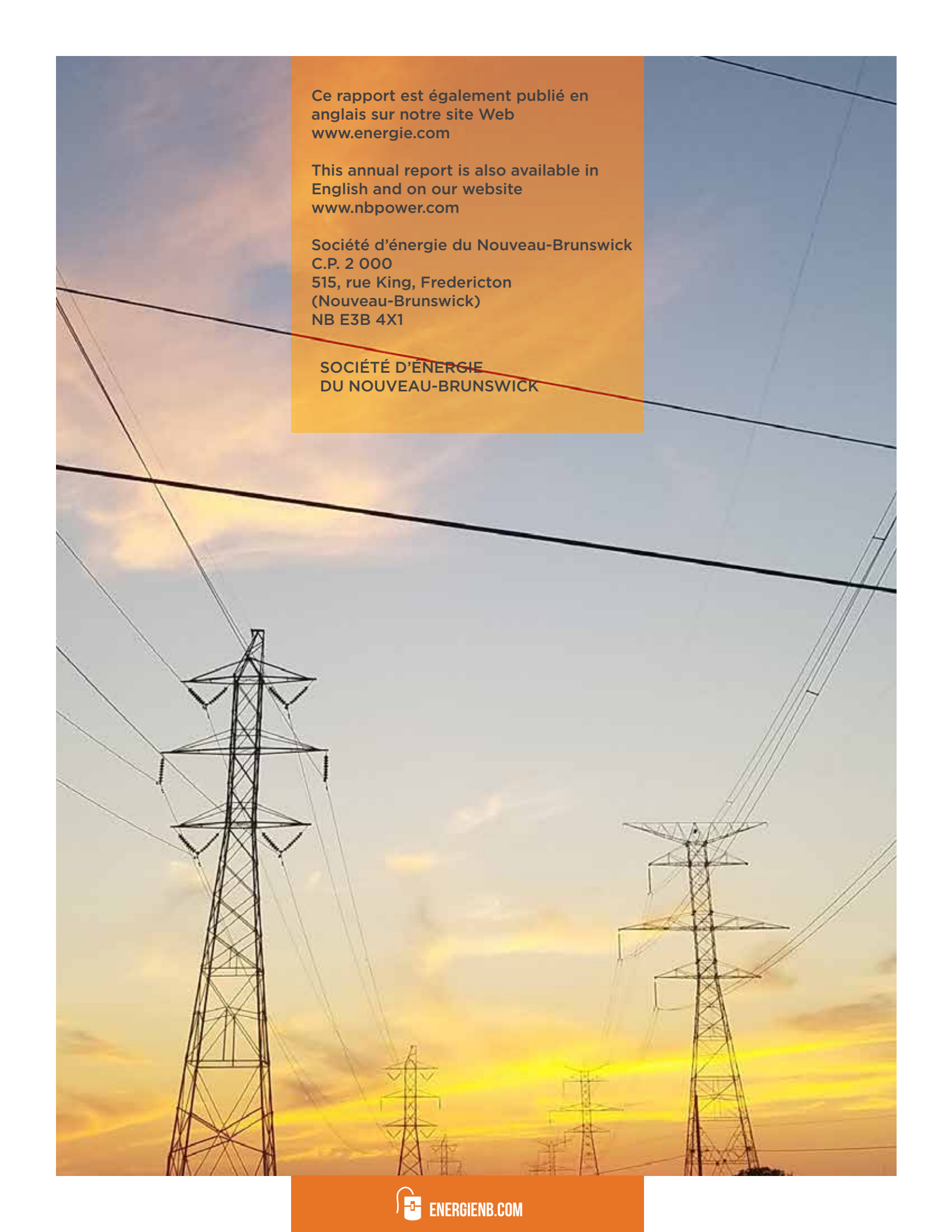
— Lignes à 345 kV

— Lignes à 138 kV

↔ Interconnexion

— Lignes à 230 kV

— Lignes à ≤ 69 kV



Ce rapport est également publié en
anglais sur notre site Web
www.energie.com

This annual report is also available in
English and on our website
www.nbpower.com

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
C.P. 2 000
515, rue King, Fredericton
(Nouveau-Brunswick)
NB E3B 4X1

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**